OEE

Office de l'efficacité énergétique

Plan d'activités 2000-2001

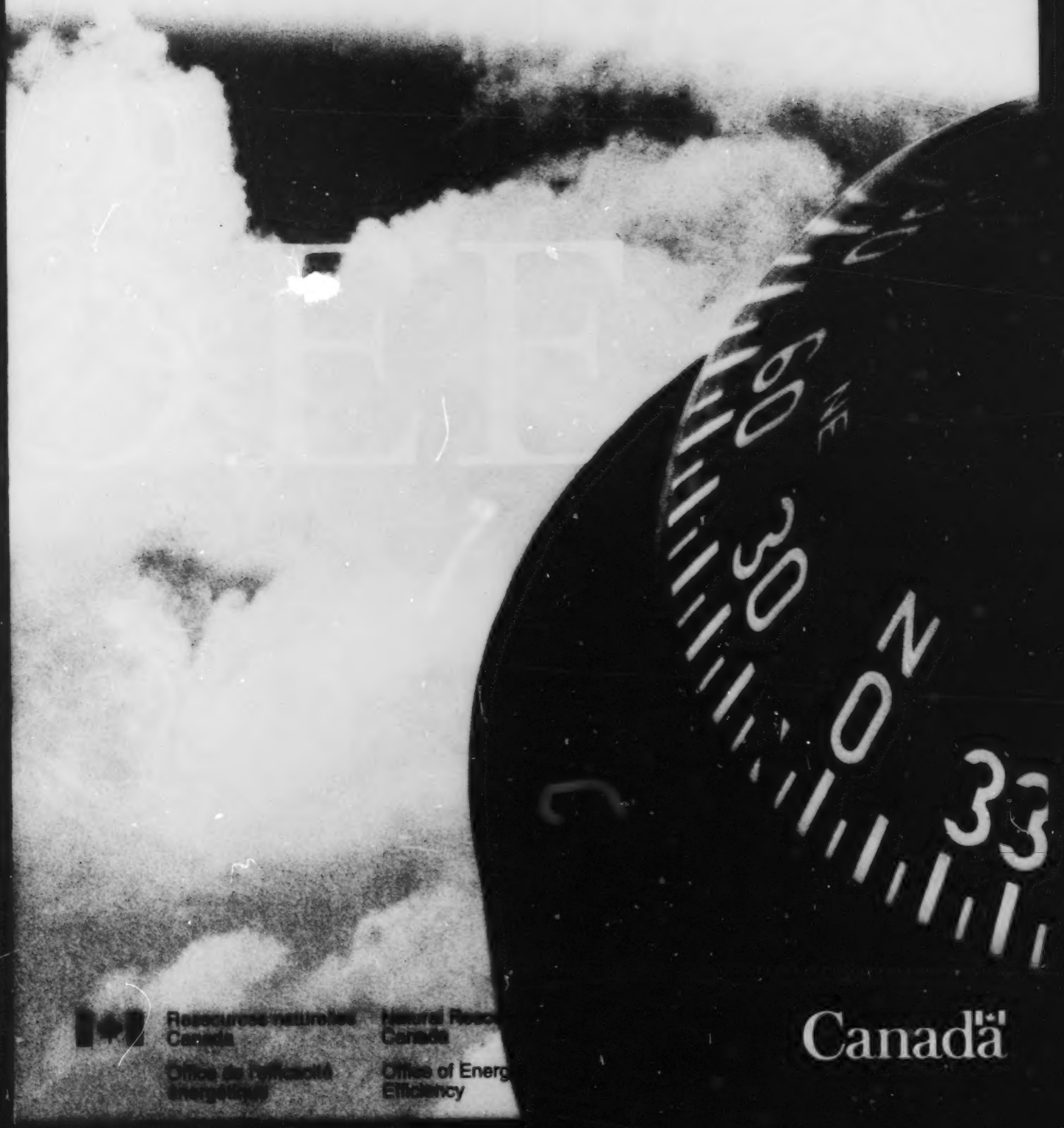

Ressources naturelles Canada
Office de l'efficacité énergétique

Natural Resources Canada
Office of Energy Efficiency

Canada

Publication autorisée par le ministre des Ressources naturelles du Canada

Conception graphique
Carisse Graphic Design

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de la présente publication, veuillez écrire à :

Publications Éconergie
Office de l'efficacité énergétique
a/s de DLS
Ottawa (Ontario) K1A 0S9
Télécopieur : (819) 994-1498

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2000

N° de cat. M92-177/2000F
ISBN 0-662-85324-5

Imprimé sur
papier recyclé

Also published in English under the title:
OEE – Business Plan 2000-2001

Table des matières

Page

Sommaire i

Avant-propos iii

Chapitre 1 Aperçu de l'Office de l'efficacité énergétique

1.1 Contexte 1

1.2 Mandat 1

1.3 Mission, objectif stratégique et vision 2

1.4 Rôle dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre 2

1.5 Priorités de gestion 4

1.5.1 Aider à élaborer la Stratégie nationale de mise en œuvre sur le changement climatique 4

1.5.1.1 Travaux de l'OEE dans le cadre des tables de concertation sur le changement climatique et du GAM 4

1.5.1.2 Le Fonds d'action pour le changement climatique et le volet sensibilisation du public 4

1.5.1.3 Préparation en vue de la Stratégie nationale de mise en œuvre 5

1.5.1.4 Mesures volontaires et Registre (MVR inc.) 5

1.5.2 S'assurer que ses programmes contribuent à la réduction des émissions de GES 5

1.5.3 Intégrer ses systèmes de planification, d'établissement de budget et de gestion de la mesure du rendement 6

1.5.4 Déterminer la mesure dans laquelle il est possible d'évaluer l'incidence de ses programmes de transformation du marché en matière d'économies d'énergie et d'émissions de GES 6

1.5.5 Passer en revue ses ententes de partenariat aux fins d'exécution des programmes 6

1.5.6 Formuler des recommandations sur les programmes fédéraux d'efficacité énergétique afin d'inclure toutes les utilisations de l'énergie au Canada 6

1.6 Secteurs d'activité 7

1.6.1 Programmes de transformation du marché 7

1.6.2 Communications générales 7

1.6.3 Conseils, analyse, information et données en matière de politique 8

1.7 Unités fonctionnelles 11

1.8 Organisation 11

1.8.1 Divisions et groupes intégrés 11

1.8.2 Conseil consultatif national sur l'efficacité énergétique 13

1.9 Ressources financières 13

Chapitre 2 Contexte de la planification

2.1 Introduction 15

2.2 Cadre de planification ministérielle et sectorielle 15
2.2.1 Cadre de planification de RNCan 15
2.2.2 Cadre de planification et de rendement du Secteur de l'énergie 15
2.2.2.1 Mission du Secteur de l'énergie 15
2.2.2.2 Priorités du Secteur de l'énergie 15

2.3 Clients et partenaires 15

2.4 Contexte politico-économique 16
2.4.1 Changement climatique et engagements du Canada sur le plan international 16
2.4.2 Prix de l'énergie 16
2.4.3 Économie 16
2.4.4 Activités d'efficacité énergétique menées par les partenaires traditionnels 16
2.4.5 Budget fédéral 2000 17

Chapitre 3 Stratégies du Secteur de l'énergie

3.1 Marché de l'énergie 19

3.2 Programmes et moyens d'action de l'OEE 19

3.3 Secteur résidentiel 20
3.3.1 Contexte 20
3.3.2 Stratégies de l'OEE 20
3.3.2.1 Matériel consommateur d'énergie 20
3.3.2.2 Construction résidentielle 21
3.3.2.3 Rénovation domiciliaire 21

3.4 Secteur commercial et institutionnel 22
3.4.1 Contexte 22
3.4.2 Stratégies de l'OEE 22
3.4.2.1 Matériel consommateur d'énergie 22
3.4.2.2 Construction de bâtiments 23
3.4.2.3 Mesures volontaires 23

3.5 Secteur industriel 24
3.5.1 Contexte 24
3.5.2 Stratégies de l'OEE 24
3.5.2.1 Matériel consommateur d'énergie 24
3.5.2.2 Action volontaire 25

3.6 Secteur des transports 25
3.6.1 Contexte 25
3.6.2 Stratégies de l'OEE 26
3.6.2.1 Véhicules neufs 26
3.6.2.2 Utilisation et entretien des véhicules 27
3.6.2.3 Carburants routiers 27

Chapitre 4 Ressources et allocations budgétaires

4.1 Ressources financières 29

4.2 Allocation budgétaire selon le secteur d'activité, l'unité fonctionnelle et le secteur d'utilisation d'énergie 29

4.3 Allocation budgétaire selon l'activité 32

4.4 Ressources humaines 37

Chapitre 5 Évaluation du rendement

5.1 Introduction 39

5.2 Activités en 2000-2001 39

5.3 Plan de rendement 40

Annexes :

Annexe 1 : Aperçu historique 41

Annexe 2 : Contexte et planification 45

Annexe 3 : Plans de rendement des programmes de l'OEE 53

Liste des tableaux

Tableau A. Budget de l'OEE selon le secteur d'activité, 2000-2001 30

Tableau B. Budget de l'OEE par unité fonctionnelle, 2000-2001 30

Tableau C. Dépenses en 1999-2000 et budget 2000-2001 selon l'activité 32

Tableau D. Réaffectation des ressources entre les activités, de 1999-2000 à 2000-2001 35

Liste des figures

Figure 1. Stratégies adoptées pour réduire les émissions de GES 2

Figure 2. Rôle de l'OEE dans la réduction des émissions de GES 3

Figure 3. Consommation totale d'énergie au Canada, 1998 3

Figure 4. Organigramme 12

Figure 5. Émissions de GES du Canada attribuables à l'utilisation finale de l'énergie, 1998 31

Figure 6. Budget de l'OEE – Programmes de transformation du marché selon le secteur d'utilisation finale de l'énergie 31

Figure 7. Engagement financier du Ministère pour la promotion regroupée de l'efficacité énergétique et des énergies de remplacement (1974-1975 à 1994-1995) 42

Sommaire

L'Office de l'efficacité énergétique (OEE) a été créé au sein de Ressources naturelles Canada (RNCan) dans le but de renouveler, de renforcer et d'élargir l'engagement du Canada envers l'efficacité énergétique afin d'aider à relever les défis posés par les changements climatiques, en tenant tout particulièrement compte du Protocole de Kyoto. L'OEE a entrepris ses activités le 1er avril 1998.

L'OEE réunit sous un même toit les programmes de RNCan sur l'efficacité énergétique et les carburants de remplacement non consacrés à la R-D. L'Office jouit d'une bonne image et il est doté d'une stratégie générale de diffusion de l'information visant à promouvoir activement l'amélioration du rendement énergétique.

L'énoncé de mission, l'objectif stratégique et la vision de l'OEE sont les suivants :

Réaliser les objectifs du gouvernement dans les domaines de l'économie et de l'environnement par la promotion d'une utilisation plus efficace et durable de l'énergie dans tous les secteurs de l'économie.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la compétitivité de l'économie canadienne en augmentant l'efficacité énergétique et l'utilisation des carburants de remplacement.

Engager les Canadiens sur la voie de l'efficacité énergétique à la maison, au travail et sur la route.

L'OEE évolue dans trois secteurs d'activité.

1. Programmes de transformation du marché
Encourager et aider les Canadiens à réduire leur consommation d'énergie à l'aide de cinq moyens d'action :

Leadership – accroître l'efficacité énergétique des activités du gouvernement fédéral

Information – informer les consommateurs d'énergie des possibilités d'améliorer l'efficacité énergétique

Programmes de mesures volontaires ciblés – encourager les fabricants de matériel consommateur d'énergie et les gros consommateurs d'énergie à s'engager à améliorer l'efficacité énergétique

Stimulants financiers – encourager l'adoption de technologies et pratiques éconergétiques

Réglementation – éliminer du marché les produits inefficaces

2. Communications générales
Fournir aux Canadiens de l'information sur l'efficacité énergétique, les carburants et le changement climatique et les informer que l'OEE est un organisme qui connaît bien l'efficacité énergétique et qui offre des programmes et des conseils en la matière.

3. Conseils, analyse, information et données en matière de politique
Faciliter la prise de décisions d'intérêt public sur l'efficacité énergétique et les carburants.

Le dioxyde de carbone (CO_2), qui provient principalement de la combustion de combustibles fossiles, constitue environ 80 p. 100 de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Canada. Les programmes de l'OEE visent tous les secteurs consommateurs d'énergie, à l'exception des secteurs de l'agriculture et de la production d'énergie. Ils portent sur environ 70 p. 100 de la consommation d'énergie du Canada et sur à peu près 56 p.100 de ses émissions de GES.

L'OEE vise à transformer le marché canadien de l'énergie en améliorant l'efficacité du matériel, des bâtiments, des procédés et des véhicules consommateurs d'énergie et en encourageant leur utilisation éconergétique. En 1998, les Canadiens ont consacré plus de 81 milliards de dollars à la consommation d'énergie « finale », c'est-à-dire l'énergie requise pour chauffer et climatiser les habitations et les bureaux, faire fonctionner les appareils ménagers, les voitures, les camions, les avions et les trains et alimenter les procédés industriels. Cette somme représente environ 9 p. 100 du produit intérieur brut du Canada.

Les programmes de l'OEE mettent l'accent sur les avantages du partenariat et des investissements dans l'économie; aucun, sauf les programmes axés sur les carburants de remplacement, ne porte sur un combustible en particulier. Ils visent à permettre de contourner les obstacles liés à une information et à des connaissances inadéquates, aux éléments de dissuasion institutionnels et aux contraintes financières et économiques pesant sur le marché de l'utilisation finale de l'énergie.

On a élaboré des indicateurs de progrès afin de suivre de près l'efficacité de chaque initiative de programme et d'orienter les modifications à apporter. L'OEE recense et analyse également les changements observés sur le marché afin d'évaluer les progrès accomplis dans l'amélioration de l'efficacité énergétique par chaque secteur d'utilisation finale et de mettre en évidence d'autres possibilités d'amélioration.

Grâce aux normes et aux processus d'élaboration de normes de l'OEE, à ses mécanismes d'information et à ses réseaux de partenaires, les initiatives qu'il mène jettent les bases de l'élaboration de mesures supplémentaires.

Le gouvernement a alloué 36 millions de dollars à l'OEE pour l'exercice 2000-2001, répartis comme suit :

- un budget de services votés de 18 millions de dollars. L'OEE peut réallouer cette somme à ses programmes afin d'atteindre plus efficacement son objectif stratégique;
- un financement temporarisé de 18 millions de dollars destiné aux programmes portant sur l'efficacité énergétique des secteurs commercial et résidentiel. Ce financement devrait prendre fin le 31 mars 2004.

L'OEE alloue ses ressources aux secteurs consommateurs d'énergie selon les principes suivants :

- exploiter les possibilités les plus économiques d'accroître l'efficacité énergétique (p. ex., maximiser la quantité d'énergie économisée par dollar investi);
- être présent dans tous les secteurs consommateurs d'énergie de façon à disposer d'une bonne assise permettant la réalisation de l'objectif fixé à Kyoto (ce qui nécessitera probablement la participation de toutes les parties);
- s'en tenir au champ de compétence du gouvernement fédéral (p. ex., reconnaître la non-habilitation du gouvernement à réglementer la consommation d'énergie des bâtiments ou des procédés industriels);
- respecter toute condition dont est assorti le financement temporarisé.

L'OEE s'est fixé six priorités de gestion pour l'exercice 2000-2001 :

- aider à élaborer la Stratégie nationale de mise en œuvre sur le changement climatique;
- s'assurer que ses programmes contribuent à la réduction des émissions de GES;
- intégrer ses systèmes de planification, d'établissement de budget et de gestion de la mesure du rendement;
- déterminer la mesure dans laquelle il est possible d'évaluer l'incidence de ses programmes de transformation du marché en matière d'économies d'énergie et d'émissions de GES;
- passer en revue ses ententes de partenariat aux fins d'exécution des programmes;
- formuler des recommandations sur les programmes fédéraux d'efficacité énergétique afin d'inclure toutes les utilisations de l'énergie au Canada.

Avant-propos

L'Office de l'efficacité énergétique (OEE) a été créé au sein de Ressources naturelles Canada (RNCan) dans le but de renouveler, de renforcer et d'élargir l'engagement du Canada envers l'efficacité énergétique afin d'aider à relever les défis posés par les changements climatiques, en tenant tout particulièrement compte du Protocole de Kyoto.

Le présent document constitue le *Plan d'activités de l'OEE* pour l'exercice 2000-2001.

Le *Plan d'activités* est d'abord et avant tout un outil de gestion et de communication interne pour les employés de l'Office. Il est également un outil de communication permettant de renseigner les intervenants sur l'OEE et sur son orientation.

Le contenu du Plan est le suivant :

- Chapitre 1 – contexte, mandat, mission, objectif stratégique, vision, priorités de gestion, secteurs d'activité et unités fonctionnelles, structure organisationnelle et ressources financières.
- Chapitre 2 – les principaux éléments de planification qui influencent l'OEE dans la poursuite de sa mission.
- Chapitre 3 – stratégies adoptées dans chaque secteur consommateur d'énergie.
- Chapitre 4 – ressources financières, allocation budgétaire et plan de perfectionnement des ressources humaines.
- Chapitre 5 – méthodes d'évaluation du rendement retenues par l'OEE.

Pour obtenir de plus amples renseignements, les lecteurs sont invités à consulter le site Web de l'OEE (http://oee.rncan.gc.ca) ou divers documents produits par l'Office qui expliquent plus en détail ses programmes, les progrès réalisés à ce jour et les faits nouveaux sur les marchés de la consommation finale de l'énergie. Ces documents incluent :

- *L'état de l'efficacité énergétique au Canada : rapport de l'OEE (octobre 2000)*
- *Évolution de l'efficacité énergétique au Canada de 1990 à 1998 : Une revue de la consommation d'énergie secondaire, de l'efficacité énergétique et des émissions de gaz à effet de serre (octobre 2000);*
- *Améliorer le rendement énergétique au Canada. Rapport au Parlement en vertu de la* Loi sur l'efficacité énergétique, *1997-1999.*

Chapitre 1 : Aperçu de l'Office de l'efficacité énergétique

Le présent chapitre fournit des renseignements généraux sur l'OEE et décrit le mandat, la mission, l'objectif stratégique, la vision, les priorités de gestion, les secteurs d'activité et les unités fonctionnelles, la structure organisationnelle et les ressources financières de l'OEE pour l'exercice 2000-2001.

1.1 Contexte

L'OEE s'inscrit dans une lignée d'organisations et de programmes de RNCan qui ont fait la promotion de l'économie d'énergie, de l'efficacité énergétique et des énergies de remplacement en vue de protéger l'environnement, de sécuriser l'approvisionnement en énergie et de rendre le Canada plus concurrentiel sur le plan économique. L'annexe 1, à la page 41, présente un aperçu historique de l'évolution de la situation depuis le début des années 1970. Toutefois, la création de l'OEE coïncide surtout avec l'émergence de la question du changement climatique au cours des années 1990.

En juin 1992, le Canada et plus de 150 autres pays ont signé la *Convention-cadre sur les changements climatiques des Nations Unies* lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro, au Brésil. Les pays signataires s'étaient engagés à stabiliser les émissions de GES aux niveaux de 1990 d'ici l'an 2000. Par suite de la Conférence de Rio et de la Conférence de Berlin (1995), les parties signataires de la *Convention-cadre sur les changements climatiques des Nations Unies* ont tenu leur troisième conférence à Kyoto, au Japon, en décembre 1997. Les pays participants ont alors convenu d'un calendrier pour la réduction des émissions par rapport aux niveaux de 1990, dont les échéances s'échelonnent de 2008 à 2012. Le Canada s'est engagé à réduire ses émissions de 6 p. 100 par rapport aux niveaux de 1990 d'ici cette période.

Au cours d'une conférence fédérale-provinciale des premiers ministres tenue plus tard en décembre 1997, on a demandé aux ministres de l'Énergie et de l'Environnement d'élaborer une nouvelle stratégie en vue d'atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto. Le Secrétariat national sur les changements climatiques a été mis sur pied par les ministres afin de coordonner les travaux et d'appuyer l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre en vue d'atteindre les objectifs de Kyoto. L'amélioration de l'efficacité énergétique est l'une des composantes clés de la réponse du Canada au défi de Kyoto. C'est dans ce contexte que le ministre des Ressources naturelles, Ralph Goodale, a annoncé la création de l'OEE.

1.2 Mandat

L'OEE a été créé au sein de RNCan dans le but de renouveler, de renforcer et d'élargir l'engagement du Canada envers l'efficacité énergétique afin d'aider à relever les défis posés par les changements climatiques, en tenant tout particulièrement compte du Protocole de Kyoto. L'OEE a officiellement entrepris ses activités le 1er avril 1998.

L'OEE réunit sous un même toit tous les programmes de RNCan sur l'efficacité énergétique et les carburants de remplacement non consacrés à la R-D. L'OEE jouit d'une bonne image et il est doté d'une stratégie générale de diffusion de l'information visant à promouvoir activement l'amélioration du rendement énergétique. En plus de mettre en œuvre 16 programmes de transformation du marché, ses responsabilités consistent à :

- modifier ses programmes (en fonction du financement actuel) afin d'accroître leur efficacité;
- élaborer de nouvelles mesures (nécessitant des fonds supplémentaires) afin d'accroître l'incidence et la portée des programmes de transformation du marché;
- rendre compte annuellement de l'état de l'efficacité énergétique au Canada et communiquer de l'information à jour sur l'efficacité énergétique au moyen de ses publications et de son site Web;
- organiser la Conférence canadienne sur l'efficacité énergétique;

- administrer les Prix d'efficacité énergétique du Canada afin de souligner les réalisations dans le cadre de projets et de programmes d'amélioration de l'efficacité énergétique.

1.3 Mission, objectif stratégique et vision

L'énoncé de mission de l'OEE est le suivant :

Réaliser les objectifs du gouvernement dans les domaines de l'économie et de l'environnement par la promotion d'une utilisation plus efficace et plus durable de l'énergie dans tous les secteurs de l'économie.

L'objectif stratégique de l'OEE est le suivant :

Limiter les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la compétitivité de l'économie canadienne en augmentant l'efficacité énergétique et l'utilisation des carburants de remplacement.

En avril 1998, les employés et la direction de l'OEE ont adopté la vision suivante :

Engager les Canadiens sur la voie de l'efficacité énergétique à la maison, au travail et sur la route.

1.4 Rôle dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre

La figure 1 présente les cinq stratégies adoptées par le Canada pour réduire les émissions de GES. L'OEE participe à trois d'entre elles – il s'occupe principalement des mesures d'efficacité énergétique, mais encourage également l'utilisation de nouveaux carburants (carburants de remplacement) et les économies d'énergie.

FIGURE 1 – Stratégies adoptées pour réduire les émissions de GES

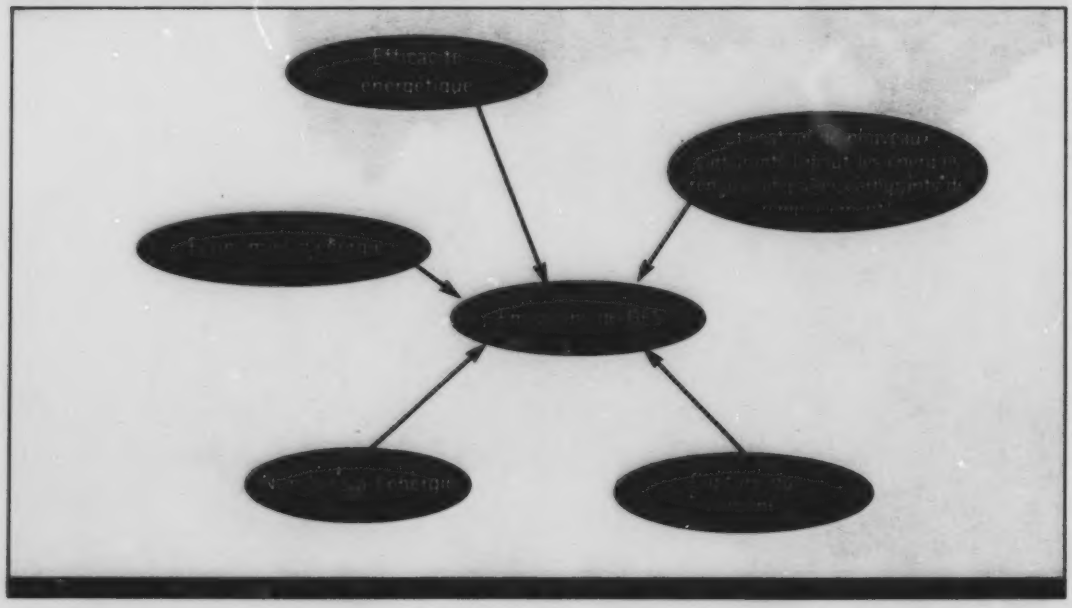

La figure 2 présente sous un autre angle le rôle de l'OEE dans la réduction des émissions de GES. Les émissions de CO_2, principalement attribuables à la combustion de combustibles fossiles, constituent environ 80 p. 100 de l'ensemble des émissions de GES au Canada. Il est possible de réduire ces émissions de CO_2 en améliorant l'efficacité énergétique et en optant pour des sources d'énergie à moindre intensité carbonique (énergies renouvelables et carburants de remplacement). Le mandat de l'OEE porte sur l'efficacité énergétique et les carburants de remplacement destinés à l'utilisation finale, que l'on désigne souvent par l'expression « consommation d'énergie secondaire », laquelle représente environ 70 p. 100 de toute la consommation d'énergie.

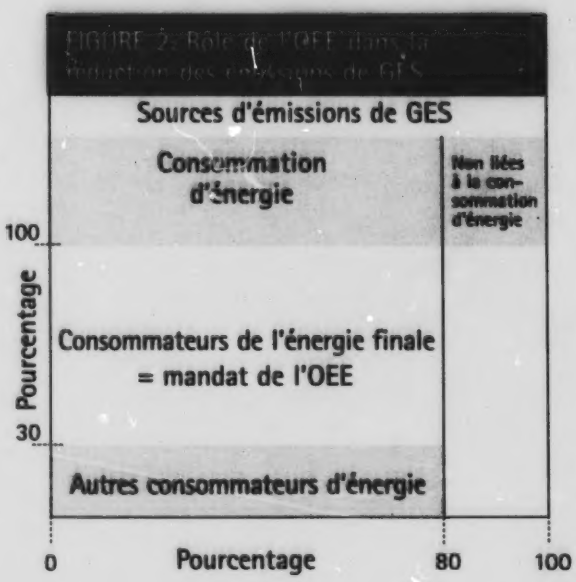

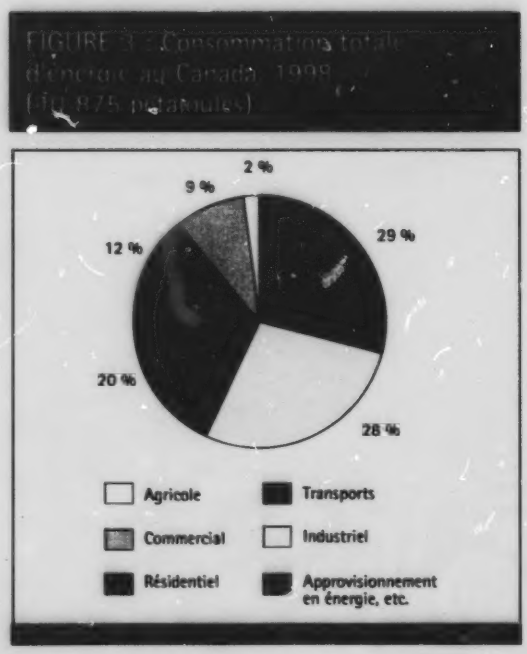

La figure 3 présente les secteurs consommateurs d'énergie au Canada d'après leur part de la consommation totale d'énergie. Les programmes de l'OEE visent tous les secteurs, sauf ceux du secteur de l'agriculture et celui de «l'approvisionnement en énergie, etc.», lequel comprend en grande partie la production d'énergie (pétrole, gaz, charbon), la transformation (production d'électricité) et le transport (pipelines, lignes de transmission d'électricité).

1.5 Priorités de gestion

L'OEE s'est fixé six priorités de gestion pour l'exercice 2000-2001 :

- aider à élaborer la Stratégie nationale de mise en œuvre sur le changement climatique;
- s'assurer que ses programmes contribuent à la réduction des émissions de GES;
- intégrer ses systèmes de planification, d'établissement de budget et de gestion de la mesure du rendement;
- déterminer la mesure dans laquelle il est possible d'évaluer l'incidence de ses programmes de transformation du marché en matière d'économies d'énergie et d'émissions de GES;
- passer en revue ses ententes de partenariat aux fins d'exécution des programmes;
- formuler des recommandations sur les programmes fédéraux d'efficacité énergétique afin d'inclure toutes les utilisations de l'énergie au Canada.

1.5.1 Aider à élaborer la Stratégie nationale de mise en œuvre sur le changement climatique

L'OEE contribue grandement au Processus national sur le changement climatique (PNCC) en participant aux Tables de concertation, au Groupe de l'analyse et de la modélisation (GAM) et aux activités liées au changement climatique ayant trait à la sensibilisation du public.

1.5.1.1 Travaux de l'OEE dans le cadre des tables de concertation sur le changement climatique et du GAM

Les tables de concertation, qui sont la pierre angulaire du PNCC, ont été créées en 1998 dans le but de consulter les Canadiens et d'élaborer différentes options quant aux mesures à prendre pour lutter contre le changement climatique. Les tables de concertation ont fourni des renseignements spécialisés et détaillés en vue de l'analyse, du recensement et de l'évaluation des possibilités de réduction des émissions de GES. Chaque table de concertation devait rédiger ses énoncés de choix dans son secteur ou son domaine particulier. Les mesures recommandées jettent les bases de la Stratégie nationale de mise en œuvre sur le changement climatique, qui sera soumise aux ministres fédéraux de l'Énergie et de l'Environnement à l'automne 2000. L'OEE a participé aux travaux de cinq des 15 tables de concertation établies sous les auspices du PNCC (bâtiments, municipalités, industrie, transport et sensibilisation du public), en assurant le secrétariat et, dans le cas de trois tables, en les coprésidant ou en les commanditant.

L'OEE collabore aussi avec le GAM créé par le Comité de coordination national sur les problèmes atmosphériques – Changement climatique. Le GAM fonctionne comme un groupe de travail ayant pour mandat de s'assurer que les besoins du PNCC en matière d'analyse sont satisfaits. Il relève du Comité de coordination national par le truchement de ses coprésidents et fonctionne de manière ouverte et transparente lorsqu'il aborde les questions relatives aux données, à l'analyse et à la modélisation.

Il est nécessaire que les résultats des éléments individuels ainsi que les analyses récapitulatives et la modélisation de l'incidence combinée, des coûts et des avantages de diverses options soient uniformes et comparables. Ces travaux répondent à une double finalité : permettre aux ministres de bien comprendre les choix qui s'offrent à eux en vue de respecter l'engagement pris par le Canada à Kyoto, et présenter les répercussions économiques, sociales et environnementales des choix pour tous les secteurs et toutes les régions.

Le GAM demeurera fort actif en 2001-2002 :

- Il examinera les résultats des analyses et de la modélisation que lui soumettront les tables de concertation et effectuera une analyse récapitulative.

1.5.1.2 Le Fonds d'action pour le changement climatique et le volet sensibilisation du public

Le directeur général de l'OEE, en collaboration avec un représentant du ministère de l'Environnement, dirige le volet sensibilisation du public du Fonds d'action pour le changement climatique (FACC). Le FACC a été établi dans le but de jeter les bases de la Stratégie nationale de mise en œuvre sur le changement climatique et de prendre des mesures préliminaires pour réduire les émissions. Le volet sensibilisation du public du Fonds allouera la somme de 60 millions de dollars au cours d'une période de six

ans pour mieux faire comprendre au public le phénomène du changement climatique et inciter les Canadiens à prendre des mesures permettant de réduire les émissions de GES et à s'adapter au changement climatique. Pendant l'exercice 1998-1999, les membres du personnel de l'OEE ont participé à l'élaboration du plan d'activités, des critères de financement et des lignes directrices opérationnelles. On a examiné plus d'une centaine de propositions aux fins de financement. La participation de l'OEE devrait se maintenir tout au long de l'exercice 2000-2001.

L'OEE dirige également, de concert avec Environnement Canada, la conception et la mise en œuvre d'une stratégie pour que le gouvernement canadien commence à sensibiliser le public au changement climatique et à lui faire comprendre l'importance du phénomène. Pendant les exercices 1998-1999 et 1999-2000, l'OEE a joué un rôle de premier plan dans la publicité relative aux activités, la préparation de documentation sur le changement climatique, l'établissement d'une ligne téléphonique sans frais et la création d'un site Web sur le changement climatique. Il devrait poursuivre ces travaux en 2000-2001.

1.5.1.3 Préparation en vue de la Stratégie nationale de mise en œuvre

L'OEE s'attend à ce qu'on l'invite à jouer un rôle prépondérant au cours de l'élaboration de la Stratégie nationale de mise en œuvre sur le changement climatique, notamment à l'étape de la conception et de la mise en œuvre de mesures financées par le gouvernement fédéral. Au cours des deux prochains exercices, l'OEE se préparera en vue des changements organisationnels qu'il apportera (en ce qui concerne les stratégies, les initiatives de programme, les systèmes de gestion et d'information, le personnel, etc.) et qui seront nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie.

1.5.1.4 Mesures volontaires et Registre (MVR inc.)

Le ministre de RNCan est le promoteur de Mesures volontaires et Registre inc. (MVR inc.), élément clé du Programme d'action national sur le changement climatique. Créé en 1995 par les ministres de l'Énergie et de l'Environnement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, MVR inc. encourage les organismes des secteurs public et privé à limiter volontairement leurs émissions nettes de GES. En octobre 1997, le programme a été constitué en organisation indépendante, sans but lucratif, sous le nom de MVR inc., en vue de renforcer le partenariat des secteurs public et privé et de permettre au secteur privé une plus grande prise en charge du programme. Un tiers des membres de son conseil d'administration sont des représentants du gouvernement nommés par le ministre fédéral des Ressources naturelles. Les sous-ministres de RNCan et d'Environnement Canada siègent aussi au conseil d'administration.

Plusieurs programmes de l'OEE, dont l'Initiative des Innovateurs énergétiques et l'Initiative de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel, collaborent avec MVR inc. pour encourager l'adoption volontaire de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique. De plus, l'OEE coordonne la publication annuelle du document intitulé *Réduction des émissions causées par les activités du secteur public*, rapport que le gouvernement canadien présente à MVR inc. sur ses activités de réduction des émissions de GES.

En janvier 2000, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'Énergie et de l'Environnement ont annoncé une entente en vue d'établir le Programme de la protection du niveau de référence dans le cadre de la Stratégie nationale de mise en œuvre sur le changement climatique. MVR inc. et ÉcoGeste font office de bureaux d'enregistrement de l'initiative.

1.5.2 S'assurer que ses programmes contribuent à la réduction des émissions de GES

Le vérificateur général a recommandé à l'OEE d'établir clairement le lien entre l'efficacité de ses programmes et l'atteinte de l'objectif fédéral de réduction des émissions de GES (c'est-à-dire l'objectif fixé à Kyoto). À la lumière de cette recommandation et de l'objectif stratégique révisé de l'Office, qui consiste à limiter les émissions de GES, il est important de faire en sorte que les programmes de l'OEE ciblent clairement la réduction des émissions de ces gaz en plus des économies d'énergie et d'argent. L'Office examinera les répercussions éventuelles d'une telle orientation et adaptera ses stratégies et ses activités au besoin.

1.5.3 Intégrer ses systèmes de planification, d'établissement de budget et de gestion de la mesure du rendement

Depuis sa création, l'OEE travaille à améliorer ses systèmes de planification, d'établissement de budget et de mesure du rendement, entre autres au moyen de la présentation de rapports sur le rendement. Vers la fin de 1999, le comité de direction de l'OEE a décidé d'intégrer ces volets en un seul système présentant les caractéristiques suivantes :

- un système de planification par activité (on en compte 35 à l'Office);
- une affectation des ressources par activité;
- l'établissement d'objectifs annuels par activité pour ce qui est des réalisations (produits et services directs découlant des activités de l'OEE) et des résultats (incidences et effets de ces réalisations sur les citoyens et les organisations canadiennes);
- présentation des objectifs établis pour la plupart des activités dans le plan d'activités annuel;
- établissement d'un rapport interne et public sur les ressources utilisées et le rendement par rapport aux objectifs, par activité.

Les travaux se poursuivent selon l'échéancier prévu.

1.5.4 Déterminer la mesure dans laquelle il est possible d'évaluer l'incidence de ses programmes de transformation du marché en matière d'économies d'énergie et d'émissions de GES

À ce jour, les travaux de l'OEE sur la planification et la mesure du rendement lui ont permis de mieux orienter ses programmes et de clarifier leur but ultime. Idéalement, on aimerait savoir la quantité d'énergie qu'a permis d'économiser chaque programme. Cependant, il s'agit d'un défi de taille étant donné que les programmes de l'OEE visent à modifier l'orientation globale des marchés et qu'ils ont souvent une incidence directe et indirecte. Mesurer l'incidence indirecte d'un programme, celle qui peut s'avérer la plus importante, est très difficile en raison de la difficulté à déterminer l'apport différentiel (indiquant avec certitude que le changement voulu dans le comportement du groupe visé ne se serait pas produit en l'absence du programme de l'OEE) et l'attribution (indiquant avec certitude que le changement voulu dans le comportement du groupe visé n'est pas le fait d'un facteur d'influence autre que le programme de l'OEE).

D'ici décembre 2000, l'Office aura évalué les incidences directes et indirectes de chacun de ses programmes de transformation du marché en ce qui concerne les économies d'énergie et la réduction des émissions de GES, lorsque l'information dont il dispose établit clairement le lien entre les réalisations du programme (actions) et leur incidence sur le marché (résultats). Dans les domaines où il ne dispose pas de données adéquates pour établir des estimations fiables, l'OEE déterminera les données manquantes et les sources auprès desquelles il pourrait les obtenir ainsi que le coût afférent. Il sera ainsi possible de déterminer la réponse adéquate à donner à la demande formulée par le vérificateur général en 1997, qui invitait RNCan à améliorer son information sur l'efficacité globale de ses programmes par rapport aux objectifs du Canada en matière de changement climatique.

1.5.5 Passer en revue ses ententes de partenariat aux fins d'exécution des programmes

L'OEE a conclu diverses ententes en vertu desquelles d'autres intervenants contribuent dans une large mesure à la prestation des programmes de l'Office. Pour améliorer ces programmes, l'OEE examinera ces ententes afin de voir si :

- les approches qui donnent des résultats satisfaisants dans le cadre d'un programme pourraient être adoptées dans d'autres domaines;
- des approches communes pourraient être employées dans plusieurs programmes;
- de nouveaux moyens pourraient être adoptés pour attirer des partenaires et les faire participer.

1.5.6 Formuler des recommandations sur les programmes fédéraux d'efficacité énergétique afin d'inclure toutes les utilisations de l'énergie au Canada

À ce jour, l'OEE a mis en œuvre des programmes d'efficacité énergétique s'adressant principalement aux utilisateurs d'énergie finale. L'Office examinera les domaines de la consommation d'énergie non encore visés par l'un de ses programmes en cours – comme

l'agriculture, la production d'électricité et la production d'énergie (pétrole, gaz, charbon) – qui pourraient faire l'objet d'un nouveau programme ou auxquels un programme en place pourrait s'étendre.

1.6 Secteurs d'activité

À l'appui de ses énoncés de mission et de vision, l'OEE mène ses activités dans trois secteurs :

- programmes de transformation du marché
- communications générales
- conseils, analyse, information et données en matière de politique

Outre ces secteurs d'activité, l'OEE est appuyé par plusieurs Services intégrés. Ces secteurs d'activité et leurs principales activités sont décrites ci-après.

1.6.1 Programmes de transformation du marché

Encourager et aider les Canadiens à réduire leur consommation d'énergie à l'aide de cinq moyens d'action :

Leadership – accroître l'efficacité énergétique des activités du gouvernement fédéral :

- en aidant les ministères fédéraux à accroître l'efficacité énergétique des bâtiments et des véhicules et à choisir les véhicules les plus éconergétiques.

Information – informer les consommateurs d'énergie des possibilités d'amélioration de l'efficacité :

- en sensibilisant les Canadiens aux retombées économiques et environnementales de l'efficacité énergétique et des carburants de remplacement;
- en informant les consommateurs d'énergie sur les divers produits, services et programmes propres à accroître l'efficacité énergétique.

Programmes de mesures volontaires ciblés – encourager les fabricants de matériel consommateur d'énergie et les gros consommateurs d'énergie à s'engager à améliorer l'efficacité énergétique :

- en aidant les particuliers, les entreprises, les établissements publics et les pouvoirs publics à faire des choix éconergétiques grâce à des outils permettant d'éliminer les obstacles du marché (p. ex., connaissances et techniques d'analyse financière)
- en reconnaissant publiquement les réalisations et en faisant connaître les réussites au moyen de registres des plans d'action, d'études de cas et de prix.

Stimulants financiers – encourager l'adoption de technologies et de pratiques éconergétiques :

- en encourageant les utilisateurs finaux, à l'aide de stimulants financiers, à adopter des technologies et des pratiques éconergétiques lorsqu'ils achètent, conçoivent, construisent ou rénovent des bâtiments.

Réglementation – éliminer du marché les produits inefficaces :

- en faisant appliquer le règlement en vigueur concernant l'efficacité énergétique et l'étiquetage et en réglementant d'autres produits;
- en élaborant des normes de vérification de l'efficacité énergétique et en maintenant celles en vigueur;
- en fournissant du matériel de promotion à l'appui des programmes de réglementation et d'étiquetage.

Le présent plan renferme de plus amples renseignements sur chacun des 16 programmes de transformation du marché de l'OEE :

- Le chapitre 3 présente une brève description et une analyse raisonnée.
- Le chapitre 4 présente le budget.
- L'annexe 3 renferme un plan de rendement pour 2000-2001.

1.6.2 Communications générales

Communiquer aux Canadiens de l'information sur l'efficacité énergétique, les carburants et le changement climatique et les informer que l'OEE est un organisme qui connaît bien l'efficacité énergétique et qui offre des programmes et des conseils en la matière. Pour ce faire, l'OEE :

- produit du matériel de communication et de marketing (sur papier et en ligne) comme le bulletin de l'OEE, la trousse d'information de l'OEE, le calendrier *L'énergie et l'environnement* et les publications que l'on peut obtenir en composant le numéro sans frais;

- organise tous les ans la Conférence canadienne sur l'efficacité énergétique, le Salon commercial et les Prix d'efficacité énergétique du Canada;
- fait mieux connaître et comprendre le changement climatique et encourage l'adoption de mesures précoces;
- fait connaître l'OEE en entretenant des relations avec les médias et en menant d'autres activités.

D'autres renseignements sur chacun des quatre programmes de communications générales de l'OEE sont présentés ailleurs dans le plan :

- Le chapitre 4 présente le budget.
- L'annexe 3 présente un plan de rendement pour 2000-2001.

1.6.3 Conseils, analyse, information et données en matière de politique

Faciliter la prise de décisions d'intérêt public sur l'efficacité énergétique et les carburants par différents moyens :

- analyser, coordonner et élaborer des propositions de politiques et de programmes dans les domaines de l'efficacité énergétique et des carburants;
- préparer pour le Ministre et les hauts responsables des documents d'information sur les politiques et programmes ayant trait à l'efficacité énergétique et aux carburants;
- élaborer et administrer un système global entièrement intégré de gestion, d'analyse et de diffusion de données sur la consommation finale d'énergie et présenter une analyse économique et technique de l'efficacité énergétique et de ses déterminants;
- effectuer une analyse économique et technique et prodiguer des conseils stratégiques sur l'élaboration de règlements en matière de rendement énergétique et d'étiquetage, coordonner la préparation des documents nécessaires pour les organismes centraux et participer aux consultations sur ces règlements;
- coordonner les relations fédérales-provinciales et internationales sur les programmes de l'efficacité énergétique et des énergies de remplacement;
- coordonner les relations avec d'autres intervenants clés.

Plusieurs de ces fonctions primordiales et de leurs priorités sont décrites brièvement ci-après (pages 8 à 10).

Base de données nationale sur la consommation d'énergie (BNCÉ)

En nous aidant à mieux comprendre où et comment l'énergie secondaire est consommée au Canada, la Base de données nationale sur la consommation d'énergie (BNCÉ) met à jour des possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique. La BNCÉ aide le Canada à déterminer l'efficacité des programmes destinés à tirer parti de ces possibilités. Conjointement avec ses partenaires du gouvernement et du milieu universitaire, l'OEE appuie l'élaboration de données sur l'utilisation finale de l'énergie dans tous les secteurs de l'économie et l'élargissement du savoir-faire du Canada concernant l'analyse de l'utilisation finale de l'énergie au moyen des mesures suivantes :

- examen des données recueillies dans chaque secteur d'utilisation finale (résidentiel, agricole, commercial, industriel et transports);
- évaluation des besoins en information dans chacun de ces secteurs;
- élargissement des enquêtes actuelles ou conception de nouvelles enquêtes pour répondre à ces besoins en données;
- gestion d'un réseau de centres de données et d'analyse sur l'utilisation finale de l'énergie pour des secteurs particuliers rattachés à certaines universités du Canada.

Les grandes priorités en 2000-2001 sont les suivantes :

1) entreprendre l'Enquête sur l'utilisation de l'énergie dans les bâtiments commerciaux;
2) permettre la consultation en ligne de la BNCÉ.

Coopération intergouvernementale

Plusieurs provinces et territoires mettent aussi en œuvre des programmes d'amélioration de l'efficacité énergétique. Le rôle principal de l'OEE consiste à coordonner les relations avec les autres pouvoirs publics au moyen de lettres de coopération officielles ou de réunions régulières. L'OEE publie également le *Répertoire des programmes d'efficacité énergétique et d'énergies de remplacement au Canada.*

Sur la scène internationale, l'OEE appuie le Secteur de l'énergie dans des activités comme les négociations relatives aux protocoles de la *Charte européenne de l'énergie*, les réunions du Conseil des parties signataires à la *Convention-cadre sur les changements climatiques des Nations Unies*, les activités de la North American

Commission on Environmental Cooperation et de plusieurs organismes des Nations Unies (p. ex., la Commission du développement durable). Par ailleurs, il met en œuvre la stratégie de promotion du commerce international du Canada. Le changement climatique est un problème environnemental mondial qui exige une mobilisation d'envergure internationale, et la réduction des obstacles au commerce international des produits et services connexes qui réduisent les émissions de GES peut promouvoir l'efficacité énergétique.

L'OEE représente aussi le Canada auprès du groupe de travail sur l'efficacité énergétique de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), ainsi que dans les négociations avec l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et avec l'Initiative hémisphérique en matière d'énergie. Il fournit régulièrement de l'information pour les enquêtes, les études et les autres projets entrepris par ces organisations internationales. Dans certains cas, l'OEE procède à des échanges d'information pour connaître les efforts déployés par d'autres pays ou leur venir en aide. Même si cela concerne principalement les partenaires du Canada à l'ALÉNA (Mexique et États-Unis), l'OEE échange également de l'information avec l'AIE et les pays de l'Union européenne (p. ex., sur des systèmes qui étudient les tendances du marché de l'énergie). L'OEE échange également de l'information et des conseils avec la Division internationale de la Direction de la politique énergétique de RNCan.

Bâtiments municipaux et Fonds municipaux verts

Dans le secteur municipal, l'OEE coordonne la participation de RNCan au processus de mise en œuvre, de régie et d'approbation de projets des Fonds municipaux verts de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), annoncés dans le budget fédéral de février 2000. Par le truchement de la FCM, l'OEE coordonne également l'élaboration et la mise en œuvre du programme de rénovation des bâtiments municipaux, qui sera lancé à l'automne 2000.

Les priorités de l'OEE en 2000-2001 sont les suivantes :

1) concevoir et mettre en œuvre une stratégie en vue de la participation de RNCan à la gestion et aux activités des Fonds municipaux verts de la FCM. Entre autres responsabilités, RNCan coordonnera la nomination d'experts financiers et techniques du gouvernement du Canada aux comités et conseils d'examen par les pairs des Fonds et participera activement au processus d'approbation des projets;
2. élaborer et offrir des produits et services de marketing pour le programme de rénovation des bâtiments municipaux à la lumière des résultats d'une vaste étude de marché menée par la FCM. Cette activité visera à déterminer, à élaborer et à financer les améliorations éconergétiques dans les bâtiments municipaux;
3. assurer l'intégration des Fonds municipaux verts au programme de rénovation des bâtiments municipaux et à d'autres programmes et activités pertinents de l'OEE.

Liaison et coordination avec MVR inc.

L'OEE est tenu d'administrer l'entente de contribution conclue entre RNCan et MVR inc. et de donner au Ministre et au Sous-ministre de l'information et des avis sur MVR inc. Il prodigue également des conseils aux participants aux programmes de l'OEE (p. ex., Innovateurs énergétiques) concernant la participation à MVR inc. L'Office entretient des liens avec MVR inc. au nom du Ministère, ainsi qu'avec des programmes pertinents de RNCan et d'autres ministères fédéraux et provinciaux en ce qui concerne les questions liées à MVR inc.

De l'ordre dans la « grande maison fédérale »

En partenariat avec Environnement Canada et en collaboration avec des ministères fédéraux importants, l'OEE est tenu d'élaborer pour l'administration fédérale l'initiative De l'ordre dans la « grande maison fédérale » afin de relever le défi lancé à Kyoto et de réduire les émissions de GES de ses propres activités. Cette initiative permettra au gouvernement de faire preuve de leadership, de fixer un nouvel objectif de réduction des émissions et d'établir un système de comptabilisation et de suivi crédible des émissions de GES. L'Office devra entre autres effectuer des analyses, améliorer les programmes proposés et prendre des mesures précoces.

Protection du niveau de référence

Le 12 janvier 2000, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'Énergie et de l'Environnement ont annoncé la création du Programme de protection du niveau de référence. La protection du niveau de référence supprime l'élément

qui décourageait la prise de mesures rapides pour réduire les émissions de GES du pays en garantissant aux parties qui prennent de telles mesures qu'elles ne se retrouveront pas en moins bonne posture en agissant de la sorte. Depuis janvier, l'OEE a dirigé un processus de consultation sur la conception de ce programme pour le compte du Processus national sur le changement climatique du Canada. On prévoit que les entités canadiennes pourront commencer à s'inscrire au programme plus tard au cours de l'exercice.

Les grandes priorités en 2000-2001 sont les suivantes :

1. mener à bien le processus de consultation;
2. arrêter définitivement les règles, mettre en œuvre les procédures et ouvrir le système d'inscription;
3. élaborer de l'information afin d'aider les inscrits à préparer leur demande de protection du niveau de référence.

Codes modèles nationaux de l'énergie

Le *Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments* et le *Code modèle national de l'énergie pour les maisons* visent à accroître le rendement énergétique des maisons et bâtiments neufs au pays en précisant les exigences minimales en matière de consommation d'énergie sur une base économique dans différentes régions. Les codes ont été élaborés par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies pendant les années 1990. RNCan, les services publics d'énergie, les administrations provinciales et territoriales et le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) ont participé et offert un soutien technique. L'OEE assurera la promotion et surveillera l'utilisation des CMNE par les pouvoirs responsables des bâtiments au Canada et l'incidence de ces codes. Au moyen de son Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux, de la Norme de LA MAISON R-2000 et du programme ÉnerGuide pour les maisons, l'Office continuera d'évaluer la pertinence des CMNE par rapport aux méthodes de construction employées au Canada.

En 2000-2001, l'OEE consultera les différents paliers de gouvernement et les intervenants afin de déterminer s'il est indiqué et faisable d'adopter les CMNE dans le cadre d'une stratégie visant à atteindre les objectifs en matière de changement climatique et d'évaluer l'incidence de cette mesure sur les objectifs de réduction des émissions de GES dans le secteur des bâtiments.

Planification énergétique urbaine

L'Initiative de planification énergétique urbaine de l'OEE répond à un double objectif : aider les urbanistes municipaux à élaborer au niveau local des plans d'atténuation des émissions de GES et améliorer l'évaluation, par le Canada, des mesures prises par les municipalités. Le programme diffusera les pratiques exemplaires en matière d'urbanisme, les méthodes de modélisation ainsi que les données sur l'énergie et l'environnement. Il fournira aux décideurs municipaux en matière d'urbanisme de l'information sérieuse et des analyses qui les aideront à concevoir, évaluer, administrer et surveiller les possibilités d'atténuation des émissions de GES.

Les priorités de l'OEE en 2000-2001 sont les suivantes :

1. faire de l'OEE un organisme qui fournit de l'information ou en coordonne la diffusion auprès des urbanistes afin de renforcer l'importance de l'analyse des GES dans l'urbanisme;
2. déterminer, au moyen d'un projet pilote, les outils adéquats, les mécanismes de distribution de l'information et le type de rôle de coordination que l'OEE pourrait jouer pour offrir un nouveau programme aux urbanistes.

Rapports de l'OEE

L'OEE produit chaque année cinq rapports et études :

- *L'état de l'efficacité énergétique au Canada* (rapport annuel de l'OEE);
- *Évolution de l'efficacité énergétique au Canada;*
- Rapport au Parlement en vertu de la *Loi sur l'efficacité énergétique;*
- *Réduction des émissions causées par les activités du secteur public;*
- *Répertoire des programmes d'efficacité énergétique et d'énergies de remplacement au Canada.*

Le budget alloué à chacune des activités d'information et de formulation d'avis stratégiques de l'OEE est présenté au chapitre 4.

1.7 Unités fonctionnelles

Aux fins de la planification, de la gestion et de la présentation de rapports, les trois secteurs d'activité et les Services intégrés sont répartis en 13 unités :

Programmes de transformation du marché

1) Habitation – Bâtiments neufs
2) Habitation – Bâtiments existants
3) Matériel
4) Secteurs commercial et institutionnel – Bâtiments neufs
5) Secteurs commercial et institutionnel – Bâtiments existants
6) Activités du gouvernement fédéral
7) Industrie
8) Transport routier – Véhicules personnels
9) Transport routier – Parcs de véhicules
10) Transport routier – Carburants
11) Conseils, analyse, information et données en matière de politique
12) Communications générales
13) Services intégrés

Les unités fonctionnelles chapeautent les 35 activités de l'OEE, énumérées au tableau C du chapitre 4.

1.8 Organisation

La figure 4 présente l'organigramme de l'OEE. L'OEE se compose du bureau du directeur général, de quatre divisions et de deux groupes intégrés. Un des membres du bureau du directeur général est conseiller en sciences et en technologie dans les domaines de l'environnement, de l'efficacité énergétique et des carburants de remplacement. Les services de politique, de collecte de données et d'analyse sont rassemblés dans une même division. Les trois autres divisions gèrent les initiatives de transformation du marché visant des secteurs particuliers de l'économie. L'OEE compte également un comité consultatif externe.

1.8.1 Divisions et groupes intégrés

La **Division de l'analyse et de l'élaboration de la politique de la demande** (DEAPD) agit, pour le compte du gouvernement fédéral, à titre d'organisme central pour les données, l'analyse, la politique et l'information sur les programmes d'efficacité énergétique des secteurs public et privé. La DAEPD surveille également l'intensité énergétique dans divers secteurs consommateurs d'énergie.

La **Division de l'utilisation d'énergie reliée au transport** (DUET) assure la promotion de l'efficacité énergétique au moment de l'achat de véhicules neufs et de l'utilisation des véhicules par des particuliers et par des gestionnaires de parcs de véhicules commerciaux. Elle facilite également l'entrée sur le marché de nouvelles technologies visant les véhicules, ainsi que des carburants de remplacement et des carburants de l'avenir. Elle assure du leadership, en plus d'offrir de l'information et des programmes de mesures volontaires et d'encouragement.

La **Division des programmes des secteurs industriel, commercial et institutionnel** (DPSICI) assure la promotion de l'efficacité énergétique dans les secteurs commercial, institutionnel, industriel et public au Canada et facilite l'investissement dans l'efficacité énergétique par le leadership, les mesures volontaires et les programmes de mesures d'encouragement.

La **Division de l'habitation, des bâtiments et de la réglementation** (DHBR) encourage la pénétration sur le marché de technologies et de méthodes éconergétiques de construction de bâtiments et de construction, de rénovation et d'utilisation de maisons au moyen d'information, de mesures volontaires et de programmes d'encouragement et de réglementation.

Le **Groupe des services intégrés** offre trois services : communications, information du public et gestion centrale. Parmi les services de communications, mentionnons les services linguistiques, la production de matériel de communication et de marketing (imprimé et en ligne), les expositions et l'entreposage pour les initiatives de l'OEE et certains programmes ne relevant pas de l'Office. Les activités d'information du public englobent la publicité, les événements spéciaux et d'autres activités qui visent directement le public. Les services de gestion centralisée comprennent les fonctions de contrôleur, la gestion des installations, la formation opérationnelle et la coordination de la formation pour l'ensemble de l'OEE.

FIGURE 1 Organigramme

Office de l'efficacité énergétique

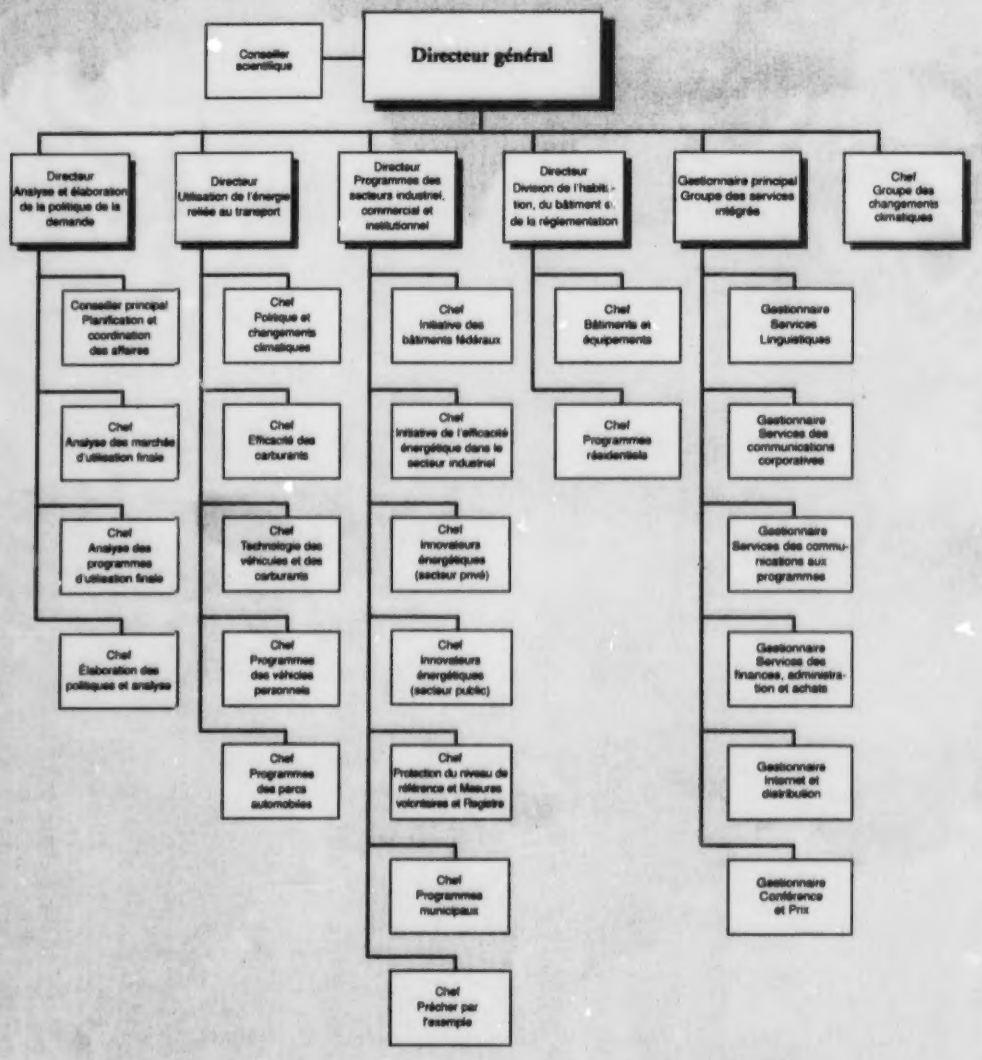

Le **Groupe des changements climatiques** est responsable de la gestion conjointe avec Environnement Canada du volet sensibilisation du public du Fonds d'action pour le changement climatique. Le Fonds a été créé afin de jeter les bases de la Stratégie nationale de mise en œuvre sur le changement climatique et d'encourager l'adoption de mesures précoces pour réduire les émissions. L'OEE dirige également avec Environnement Canada la conception et la mise en œuvre d'une stratégie du gouvernement canadien visant à mieux faire comprendre au public le phénomène du changement climatique.

1.8.2 Conseil consultatif national sur l'efficacité énergétique

Le Conseil consultatif national sur l'efficacité énergétique a été créé en 1998 afin de donner des avis et une orientation à l'OEE. Le Conseil se compose de spécialistes de l'efficacité énergétique et de dirigeants de tous les segments de la société. Le Conseil fournit à l'OEE des avis sur :

- l'orientation stratégique axée sur la réalisation des objectifs de la politique fédérale;
- la planification et les programmes d'activités;
- la mesure du rendement et les rapports d'étape;
- les autres questions à long terme.

1.9 Ressources financières

Les ressources financières dont dispose l'OEE en 2000-2001 s'élèvent à 35,76 millions de dollars. Le chapitre 4 contient de plus amples renseignements sur le budget de l'OEE et son allocation.

Chapitre 2 : Contexte de la planification

2.1 Introduction

Les plans et les activités de l'OEE sont déterminés par trois éléments :

- les cadres de planification de RNCan et du Secteur de l'énergie;
- les clients et les partenaires de l'OEE;
- le contexte politico-économique de l'organisme.

Le présent chapitre décrit brièvement chacun de ces éléments clés. On trouvera des détails supplémentaires à l'annexe 2.

2.2 Cadre de planification ministérielle et sectorielle

2.2.1 Cadre de planification de RNCan

Suivant les buts stratégiques de RNCan, le mandat du Ministère s'articule en fonction des priorités du gouvernement fédéral. Le *Budget des dépenses 2000-2001, partie III – Rapport sur les plans et priorités* de Ressources naturelles Canada définit la politique ministérielle en fonction de cinq buts stratégiques. Les programmes de l'OEE concourent principalement à la réalisation du but n° 3 :

- Gérer les répercussions environnementales de l'exploitation et de l'utilisation des ressources naturelles.

L'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation accrue des carburants de remplacement aident à réduire les répercussions de la consommation d'énergie (c.-à-d., les émissions de GES) sur l'environnement.

2.2.2 Cadre de planification et de rendement du Secteur de l'énergie

Les priorités ainsi que les activités et la mesure du rendement de l'OEE au cours de l'exercice 2000-2001 sont directement reliées aux impératifs du Secteur de l'énergie établis dans le *Plan d'affaires du Secteur de l'énergie 1999-2002.*

2.2.2.1 Mission du Secteur de l'énergie

La mission du Secteur de l'énergie consiste à créer «Un meilleur avenir énergétique pour le Canada». L'énoncé de mission du Secteur de l'énergie reflète la volonté de poursuivre dans la voie du développement durable de façon à répondre aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.

Grâce à ses politiques, à ses programmes, à ses activités scientifiques et technologiques et à ses travaux sur la scène internationale, le Secteur contribue à la lutte contre le changement climatique. En effet, il favorise des choix judicieux sur le plan de l'environnement et de la consommation, stimule l'innovation technologique, la création d'emploi, la croissance économique et la sécurité publique. Il facilite la protection de l'environnement et aide à assurer aux Canadiens un approvisionnement sûr et fiable en énergie, à des prix compétitifs.

2.2.2.2 Priorités du Secteur de l'énergie

Les priorités du Secteur de l'énergie sont définies selon trois axes : priorités d'action, priorités en matière de perfectionnement du personnel et de développement organisationnel, priorités de gestion intégrée. La bonne gérance de l'environnement, le changement climatique et les problèmes relatifs aux déchets nucléaires dominent le programme politique à court et à moyen terme. Le principal défi consiste à se doter des moyens d'honorer les obligations du Canada, en vertu du Protocole de Kyoto, sans nuire à l'activité économique du pays.

2.3 Clients et partenaires

L'une des principales fonctions de l'OEE consiste à faire valoir l'intérêt de l'amélioration de l'efficacité énergétique et de l'utilisation de carburants de remplacement, de même que de conseiller les citoyens sur les mesures qu'ils peuvent prendre tant à leur propre avantage que pour le bien public. L'OEE a des clients et des partenaires qui l'aident à atteindre ces objectifs tout en traitant tous les citoyens de façon juste et équitable :

- la population canadienne (les clients);
- le ministre des Ressources naturelles (client et partenaire);

- des associations industrielles, professionnelles et bénévoles (clients et partenaires);
- d'autres directions de RNCan (partenaires);
- d'autres ministères et organismes fédéraux (clients et partenaires);
- d'autres pouvoirs publics (partenaires et clients);
- des services publics (partenaires).

2.4 Contexte politico-économique

Les activités de l'OEE sont également tributaires du contexte politico-économique. La présente section décrit les principaux facteurs extérieurs qui influeront sur les activités d'élaboration de programmes et de politiques de l'OEE au cours de l'exercice.

2.4.1 Changement climatique et engagements du Canada sur le plan international

Le changement climatique a été décrit comme un test pour le développement durable et la gestion des questions stratégiques intersectorielles (c.-à-d. horizontales). Bien que le Canada se mobilise pour parvenir d'ici 2008 à 2012 à réduire de 6 p. 100 ses émissions de GES par rapport aux niveaux de 1990, la demande d'énergie et les émissions qui en résultent continuent d'augmenter en raison de la croissance démographique et économique et du coût relativement faible de l'énergie. Les principaux responsables des émissions de GES sont le secteur des transports et le secteur industriel.

Le changement climatique demeurera une priorité au programme du gouvernement. La question devient d'ailleurs plus complexe à mesure que l'on passe de l'étape des consultations à l'élaboration d'un plan d'action qui sera soumis pour étude aux ministres fédéraux et provinciaux de l'Énergie et de l'Environnement à l'automne 2000. Le Secteur de l'énergie et l'OEE seront alors appelés à dresser et à présenter la plus grande partie du plan d'action adopté par le gouvernement pour honorer ses engagements de Kyoto. Toutefois, on ne saurait atteindre les objectifs de réduction des émissions sans une mobilisation de toutes les parties concernées : les citoyens en tant que consommateurs d'énergie, les entreprises en tant que productrices et utilisatrices de l'énergie, et l'ensemble des pouvoirs publics.

2.4.2 Prix de l'énergie

Au Canada, les prix de l'énergie pour les utilisateurs finaux sont peu élevés, comparativement à ceux en vigueur dans la plupart des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cette situation est en partie attribuable au fait que le Canada est un gros producteur d'énergie. Les prix de l'énergie sont relativement stables depuis une dizaine d'années et ils ne devraient pas augmenter au cours des dix à quinze prochaines années.

L'OEE s'est engagé à promouvoir les mesures d'efficacité énergétique lorsqu'elles sont logiques sur le plan économique. En effet, lorsque les prix de l'énergie sont bas, le niveau économique optimal d'efficacité énergétique est nettement inférieur au niveau techniquement réalisable, ce qui rend les initiatives d'efficacité énergétique moins attrayantes aux yeux des consommateurs. Le rôle joué par l'OEE est donc particulièrement important lorsque les prix de l'énergie sont bas.

2.4.3 Économie

L'économie canadienne devrait connaître un taux de croissance annuelle moyen de 2,3 p. 100 entre 2000 et 2010. Or, la croissance économique entraîne une augmentation de la demande d'énergie. Dans un contexte de non-intervention, on s'attend donc à ce que la demande finale d'énergie grimpe de 13 p. 100 entre 1997 et 2010.

2.4.4 Activités d'efficacité énergétique menées par les partenaires traditionnels

Neuf ministères provinciaux et territoriaux de l'Énergie ont établi des programmes d'efficacité énergétique ou de promotion des carburants de remplacement. À la suite d'un déclin notable des activités liées à l'efficacité énergétique et aux énergies de remplacement (EEER) au milieu des années 1990, les budgets sont demeurés stables jusqu'en 1998 environ. Au cours des deux dernières années, toutefois, on a pu observer une augmentation majeure des budgets consacrés aux activités d'EEER dans au moins trois régions – le Québec, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. En particulier, le budget de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec est passé de 2,5 millions de dollars en 1998-1999 à 9 millions en 2000-2001.

Cet accroissement des activités de certains gouvernements a accru les possibilités et fait ressortir le besoin d'une action concertée avec les autres provinces.

Dans le cas des services publics d'énergie, certaines régions ont pratiquement mis fin à leurs programmes de gestion axée sur la demande et ont réduit leurs efforts de promotion des carburants de remplacement.

2.4.5 Budget fédéral 2000

Dans son budget de 1997, le gouvernement fédéral annonçait pour l'OEE de nouvelles mesures de financement de l'efficacité énergétique de 16 millions de dollars par an sur trois ans, à compter du 1er avril 1998. Ce financement temporarisé a permis à l'organisme d'adopter de nouvelles initiatives visant à offrir des stimulants financiers pour favoriser l'amélioration de l'efficacité énergique dans les bâtiments commerciaux neufs (Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux [PEBC]), la rénovation éconergétique des bâtiments commerciaux (Innovateurs énergétiques plus), et l'évaluation de l'efficacité énergétique et l'étiquetage des maisons (ÉnerGuide pour les maisons). Le budget fédéral 2000 a prolongé de trois ans le financement de l'OEE, jusqu'en mars 2004.

Le budget 2000 prévoit également des fonds pour les municipalités. L'OEE aura un certain rôle à jouer dans la gestion de ces fonds dont voici la description :

- le Fonds d'habilitation municipal vert, d'un montant de 25 millions de dollars est un fonds réparti sur cinq ans qui offre des subventions pour les vérifications et les études de faisabilité à coûts partagés visant les projets destinés à réduire les émissions de GES et à améliorer la qualité de l'air et de l'eau, de même qu'à encourager l'exploitation durable des ressources renouvelables et non renouvelables.
- Le Fonds d'investissement municipal vert, d'un montant de 100 millions de dollars, est un fonds qui permet d'accorder des prêts et des garanties de prêts pour favoriser l'adoption, entre autres, de mesures d'efficacité énergétique directes comme la rénovation éconergétique de bâtiments et la modernisation des réseaux de transport en commun qui entraîneront la réduction des émissions de GES. Les projets pilotes pourront obtenir des subventions financées à même l'intérêt accumulé du Fonds.

Les fonds seront gérés par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) de manière indépendante du gouvernement fédéral. Le conseil d'administration de la Fédération nommera les conseils et les comités chargés de surveiller la gestion des fonds. L'OEE coordonnera la nomination de membres faite par Ressources naturelles Canada, au sein des conseils et des comités.

Dans le cadre du budget 2000, on a également prolongé pour une période de trois ans, jusqu'au 31 mars 2004, le financement du Fonds d'action pour le changement climatique au montant de 150 millions de dollars. Le Fonds appuie certaines activités d'information et de sensibilisation du public menées par l'OEE.

Chapitre 3 : Stratégies du Secteur de l'énergie

3.1 Marché de l'énergie

L'OEE a pour objectif de transformer le marché de l'énergie en augmentant le rendement du matériel, des bâtiments, des procédés et des véhicules consommateurs d'énergie et en améliorant l'efficacité énergétique de l'utilisation qu'en font les Canadiens et les organisations canadiennes. Compte tenu de l'ampleur et des coût de la consommation d'énergie, et des structures et des machines qui consomment de l'énergie, la tâche est ardue.

En 1998, les Canadiens ont consacré plus de 81 milliards de dollars à la consommation d'énergie « finale », c'est-à-dire l'énergie requise pour chauffer et climatiser les habitations et les bureaux, faire fonctionner les appareils ménagers, les voitures, les camions, les avions et les trains et alimenter les procédés industriels. Cette somme représente environ 9 p. 100 du produit intérieur brut du pays.

3.2 Programmes et moyens d'action de l'OEE

L'OEE gère 14 programmes pour accroître l'efficacité énergétique dans tous les secteurs d'utilisation finale et deux initiatives pour promouvoir l'utilisation des carburants de remplacement. Les programmes de l'OEE mettent l'accent sur les avantages du partenariat et des investissements dans l'économie, peu importe le type de combustible (sauf les programmes favorisant l'utilisation de carburants de remplacement). Ils visent à combler les lacunes en matière d'information et de connaissances et à contourner les obstacles d'ordre institutionnel ainsi que les contraintes financières et économiques pesant sur le marché de la consommation finale d'énergie.

Le cadre de transformation du marché de l'OEE fait appel à plusieurs outils d'intervention :

- le leadership du gouvernement fédéral dans la réduction des émissions atmosphériques découlant de sa propre consommation d'énergie;
- des programmes d'information pour sensibiliser les consommateurs d'énergie à l'existence et aux avantages de possibilités d'efficacité énergétique, pour les amener à accepter et à adopter des technologies éconergétiques et pour les mettre au courant des programmes et de l'aide offerts par RNCan (y compris l'appui à la recherche-développement et à la démonstration de la technologie);
- des programmes de mesures volontaires qui aident les consommateurs d'énergie à améliorer l'efficacité de leurs activités consommatrices d'énergie en s'efforçant de convaincre des chefs d'entreprise clés de faire office de chef de file, d'inciter les consommateurs d'énergie à s'engager à établir des objectifs d'efficacité énergétique assortis de plans d'action et en appuyant d'autres cadres de soutien fédéral, comme la société MVR inc.;
- des stimulants financiers directs pour accroître l'investissement du secteur privé dans l'efficacité énergétique, accélérer l'adoption de technologies éconergétiques de pointe courantes, et faire valoir les retombées économiques positives nettes des améliorations éconergétiques;
- des règlements établissant des normes de rendement afin d'éliminer du marché les produits les moins efficaces.

Pour chaque secteur d'utilisation finale de l'énergie, l'OEE a élaboré une stratégie qui met en œuvre, dans le cadre d'un programme d'action général, l'ensemble ou une partie de ces moyens d'action. Le choix des moyens d'action reflète la nature de chaque marché et le budget de l'OEE.

On a élaboré des indicateurs de progrès afin de suivre de près l'efficacité de chaque initiative de programme et d'orienter les modifications à apporter (voir le chapitre 5 et l'annexe 3). L'OEE étudie et analyse également les changements observés sur le marché afin d'évaluer les progrès accomplis dans l'efficacité énergétique par chaque secteur d'utilisation finale et de mettre en évidence d'autres possibilités d'amélioration.

Les normes de l'OEE et les processus d'élaboration de normes fournissent une bonne assise pour concevoir des mesures supplémentaires, des mécanismes d'information et des réseaux de partenariats.

La section qui suit décrit les stratégies de l'OEE dans chaque secteur d'utilisation finale de l'énergie.

3.3. Secteur résidentiel

3.3.1 Contexte

En 1998, le secteur résidentiel représentait 16,8 p. 100 (1 288 petajoules [PJ]) de la consommation d'énergie secondaire et était responsable de 15,3 p. 100 des émissions de GES du Canada (69 mégatonnes [Mt]d'équivalent CO_2) attribuables à la consommation d'énergie secondaire.

La maison unifamiliale est le type de logement le plus courant au Canada, suivi des appartements, des maisons individuelles attenantes et des maisons mobiles. Compte tenu de la prédominance de la maison unifamiliale et de la maison individuelle attenante, la plupart des programmes de RNCan visant les immeubles résidentiels mettent l'accent sur ce type de logement. Le chauffage des locaux et de l'eau représente 81 p. 100 de la consommation d'énergie du secteur résidentiel, le reste étant dévolu aux appareils ménagers, à l'éclairage et à la climatisation des locaux.

Entre 1990 et 1998, la consommation d'énergie du secteur résidentiel a diminué de 2,4 p. 100, soit 32 PJ. Au cours de la même période, les émissions de GES du secteur ont enregistré une baisse de 0,8 p. 100. Comparativement à la diminution de 2,4 p. 100 de la consommation d'énergie, la réduction moindre des émissions de GES témoigne d'une augmentation de 1,7 p. 100 de l'intensité des GES attribuable au changement de carburant de la part des consommateurs et à l'adoption par les centrales électriques de combustibles à plus forte intensité carbonique.

Deux principaux facteurs – l'activité et la structure – ont accru la consommation d'énergie du secteur résidentiel, alors que les conditions météorologiques induisaient une tendance à la baisse :

- l'activité – l'accroissement du nombre de ménages et de la surface de plancher des habitations (principale mesure de l'activité résidentielle) a accru la consommation d'énergie de 16,2 p. 100 (214 PJ);
- la structure – la structure de l'activité est devenue plus énergivore, principalement en raison de l'utilisation accrue de gros appareils ménagers et de la climatisation. Cela a accru la consommation d'énergie de 1,2 p. 100 (16 PJ);
- les conditions météorologiques – le temps plus clément en 1998, comparativement à 1990 (année où le temps avait également été clément) a entraîné une diminution des besoins de chauffage des locaux. Cette clémence est responsable d'une baisse de 5,2 p. 100 (68 PJ) de la consommation d'énergie.

Si ces trois facteurs avaient été les seuls en cause, la consommation d'énergie du secteur résidentiel se serait accrue de 12,3 p. 100 (162 PJ). Toutefois, les améliorations de l'efficacité énergétique ont permis de diminuer la consommation d'énergie de 12,5 p. 100 (165 PJ). Les 29 PJ qui restent sont attribuables aux interactions des quatre principaux facteurs.

Le chauffage des locaux est la source de consommation d'énergie où l'on peut réaliser les plus importants gains d'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel. D'ici à 2010, les maisons éconergétiques construites après 1995 ne représenteront que 21 p. 100 du parc de logements, par conséquent, l'amélioration du rendement énergétique du parc de maisons plus anciennes aidera à réduire l'ensemble des émissions du pays. La durée de vie relativement brève du matériel consommateur d'énergie (moins de 20 ans) offre une autre avenue d'amélioration de l'efficacité énergétique du secteur.

3.3.2 Stratégies de l'OEE

Les stratégies adoptées par l'OEE dans le secteur résidentiel visent trois domaines : le matériel consommateur d'énergie, la construction résidentielle et la rénovation domiciliaire.

3.3.2.1 Matériel consommateur d'énergie

La stratégie de l'OEE en ce qui concerne le matériel consommateur d'énergie consiste à éliminer progressivement du marché le matériel le moins éconergétique et à inciter les fabricants à produire – et les consommateurs à choisir – des appareils éconergétiques ayant un rendement supérieur aux normes minimales.

Le ***Règlement sur l'efficacité énergétique*** **du Canada** constitue un moyen d'action adéquat pour influencer le rendement énergétique de nouveaux produits mis sur le marché, du fait que :

- les ménages ignorent parfois les conséquences de la consommation d'énergie des appareils qu'ils achètent;
- les principaux types d'appareils consommateurs d'énergie (appareils ménagers et générateurs d'air chaud) sont relativement standardisés et, par conséquent, se prêtent davantage à la réglementation;
- le règlement du gouvernement du Canada complète des règlements similaires en vigueur aux États-Unis et dans certains provinces.

Dans son processus de réglementation, le gouvernement fédéral s'assure que les normes de rendement minimum élaborées par l'OEE, en vertu de la *Loi sur l'efficacité énergétique*, ne constituent pas, dans l'ensemble, un désavantage économique pour les consommateurs. À l'heure actuelle, le *Règlement sur l'efficacité énergétique* s'applique à plus de 20 produits résidentiels consommateurs d'énergie, lesquels représentent 73 p. 100 de la consommation totale d'énergie du secteur.

Le **programme ÉnerGuide pour l'équipement et les appareils de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC)** encourage les consommateurs à acheter des produits plus écoénergétiques lorsque les circonstances s'y prêtent. Le Règlement adopté en vertu de la *Loi sur l'efficacité énergétique* oblige les fabricants à étiqueter sept types d'appareils ménagers. Les fabricants de matériel de CVC indiquent volontairement la consommation d'énergie de leurs produits dans leurs dépliants, en utilisant la cote de rendement énergétique ÉnerGuide pour les appareils de CVC. Avant de prendre leur décision d'achat, les consommateurs sont plus enclins à consulter les dépliants qu'à vérifier les étiquettes.

3.3.2.2 Construction résidentielle

En ce qui concerne la construction résidentielle, l'objectif de l'OEE est d'accroître le rendement énergétique global des logements neufs du Canada. Il y parvient en prenant les moyens suivants :

- favoriser l'établissement d'une norme de référence écoénergétique dans le domaine de l'habitation;
- montrer aux acheteurs du secteur résidentiel les avantages des maisons écoénergétiques sur le plan financier et environnemental ainsi que sur le plan de la santé;
- faire mieux connaître aux constructeurs les technologies et les pratiques écoénergétiques du secteur résidentiel;
- offrir un marché pour les produits et le matériel de construction résidentielle écoénergétiques.

Il est généralement plus économique d'améliorer le rendement énergétique des maisons au moment de leur construction qu'après. La **Norme de LA MAISON R-2000*** est un programme volontaire pour ceux qui désirent construire des maisons à haut rendement énergétique. Le Programme assure la formation des constructeurs pour qu'ils soient en mesure de respecter la norme R-2000, certifie les habitations construites selon la norme et incite les clients à acheter ces maisons plus écoénergétiques. Le Programme s'efforce d'améliorer l'efficacité énergétique de tout le secteur de la construction résidentielle en faisant la promotion des avantages de l'intégration volontaire de certains aspects de la MAISON R-2000 dans les méthodes générales de construction.

3.3.2.3 Rénovation domiciliaire

Dans le domaine de la rénovation domiciliaire, la stratégie de l'OEE consiste à faire connaître aux propriétaires de maison les avantages de l'efficacité énergétique et à leur fournir l'information pertinente de façon à ce qu'ils en tiennent compte dans leurs travaux de rénovation. La promotion de la rénovation domiciliaire axée sur l'efficacité énergétique n'est pas facile étant donné que les possibilités d'amélioration du rendement énergétique ne se prêtent ni à la standardisation ni à la réglementation. Le nombre de ménages à convaincre de participer à un programme d'engagement volontaire est également trop élevé. Grâce à un partenariat conclu avec les fabricants et les distributeurs de produits et de matériel écoénergétiques, comme les magasins de détail de la chaîne Home Hardware, l'OEE peut transmettre ses messages et ses conseils afin d'inciter les consommateurs à penser à l'efficacité énergétique, lorsqu'ils rénovent leur maison. Le **Programme ÉnerGuide pour les maisons** favorise la rénovation domiciliaire axée sur l'efficacité énergétique en proposant un système de cotation de l'énergie fondé sur des vérifications. Les conseillers en énergie effectuent une vérification détaillée sur place et fournissent aux propriétaires de la maison un rapport personnalisé et des avis sur les améliorations énergétiques souhaitables. Les propriétaires sont incités à se servir de ces renseignements pour passer à l'action.

*R-2000 est une marque officielle de Ressources naturelles Canada

3.4 Secteur commercial et institutionnel

3.4.1 Contexte

En 1998, le secteur commercial et institutionnel représentait 12,3 p. 100 (944 PJ) de la consommation d'énergie secondaire et était à l'origine de 11,9 p. 100 (54 Mt d'équivalent CO_2) des émissions de GES attribuables à la consommation d'énergie secondaire. Sont incluses dans le secteur commercial et institutionnel les activités liées au commerce, aux finances, à l'immobilier, à l'administration publique, à l'éducation et aux services commerciaux, y compris le tourisme.

Le secteur commercial et institutionnel comprend de nombreux types d'immeubles. Les bâtiments commerciaux et les immeubles de bureaux représentent près de la moitié (49 p. 100) de la demande énergétique du secteur alors que les écoles, les établissements de soins de santé, les hôtels et les restaurants sont responsables de 33,8 p. 100 de la demande. Les programmes de RNCan visent l'ensemble de ces types de bâtiments consommateurs d'énergie.

Dans le secteur commercial et institutionnel, la consommation d'énergie répond à six principaux besoins qui correspondent à des sous-secteurs. C'est le chauffage des locaux, lequel représente plus de la moitié de la demande énergétique du secteur (52 p. 100), qui consomme le plus. Les cinq autres sous-secteurs de consommation – le chauffage de l'eau, la climatisation des locaux, l'éclairage, les moteurs auxiliaires pour des services comme le pompage et la ventilation dans les bâtiments et le matériel auxiliaire – représentent entre 5 et 15 p. 100 de la demande d'énergie. La charge des prises et la réfrigération sont deux autres éléments importants dans la consommation d'énergie des bâtiments.

Entre 1990 et 1998, la consommation d'énergie du secteur commercial et institutionnel s'est accrue de 8,9 p. 100, ou 77 PJ (passant de 867 à 944 PJ). Toutefois, les émissions de GES du secteur commercial ont grimpé de 13,1 p. 100 au cours de la même période. L'accroissement des émissions à un rythme plus rapide que celui de la consommation d'énergie est en grande partie attribuable à l'augmentation de l'intensité des GES provenant de la production d'électricité. De légers changements dans la part respective des combustibles d'utilisation finale expliquent en partie le reste de l'accroissement de l'intensité des émissions de GES.

Quatre principaux facteurs expliquent le changement dans la consommation d'énergie du secteur commercial et institutionnel – l'activité, les conditions météorologiques, la structure et l'efficacité énergétique :

- l'activité – le changement dans la surface de plancher (principale mesure de l'activité) est responsable d'une augmentation de la consommation d'énergie de 13,8 p. 100 (118 PJ);
- les conditions météorologiques – le temps plus clément en 1998, comparativement à celui de 1990, a induit une baisse de 2,3 p. 100 de la consommation d'énergie (20 PJ);
- la structure – le changement dans la distribution de la surface de plancher entre les différentes utilisations a accru de façon marginale la consommation d'énergie (3 PJ).

Si ces trois facteurs avaient été les seuls en cause, la consommation d'énergie du secteur commercial et institutionnel se serait accrue de 11,8 p. 100 (101 PJ). Toutefois, les améliorations de l'efficacité énergétique ont permis de réduire de 2,1 p. 100 (18 PJ) la consommation d'énergie. Les 6 PJ qui restent sont attribuables aux interactions des quatre principaux facteurs.

Le chauffage des locaux de l'actuel parc immobilier est le domaine qui se prête le mieux aux gains d'efficacité énergétique. On peut également envisager d'améliorer le rendement énergétique des moteurs et du matériel auxiliaires ainsi que de l'éclairage, qui représentent plus de 30 p. 100 de la consommation d'énergie commerciale.

3.4.2 Stratégies de l'OEE

Les stratégies de l'OEE dans le secteur commercial et institutionnel font converger les efforts selon trois axes : le matériel consommateur d'énergie, la construction immobilière et les initiatives volontaires.

3.4.2.1 Matériel consommateur d'énergie

La stratégie de l'OEE concernant le matériel consommateur d'énergie consiste, en accord avec les partenaires commerciaux du Canada, à éliminer graduellement du marché commercial et institutionnel le matériel consommateur d'énergie le moins éconergétique, et à inciter les fabricants à produire et

les consommateurs à choisir des produits éconergétiques affichant un rendement supérieur aux normes minimales. L'OEE établit par règlement les niveaux de rendement énergétique minimum de certains produits consommateurs d'énergie dans le secteur commercial et institutionnel. Comme le matériel en usage dans ce secteur est généralement moins standardisé que celui utilisé dans le secteur résidentiel, il est plus difficile d'élaborer des normes et des règlements pertinents. Néanmoins, des règlements sont maintenant en vigueur en ce qui concerne les moteurs électriques, les lampes fluorescentes et les ballasts, les lampes-réflecteurs à incandescence, les machines à glaçons automatiques et certains appareils de chauffage et de climatisation. D'autres appareils seront intégrés aux règlements ultérieurs.

3.4.2.2 Construction de bâtiments

En ce qui a trait à la construction de bâtiments, la stratégie de l'OEE consiste à accélérer le changement dans la conception et les méthodes de construction de la manière suivante :

- faire la promotion des avantages financiers et environnementaux de bâtiments plus éconergétiques;
- mieux informer les propriétaires, les concepteurs et les constructeurs de bâtiments;
- aider à amortir le coût supplémentaire de la conception de bâtiments plus éconergétiques.

L'OEE offre des stimulants financiers dans le cadre de son **Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux (PEBC)** afin de favoriser la conception et la construction de bâtiments commerciaux et institutionnels respectant des niveaux d'efficacité énergétique supérieurs d'au moins 25 p. 100 à ceux prescrits par le *Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments* (CMNEB). Les stimulants s'adressent aux concepteurs et ont pour but d'améliorer les méthodes standard de façon à ce que la conception de bâtiments commerciaux et institutionnels respectant de plus hauts niveaux d'efficacité énergétique devienne la norme. Étant donné que le niveau d'efficacité énergétique requis est économique, les mesures d'encouragement ne se situent pas au niveau de l'investissement en capital requis pour installer les technologies les plus éconergétiques mais dédommagent plutôt le constructeur pour les coûts supplémentaires qu'il a dû assumer pour la mise au point des concepts favorisant une plus grande efficacité énergétique et l'utilisation de logiciels d'évaluation de l'efficacité énergétique.

3.4.2.3 Mesures volontaires

Les bâtiments et les entreprises du secteur commercial et institutionnel sont fort variés et chaque sous-secteur a des exigences, des contraintes et des possibilités qui lui sont propres en ce qui a trait à la consommation d'énergie. En raison du nombre de décideurs qui influent sur l'utilisation de l'énergie dans le secteur, l'OEE met en œuvre des stratégies afin d'exercer une influence sur les différentes organisations au niveau sectoriel, grâce à des partenariats avec les associations. L'Initiative des Innovateurs énergétiques incite les organisations du secteur commercial et institutionnel à s'engager volontairement à accroître l'efficacité énergétique de leurs activités en raison du bien-fondé de ce choix sur le plan financier et environnemental. **L'Initiative des Innovateurs énergétiques** aide les organisations à mettre l'accent de façon stratégique sur la gestion de l'énergie et leur permet d'intégrer à leur cadre de gestion la planification, le financement, la mise en œuvre et le suivi de leurs initiatives d'économie d'énergie. En devenant des Innovateurs énergétiques et en intégrant l'efficacité énergétique à la culture de l'entreprise, les organisations se voient offrir un programme complet de services et d'outils. Les organisations qui adhèrent aux Innovateurs énergétiques sont invitées à enregistrer leurs engagements et leurs plans d'action en matière d'efficacité énergétique auprès de la société MVR inc.

Le but de l'Initiative des Innovateurs énergétiques est d'encourager des secteurs entiers du marché à devenir éconergétiques et à contribuer à la réduction des émissions de GES en établissant des partenariats avec des associations. En outre, certains secteurs ont mis au point un programme de données de référence et de pratiques exemplaires. L'Initiative offre également du financement aux organismes participants qui acceptent de reproduire les projets pilotes d'améliorations éconergétiques de l'Initiative des Innovateurs énergétiques.

L'OEE permet au gouvernement fédéral de montrer l'exemple par l'intermédiaire de l'**Initiative des bâtiments fédéraux (IBF)**, laquelle vise à promouvoir la rénovation éconergétique des bâtiments appartenant au gouvernement fédéral ou exploités par ses soins. Nombre des produits et services susmentionnés ont été expérimentés avec succès dans le cadre de cette

initiative. La clé de voûte du programme – un mécanisme financier permettant le financement de la rénovation éconergétique par un tiers – élimine l'obstacle du manque de fonds, qui est le plus courant.

3.5 Secteur industriel

3.5.1 Contexte

En 1998, la demande d'énergie du secteur industriel représentait 39,5 p. 100 (3 027 PJ) de la consommation d'énergie secondaire et le secteur était à l'origine de 34,4 p. 100 (155 Mt d'équivalent CO_2) des émissions de GES attribuables à cette consommation.

Le secteur industriel inclut la foresterie, la construction, l'exploitation minière et toutes les industries de fabrication. Ce secteur utilise l'énergie dans des procédés industriels comme source de puissance motrice pour produire de la chaleur ou de la vapeur.

Le secteur de la fabrication est le plus énergivore avec 83 p. 100 de la consommation d'énergie industrielle en 1998. Au sein du secteur, ce sont les industries du raffinage du pétrole, du fer et de l'acier, de l'exploitation minière en amont, de l'aluminerie, de la chimie organique et des pâtes et papiers qui sont les principaux consommateurs. Regroupés, ces secteurs représentaient 61 p. 100 de la demande énergétique totale du secteur industriel en 1998.

Entre 1990 et 1998, la consommation d'énergie industrielle s'est accrue d'environ 10 p. 100 (272 PJ). Deux principaux facteurs ont contribué à l'accroissement de la consommation d'énergie industrielle depuis 1990 – l'activité et la structure :

- l'activité – l'accroissement de la production industrielle physique et du produit intérieur brut ont entraîné une hausse de la consommation d'énergie de 16,5 p. 100 (455 PJ);
- la structure – un changement dans la composition du secteur en faveur d'industries plus énergivores (par exemple, les pâtes et papiers, le fer et l'acier, l'aluminium et l'exploitation minière) s'est traduit par un accroissement de 2,2 p. 100 de la consommation d'énergie (62 PJ).

Si ces deux facteurs avaient été les seuls en cause, la consommation d'énergie du secteur industriel se serait accrue de 18,8 p 100 (517 PJ). Toutefois, les améliorations de l'efficacité énergétique ont permis de réduire de 5,3 p. 100 (145 PJ) la consommation d'énergie. Les 100 PJ qui restent sont attribuables aux interactions des trois principaux facteurs.

Bien que la consommation d'énergie entre 1990 et 1998 ait enregistré une hausse de 9,9 p. 100, les émissions de GES n'ont progressé que de 9 p. 100. La croissance plus lente des émissions est en partie attribuable au fait que plusieurs industries – en particulier les industries de pâtes et papiers, du caoutchouc, de la machinerie, de l'imprimerie et de l'édition, ainsi que du cuir et des produits connexes – ont abandonné le mazout lourd, de même que le gaz de houille et de cokerie en faveur de l'électricité et de combustibles produisant moins de GES.

Dans le secteur industriel, les gros utilisateurs énergivores investissent le plus souvent dans des projets d'économie d'énergie leur offrant de courts délais de récupération. En raison de la durée de vie de certains équipements industriels, qui dépasse parfois 35 ans (par exemple, les générateurs de chaleur, les hauts-fourneaux ou les fours à l'arc électrique), les nouvelles technologies ne sont pas intégrées rapidement dans les biens d'équipement. Il est donc plus facile d'améliorer l'efficacité énergétique de produits et de procédés courants comme les moteurs et les systèmes de moteur. Les entreprises continuent de délaisser les combustibles fossiles en faveur de sources d'énergie vertes sans carbone, comme les déchets de bois et de pâtes à papier, ce qui leur permet également de réduire davantage les émissions du secteur industriel.

3.5.2 Stratégies de l'OEE

Les stratégies de l'OEE dans le secteur industriel visent le matériel consommateur d'énergie et l'action volontaire.

3.5.2.1 Matériel consommateur d'énergie

La plus grande partie de la consommation d'énergie du secteur est attribuable à des procédés qui nécessitent un matériel spécialisé. Il est donc difficile d'adopter des règlements. Néanmoins, certains produits courants se prêtent à la standardisation et à la réglementation. L'OEE a récemment mis en œuvre des normes d'efficacité minimale visant les moteurs électriques et des exigences plus strictes relatives aux lampes fluorescentes et à incandescence. L'organisme

envisage la possibilité de mettre en œuvre des normes visant d'autres produits supplémentaires utilisés dans le secteur industriel.

3.5.2.2 Action volontaire

En ce qui concerne le secteur industriel, le principal objectif de l'OEE consiste à encourager et à faciliter l'action volontaire, à la fois au niveau de l'entreprise et à l'échelle de l'industrie. En adoptant une approche de l'amélioration de l'efficacité énergétique déterminée par l'industrie, l'organisme reconnaît que celle-ci a une meilleure connaissance de ses procédés que le gouvernement.

Le **Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC)** facilite l'établissement d'objectifs d'amélioration de l'intensité énergétique et l'adoption de plans d'action pour chaque sous-secteur industriel. Pour appuyer ces objectifs et l'évaluation des progrès réalisés, l'OEE améliore constamment la qualité et l'accès à ces données, de même que le cadre analytique permettant de comprendre et de recenser les utilisations industrielles finales. Le PEEIC encourage l'amélioration de l'efficacité énergétique industrielle au niveau sectoriel.

En s'appuyant sur le PEEIC, l'OEE collabore avec l'industrie par l'intermédiaire de l'**Initiative des Innovateurs énergétiques industriels** afin de l'aider à passer des objectifs et des engagements des sous-secteurs à des mesures concrètes au niveau des entreprises, lesquelles feront l'objet d'un rapport présenté à la société MVR inc. Cette initiative offre des produits, des services et l'accès à d'autres sources d'aide afin de permettre aux entreprises de surmonter les obstacles en matière d'information et de ressources pour mettre en œuvre les possibilités d'efficacité énergétique.

L'OEE s'efforce de faire en sorte que toutes les entreprises soient parfaitement au courant des possibilités qui s'offrent à elles d'utiliser l'énergie de façon plus productive, qu'elles disposent d'un personnel ayant les compétences requises pour exploiter ces possibilités et entrer en lice afin d'obtenir le financement nécessaire, et que leurs dirigeants soient favorables à l'étude des domaines se prêtant aux économies d'énergie.

3.6 Secteur des transports

3.6.1 Contexte

Le secteur des transports représente près de 29 p. 100 (2 182 PJ) de la consommation d'énergie secondaire et est à l'origine de près de 35 p. 100 (157 Mt d'équivalent CO_2) des émissions de GES attribuables à la consommation d'énergie secondaire.

Le secteur des transports se compose de trois sous-secteurs : le transport des voyageurs, le transport des marchandises et le transport hors route. Le transport des voyageurs et celui des marchandises représentent respectivement 59 et 38 p. 100 de la consommation d'énergie du secteur contre seulement 3 p. 100 pour le transport hors route. Le sous-secteur du transport des voyageurs se compose de trois modes – routier, ferroviaire et aérien – alors que le sous-secteur du transport des marchandises comprend le transport routier, ferroviaire et maritime. Le transport routier est le plus énergivore, avec 78 p. 100 de la consommation totale d'énergie du secteur des transports – soit 83 p. 100 de la consommation d'énergie du sous-secteur des voyageurs et 77 p. 100 de la consommation d'énergie du sous-secteur des marchandises. Tous les programmes de RNCan visant la consommation d'énergie du secteur des transports mettent l'accent sur le transport routier.

Entre 1990 et 1998, la consommation d'énergie du secteur des transports s'est accrue de 16 p. 100 (304 PJ). La consommation d'énergie a augmenté de près de 10 p. 100 (116 PJ) pour le sous-secteur du transport des voyageurs et de près de 26 p. 100 (172 PJ) pour le transport des marchandises. Deux principaux facteurs expliquent cette augmentation – l'activité et la structure :

- l'activité – en raison de l'accroissement de la population et de l'activité économique, on a pu observer une augmentation de l'activité des transports (mesurée en voyageurs-kilomètres pour le transport des voyageurs et en tonnes-kilomètres pour le transport des marchandises) qui a accru la consommation d'énergie du secteur de plus de 16 p. 100 (293 PJ). Les segments du transport des marchandises et des voyageurs ont contribué également à cette augmentation;

- la structure – les changements de modes de transport ont joué un rôle important dans le segment des marchandises, entraînant une augmentation de 7 p. 100 de la consommation d'énergie du secteur (134 PJ).

Si ces deux facteurs avaient été les seuls en cause, la consommation d'énergie du secteur des transports se serait accrue de près de 23 p. 100 (427 PJ). Toutefois, les améliorations de l'efficacité énergétique ont permis de réduire la consommation d'énergie de plus de 5 p. 100 (103 PJ). Les 19 PJ qui restent sont attribuables aux interactions des trois principaux facteurs.

Entre 1990 et 1998, la consommation d'énergie du secteur des transports s'est accrue de 16 p. 100, de même que les émissions de GES qui en découlent. Le changement dans l'intensité des émissions de GES a été négligeable.

D'après les données sur la conversion des véhicules après l'achat, après une phase de croissance dans les années 80, les marchés des véhicules au propane et au gaz naturel se sont stabilisés au début des années 90, après quoi ils ont amorcé un déclin à compter de 1994 étant donné que les nouveaux modèles sont devenus plus difficiles et plus coûteux à convertir. Au cours de la même période, les constructeurs d'automobiles ont retardé l'introduction de véhicules d'origine fonctionnant au moyen de carburants de remplacement et la différence de coût est devenue trop élevée pour que la période de récupération soit raisonnable pour les utilisateurs. L'activité commerciale concernant ces carburants se concentre en Ontario et en Colombie-Britannique où le nombre de postes d'approvisionnement est jugé suffisant pour la croissance du marché automobile. Au Québec, Gaz Métropolitain Inc. a promis récemment de se réimplanter sur le marché.

Au cours des dernières années, l'éthanol mélangé à l'essence a connu une bonne croissance à partir d'une faible assise. En 1998, environ 175 millions de litres d'éthanol par an étaient vendus dans près de 1 000 points de vente partout au Canada et les perspectives sont excellentes puisque l'on s'attend à ce que les ventes atteignent 300 millions de litres par an.

3.6.2 Stratégies de l'OEE

L'OEE met l'accent sur le transport routier qui représente la majorité de la consommation d'énergie du secteur. La stratégie de l'OEE consiste à influencer l'efficacité énergétique sur trois fronts : le parc automobile, le comportement du conducteur et le choix des carburants.

3.6.2.1 Véhicules neufs

En ce qui a trait à l'efficacité énergétique des véhicules neufs sur le marché, l'industrie automobile participe à un programme volontaire, le **Programme de consommation de carburant des véhicules** qui vise les automobiles et les camions légers du Canada. Les objectifs du programme sont analogues aux normes de consommation en vigueur aux États-Unis, ce qui reflète la nature fortement intégrée du marché automobile nord-américain. En raison de cet aspect du marché automobile, il est difficile pour le Canada de renforcer ses objectifs.

Étant donné que la réalisation des objectifs dépend non seulement de la technologie des véhicules mais également du choix des consommateurs, l'OEE s'efforce davantage d'influer sur la demande en faveur des véhicules moins énergivores. **ÉnerGuide pour les véhicules** est un programme lancé en 1998 qui fournit de l'information sur la consommation des véhicules neufs afin d'aider les acheteurs à choisir le véhicule le plus éconergétique répondant à leurs besoins. Le programme ÉnerGuide pour les véhicules comprend l'étiquette ÉnerGuide apposée sur les véhicules neufs exposés chez les concessionnaires, le *Guide de consommation de carburant* et les prix ÉnerGuide décernés annuellement aux véhicules qui consomment le moins.

3.6.2.2 Utilisation et entretien des véhicules

Optimisés, la conduite et l'entretien des véhicules offrent d'importantes possibilités de réduction de la consommation d'énergie. Le principe, pour réaliser ce potentiel, est de faire en sorte que les conducteurs soient bien informés de l'incidence de leur comportement au volant et de leurs méthodes de conduite et d'entretien des véhicules sur la consommation de carburant et les coûts. L'OEE transmet cette information aux conducteurs de véhicules personnels par l'intermédiaire du programme **Le Bon $ens au volant**.

En ce qui concerne les parcs de véhicules commerciaux, institutionnels et industriels, l'OEE a mis en place le programme **Écoflotte** pour parcs non gouvernementaux qui aide les gestionnaires de ces parcs à choisir judicieusement leurs véhicules et à adopter des pratiques éconergétiques, et les incite à investir dans l'efficacité énergétique. L'OEE fait en sorte que le gouvernement fédéral soit un chef de file grâce au programme **ÉcoRoute** pour parcs fédéraux, qui aide les ministères fédéraux à réduire la consommation de carburant de leur propre parc automobile.

3.6.2.3 Carburants routiers

Les principaux carburants routiers actuellement disponibles sur le marché sont le propane, le gaz naturel et l'éthanol, lequel est le plus souvent mélangé à de l'essence (jusqu'à concurrence de 10 p. 100 d'éthanol). L'utilisation de ces carburants en remplacement de l'essence et du carburant diesel aide à réduire les émissions de GES dans une proportion pouvant atteindre 25 p. 100 pour les carburants gazeux et 35 p. 100 pour l'éthanol sur une base de substitution au litre.

L'OEE fournit de l'information sur l'utilisation des carburants de remplacement dans le cadre d'une initiative générale de sensibilisation aux carburants (**Programme des carburants de l'avenir**) et d'un volet au sein des initiatives visant les parcs. L'OEE administre également un programme de stimulants financiers pour les véhicules au gaz naturel et les postes de ravitaillement en gaz naturel par l'intermédiaire de son **Programme des véhicules au gaz naturel**. Le gouvernement du Canada dispense les carburants de remplacement de la taxe d'accise imposée sur l'essence.

Chapitre 4 : Ressources et allocations budgétaires

Le présent chapitre fournit des renseignements sur les ressources financières et les allocations budgétaires de l'OEE en 2000-2001. On y décrit également dans les grandes lignes le plan de perfectionnement des ressources humaines de l'OEE.

4.1 Ressources financières

Le gouvernement a alloué des ressources financières de près de 36 millions de dollars à l'OEE pour l'exercice 2000-2001. Cette somme se répartit comme suit :

- un budget de services voté de 18 millions de dollars. L'OEE peut réallouer cette somme à ses programmes afin d'atteindre plus efficacement son objectif stratégique;
- un financement temporarisé de 18 millions de dollars destiné aux programmes portant sur l'efficacité énergétique des secteurs commercial et résidentiel (16 millions de dollars en financement annuel régulier et 2 millions de dollars reportés de l'exercice 1999-2000). Ce financement devrait prendre fin le 31 mars 2004.

Outre ces fonds, l'OEE administre certains fonds spéciaux décrits ci-après. Ces fonds externes n'apparaissent pas dans les tableaux et les figures présentés dans le chapitre en raison de leur nature temporaire :

1. Fonds du Programme d'incitation à l'expansion des marchés du gaz (PIEMG) – L'OEE administre les stimulants dans le cadre du Programme des véhicules au gaz naturel, financée par ce fonds. Ce programme a été créé au début des années 80 grâce aux recettes des producteurs albertains de gaz naturel afin d'élargir les marchés pour le gaz naturel de l'Alberta. En 1999-2000, les contributions de l'OEE se sont chiffrées à 433 000 $.

2. Fonds d'action pour le changement climatique (FACC) – L'OEE a reçu en 1999-2000 et recevra en 2000-2001 de l'argent de ce Fonds destiné à quatre initiatives :

- Changement climatique – Sensibilisation du public. Environnement Canada a remboursé à l'OEE 1,81 million de dollars en provenance du FACC pour des dépenses engagées au cours de l'exercice écoulé et on s'attend à ce qu'il lui rembourse 500 000 $ cette année;
- De l'ordre dans la « grande maison fédérale ». L'OEE a consacré 1,73 million de dollars du FACC à cette initiative au cours de l'exercice écoulé et a reçu 1,16 million cette année;
- Protection du niveau de référence. L'OEE a consacré 173 000 $ du FACC à cette initiative au cours de l'exercice écoulé et a reçu 361 000 $ cette année;
- Fonds des tables de concertation. L'OEE a consacré 1,09 million de dollars du FACC aux tables de concertation de l'industrie et des bâtiments en 1999-2000 et consacrera 41 000 $ à la Table de l'industrie cette année.

3. En 1999-2000, l'OEE a reçu et transféré à la Fédération canadienne des municipalités 50 millions de dollars pour le Fonds d'investissement municipal vert et 12,5 millions de dollars pour le Fonds d'habilitation municipal vert. Environnement Canada a reçu et transféré à la FCM les mêmes sommes pour des fins similaires.

En ce qui concerne d'autres programmes fédéraux de transformation du marché visant à promouvoir l'efficacité énergétique et les carburants de remplacement, le ministère des Finances accorde aux acheteurs de carburants de remplacement une exemption de la taxe d'accise fédérale sur le propane, le gaz naturel comprimé, le méthanol et l'éthanol (ainsi que sur la portion de méthanol et d'éthanol dans les mélanges d'essence) pour un total d'environ 95 millions de dollars par an.

4.2 Allocation budgétaire selon le secteur d'activité, l'unité fonctionnelle et le secteur d'utilisation d'énergie

Le tableau A présente le budget de l'OEE relativement à ses trois secteurs d'activité et aux Services intégrés.

TABLEAU A – Budget de l'OEE selon le secteur d'activité – 2000-2001

Secteur d'activité	Montant (en millions de dollars)	Pourcentage
Programmes de transformation du marché	22,39	63
Programmes de communications générales	3,93	11
Conseils, analyse, information et données en matière de politique	5,53	15
Services intégrés	3,91	11
Total	**35,76**	**100**

Le tableau B présente le budget de l'OEE par unité fonctionnelle.

TABLEAU B – Budget de l'OEE par unité fonctionnelle – 2000-2001

Programmes de transformation du marché	Montant (en milliers de dollars)
Habitation – Bâtiments neufs	1 230
Habitation – Bâtiments existants	2 980
Matériel	1 300
Secteurs commercial et institutionnel - Bâtiments neufs	3 240
Secteurs commercial et institutionnel - Bâtiments existants	6 362
Activités fédérales	749
Industrie	3 069
Transport routier – Véhicules personnels	2 005
Transport routier – Parcs de véhicules	1 135
Transport routier – Carburants	315
Total partiel (Programmes de transformation du marché)	**22 385**
Communications générales	**3 933**
Conseils, analyse, information et données en matière de politique	**5 530**
Services intégrés	**3 913**
Total	**35 761**

Les figures 5 et 6 présentent les émissions de GES et le budget de l'OEE alloué aux programmes de transformation du marché, par secteur d'utilisation finale de l'énergie.

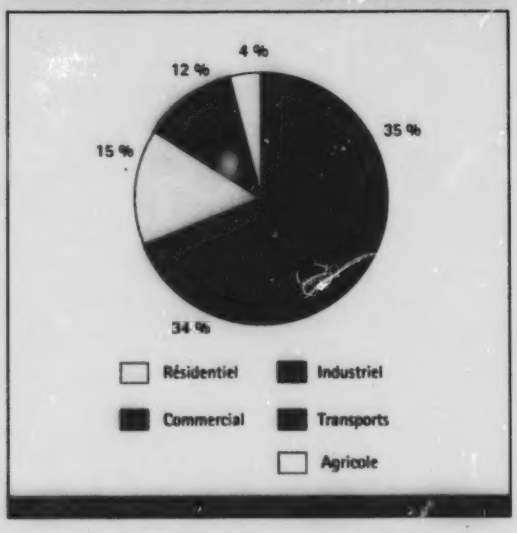

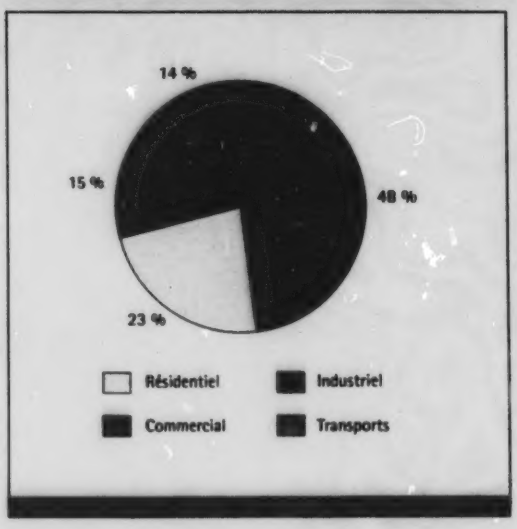

Émissions de GES du Canada, 1998	
Secteur d'utilisation finale de l'énergie	**Pourcentage**
Transports	35
Industriel	34
Résidentiel	15
Commercial	12
Agricole	4
Total	100

Budget de l'OEE – Programmes de transformation du marché, 2000–2001	
Secteur d'utilisation finale de l'énergie	**Pourcentage**
Commercial	48
Résidentiel	23
Transports	15
Industriel	14
Total	100

L'OEE alloue ses ressources aux secteurs consommateurs d'énergie selon les principes suivants :

- s'en tenir au champ de compétence du gouvernement fédéral (p. ex., reconnaître la non-habilitation du gouvernement à réglementer la consommation d'énergie des bâtiments ou des procédés industriels);
- respecter toute condition dont est assorti le financement temporarisé;
- être présent dans tous les secteurs consommateurs d'énergie de façon à disposer d'une bonne assise permettant la réalisation de l'objectif fixé à Kyoto (ce qui nécessitera probablement la participation de toutes les parties);
- exploiter les possibilités les plus économiques afin d'accroître l'efficacité énergétique (c'est-à-dire maximiser la quantité d'énergie économisée par dollar investi).

Comme le montrent les figures 5 et 6 (page 31), les ressources de l'OEE ne sont pas réparties entre les secteurs consommateurs d'énergie proportionnellement aux émissions de GES dont ils sont responsables. Les secteurs industriel et des transports reçoivent proportionnellement moins et le secteur commercial proportionnellement plus de fonds de l'OEE et ce, pour les raisons suivantes :

- selon l'analyse, nombre des possibilités les plus rentables d'améliorer l'efficacité énergétique se présentent dans les bâtiments commerciaux et institutionnels;
- vers le milieu des années 1990, RNCan et le ministère des Finances ont examiné les obstacles à l'adoption de saines pratiques environnementales et les mesures décourageant leur adoption et ont consulté les intervenants à ce sujet. Ce processus a donné lieu à l'affectation des fonds temporarisés à trois programmes d'efficacité énergétique (pour un total de 16 millions de dollars par an). L'accent a été mis sur les bâtiments commerciaux en partie, car ces bâtiments (incluant le matériel CVC) ne peuvent être amortis pour fins fiscales qu'à 4 p. 100 par rapport à 20 ou 30 p. 100 pour l'équipement industriel. Cet obstacle à l'investissement en capital pourrait entraver l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur.

4.3 Allocation budgétaire selon l'activité

Le tableau C présente les dépenses en 1999-2000 et le budget de l'OEE en 2000-2001 pour chaque activité (comme susmentionné, ne sont pas pris en compte les fonds extérieurs reçus pour les programmes suivants : Incitations à l'utilisation du gaz naturel dans les véhicules, Changement climatique – Sensibilisation du public, De l'ordre dans la « grande maison fédérale », Protection du niveau de référence et Tables de concertation). Dans plusieurs cas, on a procédé à une réaffectation des ressources par rapport à l'année dernière. Le tableau D présente les cas les plus importants d'affectation des ressources (c'est-à-dire un changement d'au moins 500 000 $ ou de 50 p. 100 dans le financement d'une activité par rapport à l'exercice précédent). Il explique aussi comment ce changement permettra à l'OEE de mieux atteindre son objectif stratégique.

Activités	Dépenses en 1999-2000 (milliers de dollars)	Budget 2000-2001 (milliers de dollars)	Écart = 2000-2001 moins 1999-2000 (milliers de dollars)	Pourcentage
Programmes de transformation du marché				
Secteur résidentiel				
Norme de LA MAISON R-2000	1 250	1 235	-15	-1,2
RénoSens	239	s/o	-239	-100
ÉnerGuide pour les maisons	2 972	2 980	8	0,3
ÉnerGuide pour l'équipement et les appareils de CVC	756	615	-141	-18,7

TABLEAU 2 (suite)

Activités	Dépenses en 1999-2000 (milliers de dollars)	Budget 2000-2001 (milliers de dollars)	Écart = 2000-2001 moins 1999-2000 (milliers de dollars)	Pourcentage
Total partiel (secteur résidentiel)	5 217	4 830	-387	-7,42
Secteurs commercial et institutionnel				
Initiative des bâtiments fédéraux (IBF)	778,8	748,8	-30	-3,9
Initiative des Innovateurs énergétiques	5 360,3	6 362,2	1 001,9	18,7
Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux (PEBC)	3 075	3 240	165	5,4
Total partiel (secteurs commercial et institutionnel)	9 214,1	10 351	1 136,9	12,3
Secteur industriel				
Initiative de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel [Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC) et Initiative des Innovateurs énergétiques industriels]	2 319,8	3 069	749,2	32,3
Total partiel (secteur industriel)	2 319,8	3 069	749,2	32,3
Secteur des transports				
Programme de consommation de carburant des véhicules	365	385	20	5,5
ÉnerGuide pour les véhicules	1 135	820	-315	-27,8
Le bon $ens au volant	838	800	-38	-4,5
Écoflotte	837,6	960	122,4	14,6
ÉcoRoute	194	175	-19	-9,8
Programme des carburants de l'avenir	171,6	220	48,4	28,2
Programme des véhicules au gaz naturel	77,3	95	17,7	22,9
Total partiel (secteur des transports)	3 618,5	3 455	-163,5	-4,5
Multisectoriel				
Règlement sur l'efficacité énergétique	726	685	-41	-5,6
Total partiel (multisectoriel)	726	685	-41	-5,6
Total partiel (programmes de transformation du marché)	21 095,4	22 390	1 294,6	6,1
Communications générales				
Information du public	468,2	780,2	312	66,6
Conférence sur l'efficacité énergétique et Prix	1 446,1	1 992	545,9	37,7
Stratégie intégrée de l'OEE	697,3	693	-4,3	-0,6
Changement climatique – Sensibilisation du public	226	463	237	104,9

Activités	Dépenses en 1999-2000 (milliers de dollars)	Budget 2000-2001 (milliers de dollars)	Écart = 2000-2001 moins 1999-2000 (milliers de dollars)	Pourcentage
ÉnerGuide regroupé	280,6	s/o	-280,6	-100
Total partiel (Communications générales)	3 118,2	3 928,2	820	26,3
Services intégrés				
Services linguistiques	874,6	525,8	-348,8	-39,9
Internet et entreposage	455,7	413	-42,7	-9,4
Services aux programmes	295	700	405	137,3
Administration, finances et achats	1 129,4	981	-148,4	-13,1
Bureau du directeur général	534,6	1 292,9	758,3	141,8
Total partiel (Services intégrés)	3 289,3	3 912,7	623,4	19
Conseils, analyse, information et données en matière de politique				
Stratégie nationale de mise en œuvre sur le changement climatique	306	230	-76	-24,8
Coordination des avis sur les politiques et programmes	1 445	1 355	-90	-6,2
Base de données nationale sur la consommation d'énergie (BNCÉ)	1 446	2 500	1 054	72,9
Gestion des relations – gouvernement et intervenants clés	325	505	180	55,4
Bâtiments municipaux et Fonds municipaux verts	715	622	-93	-13
Liaison et coordination avec MVR inc.	145	158	13	9
De l'ordre dans la « grande maison fédérale »	29	30	1	3,4
Planification énergétique urbaine	40,6	115	74,4	183,3
Programme de Protection du niveau de référence	–	–	–	–
Codes modèles nationaux de l'énergie	22	15	-7	-31,8
Total partiel (Conseils, analyse, information et données en matière de politique)	4 474,1	5 530	1 055,9	23,6
Total	31 977	35 760,9	3 738,9	11,8

TABLEAU D : Ressources financières par activité de programme – Augmentation/diminution du financement

Activité	Augmentation/diminution du financement		Explication
	Montant (en milliers de dollars)	Pourcentage	
Base de données nationale sur la consommation d'énergie (BNCÉ)	1 074	74	Entreprendre l'Enquête sur l'utilisation de l'énergie dans les bâtiments commerciaux, qui permettra à l'OEE de cibler son Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux (PEBC) et d'évaluer les incidences directes du Programme
Initiative des Innovateurs énergétiques	1 002	19	S'assurer que les projets amorcés par les clients en 1999-2000 continueront à être financés
Bureau du directeur général	758	142	Aider à satisfaire les besoins financiers du Secteur de l'énergie de RNCan et à rembourser un emprunt contracté par l'OEE auprès du Secteur en 1999-2000
Initiative de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel	749	32	Mieux aider l'industrie à s'attaquer efficacement à son importante part d'émissions de GES en fournissant des analyses comparatives supplémentaires, en rédigeant des guides sur les possibilités et en élargissant le programme aux producteurs d'énergie
Conférence sur l'efficacité énergétique et Prix d'efficacité énergétique	546	38	Compte tenu du rayonnement de la première conférence (1999), qui a fait mieux connaître l'efficacité énergétique, accroître l'envergure de la Conférence
Services aux programmes	405	137	Permettre au Groupe des services intégrés d'offrir des services de gestion de projet et d'éditique aux programmes de l'OEE
Information du public	312	67	Assumer de nouvelles responsabilités en vue de la conception, de l'impression et de la distribution de toutes les publications s'adressant aux consommateurs

Activité	Augmentation/diminution du financement		Explication
	Montant (en milliers de dollars)	Pourcentage	
Changement climatique – Sensibilisation du public	237	105	Permettre à l'OEE d'appuyer plus sérieusement cette initiative fédérale
Gestion des relations	180	55	Principalement, transférer la responsabilité du Conseil consultatif national sur l'efficacité énergétique (CCNEE), qui relève du Bureau du directeur général, à une activité distincte
Planification énergétique urbaine	74	183	Intensifier le travail d'élaboration de politiques concernant cette nouvelle initiative, car l'efficacité énergétique des transports urbains dépend de l'analyse et du plan d'aménagement du territoire et de l'infrastructure de transport dans les centres urbains
Réno$ens	-239	-100	Les activités de commandite résidentielles ont été intégrées aux programmes de la Norme de LA MAISON R-2000 et d'ÉnerGuide pour les maisons
ÉnerGuide regroupé	-276	-98	Retarder cette activité compte tenu de priorités plus immédiates
Total	4 064		

4.4 Ressources humaines

Le succès de l'OEE en 2000-2001 et dans les années à venir sera avant tout attribuable à la qualité de son personnel. Les membres du personnel de l'OEE sont des professionnels très instruits et compétents. L'OEE dépend aussi d'employés d'agences et à contrat, qui viennent compléter cet effectif d'agents et de personnel de bureau.

En 2000-2001 et au cours des exercices suivants, l'OEE devra faire face à d'importants défis quant au perfectionnement des ressources humaines et à la gestion des employés. Tout d'abord, comme on l'indique dans le présent rapport, l'OEE continuera d'être au premier plan de l'un des plus importants dossiers confiés à RNCan : le changement climatique. Ainsi, le savoir-faire du personnel de l'OEE continuera d'être très en demande. La haute direction de l'OEE devra également prêter une attention constante au perfectionnement des ressources humaines (formation et perfectionnement professionnel) et au recrutement.

De plus, comme mentionné à l'annexe 2, la fonction publique participe à de nombreuses initiatives de gestion visant le renouvellement et la gestion des ressources humaines. Certaines initiatives intéressent l'ensemble de la fonction publique :

- la Norme générale de classification;
- l'équité et la diversité en matière d'emploi;
- La Relève;
- la fonction moderne de contrôle;
- l'initiative Service Canada.

Certaines initiatives visent le Ministère :

- la Stratégie de rétention, de rajeunissement et de recrutement (3R);
- la charge de travail;
- la reconnaissance;
- le *Guide de la saine gestion de RNCan.*

L'OEE devra s'assurer que son personnel obtient des renseignements sur ces initiatives et devra apporter les modifications que ces initiatives exigeront.

Chapitre 5 : Évaluation du rendement

5.1 Introduction

Le travail de l'OEE pour offrir une meilleure information sur le rendement de ses programmes répond à une double finalité :

- améliorer la gestion de ses activités;
- fournir une meilleure information au Parlement et aux partenaires de l'OEE.

Ceci fait suite au *Rapport du vérificateur général du Canada* de 1997 au Parlement, qui recommandait à RNCan de donner une meilleure information sur le rendement de ses initiatives d'efficacité énergétique, en particulier sur l'efficacité globale de ses programmes par rapport aux objectifs du Canada en matière de changement climatique.

Le travail de l'OEE vise à :

- clarifier les objectifs des programmes;
- mieux définir les attentes en ce qui concerne les réalisations (réalisations et résultats visés);
- améliorer et présenter des rapports sur les résultats plus transparents.

En particulier, l'OEE :

- a établi des objectifs de rendement et des procédures de présentation de rapports pour toutes ses initiatives de programmes;
- a adopté une nouvelle présentation des indicateurs dans les rapports au Parlement en vertu de la *Loi sur l'efficacité énergétique* des années 1996-1997 et 1997-1999, qui fournit des renseignements supplémentaires sur le rendement de ses programmes;
- a élaboré un indice composite de l'efficacité énergétique en remplacement de l'intensité énergétique agrégée (qui, en général, est la consommation d'énergie secondaire divisée par le rendement économique en fonction du PIB). L'intensité agrégée reflète les changements dans l'intensité énergétique ainsi que d'autres facteurs comme la structure et les conditions météorologiques. L'indice de l'OEE normalise ces types d'influence et reflète plus fidèlement les changements dans l'efficacité énergétique.

5.2 Activités en 2000-2001

En 2000-2001, l'OEE continuera d'élargir et d'améliorer ses activités de mesure du rendement.

- L'OEE intègre entièrement ses systèmes de planification des activités, de budgétisation et de présentation de rapports sur le rendement.
- L'OEE élaborera des données plus fiables sur le rendement pour chacune des initiatives de programme afin de surveiller les progrès réalisés et d'améliorer les liens entre les objectifs, les réalisations et les résultats. L'Office respecte les lignes directrices et les critères élaborés par le Bureau du vérificateur général du Canada pour bien rendre compte du rendement.
- L'OEE mènera quelques enquêtes propres à des programmes dans le but de déterminer la mesure dans laquelle les initiatives ont contribué à modifier le comportement du consommateur. Ces enquêtes aideront l'Office à mieux comprendre l'influence des initiatives de programme sur l'évolution de la consommation d'énergie observée sur le marché.
- L'OEE mènera l'Enquête sur l'utilisation de l'énergie dans les bâtiments commerciaux afin d'obtenir de meilleures données sur le parc immobilier commercial et sa consommation d'énergie.
- D'ici à décembre 2000, l'Office évaluera les incidences directes et indirectes de chacun de ses programmes de transformation du marché au chapitre des économies d'énergie et des réductions des émissions de GES, lorsque l'information disponible établit clairement un lien entre les réalisations du programme (mesures) et les résultats sur le marché.
- À ce stade, l'OEE met l'accent sur les programmes de transformation du marché et de communications générales. Les travaux sont en cours en vue d'améliorer la mesure du rendement dans deux autres domaines d'activité – conseils et information en matière de politiques et services intégrés.

N'oublions pas que la mesure du rendement est un exercice continu, perpétuel. Nombre des questions soulevées par le vérificateur général sont à long terme. L'OEE améliore sans cesse les mesures du rendement. Entre autres :

- il précise et révise les objectifs des programmes, les indicateurs de rendement et les objectifs à mesure de l'évolution des programmes;
- il effectue plus d'enquêtes propres aux programmes afin d'établir une distinction entre les résultats attribuables au programme et ceux attribuables au marché;
- il entreprend d'autres études de données et raffine l'analyse;
- il améliore les estimations de l'efficacité énergétique et les incidences de ses programmes sur la réduction des émissions de GES.

5.3 Plan de rendement

L'annexe 3 présente les plans de rendement pour chacune des 20 initiatives de transformation du marché et de communications générales.

Annexe 1 *Aperçu historique*

Depuis longtemps, Ressources naturelles Canada (RNCan) administre des programmes de promotion d'économie de l'énergie, de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie de remplacement. La présente section décrit l'évolution des motifs, des centres d'intérêt et de l'approche des programmes d'efficacité énergétique de RNCan.

Avant 1973

Jusqu'au début des années 1970, RNCan se contentait principalement de conseiller les ministres sur les questions ayant trait au développement énergétique et économique. Le Ministère administrait peu de programmes.

Sécurité de l'approvisionnement

Du milieu à la fin des années 1970, on a commencé à se préoccuper de la sécurité de l'approvisionnement en pétrole, tant sur le plan du coût que de la disponibilité. Par suite des crises pétrolières de 1973 et 1979, le gouvernement fédéral a annoncé des mesures en vue de promouvoir l'économie de l'énergie. On encourageait les gens à changer leurs habitudes afin de réduire la consommation d'énergie. Par exemple, on a incité les gens à baisser leur thermostat et à éteindre les lampes dont ils n'avaient pas besoin.

Les années 1980

Les dépenses du Ministère pour les programmes d'efficacité énergétique et d'énergies de remplacement ont fortement augmenté au début des années 1980, principalement en raison du Programme énergétique national. Les gouvernements fédéral et provinciaux avaient mis en place des programmes de subventions, surtout dans le secteur résidentiel. Ces programmes étaient destinés à convaincre les Canadiens d'accroître leur efficacité énergétique et à compenser les pertes de rentabilité des investissements dans les économies d'énergie provoquées par la réglementation fixant les prix de l'énergie en dessous des niveaux mondiaux.

Toutefois, vers le milieu des années 1980, les prix de l'énergie ont été déréglementés et ils ont chuté; on s'est alors moins préoccupé de la sécurité de l'approvisionnement en énergie. Par conséquent, tous les pouvoirs publics ont réduit le financement des activités favorisant les économies d'énergie et faisant la promotion des énergies de remplacement. Le Ministère a réduit ou abandonné la plupart de ses programmes d'économie d'énergie et réorienté ses efforts vers les programmes de recherche-développement et de marketing. La figure 7 montre l'évolution du financement des programmes d'efficacité énergétique et d'énergies de remplacement pendant les années 1980.

Préoccupations environnementales

Vers la fin des années 1980, l'impact de la combustion de combustibles fossiles et des émissions de GES sur le changement climatique est devenu une préoccupation mondiale. En réponse à cette question et à d'autres préoccupations environnementales, le gouvernement fédéral a annoncé en décembre 1990 le Plan vert du Canada pour un environnement plus sain. Le Plan faisait état de l'engagement du Canada à stabiliser les émissions de GES aux niveaux de 1990 pour l'an 2000 et privilégiait, pour atteindre cet objectif, l'amélioration de l'efficacité énergétique dans un large éventail de secteurs d'utilisation finale.

En juin 1991, le Ministère a obtenu l'approbation du Conseil du Trésor du Canada pour mettre en œuvre le Programme de l'efficacité énergétique et des énergies de remplacement. L'objectif consistait à appuyer le Plan vert et la Stratégie pour une action nationale concernant le réchauffement de la planète. Le Programme de l'efficacité énergétique et des énergies de remplacement (EEER) comportait un ensemble de mesures d'efficacité énergétique qui, collectivement, visaient tous les secteurs d'utilisation finale – résidentiel, commercial, industriel et transports – et toutes les sources conventionnelles d'énergie. Il mettait l'accent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique au moyen de la promotion d'une

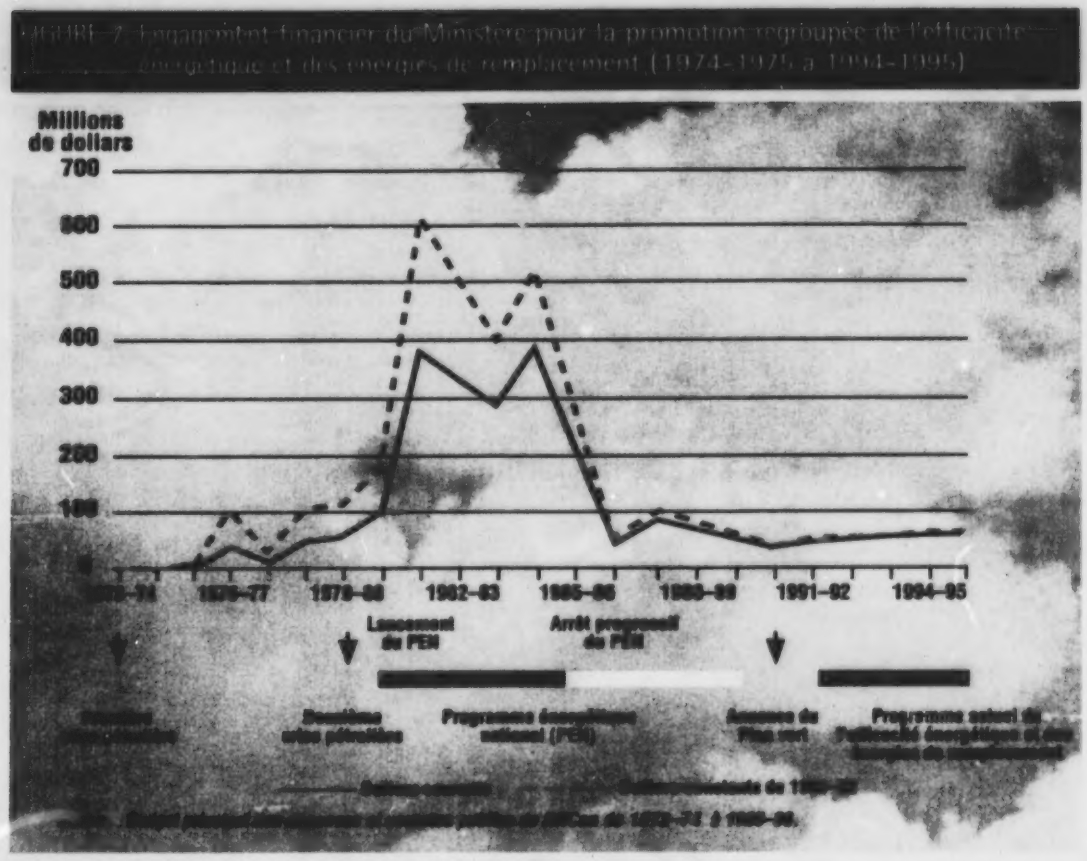

Tiré du chapitre 10 du *Rapport du vérificateur général du Canada*, avril 1997

utilisation plus judicieuse de l'énergie sans sacrifier les avantages que procure la consommation d'énergie ni imposer des modifications majeures du mode de vie.

En juin 1992, le gouvernement fédéral adoptait la *Loi sur l'efficacité énergétique*, qui donnait à RNCan le pouvoir de recommander et d'appliquer des règlements sur l'efficacité énergétique et les produits consommateurs d'énergie. La Loi réaffirmait le pouvoir du Ministère de promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies de remplacement.

En 1995, le programme Mesures volontaires et Registre (MVR) a été établi comme volet clé du Programme national d'action sur le changement climatique. Le programme MVR a été administré par RNCan jusqu'en 1997, année où sa gestion a été confiée à un partenariat entre les secteurs public et privé qui a pris le nom de MVR inc.

Élargissement des responsabilités

Dans son budget de février 1997, le gouvernement fédéral annonçait qu'à partir de l'exercice 1998-1999, la somme de 60 millions de dollars serait allouée pendant trois ans à l'appui des initiatives de programme destinées à améliorer l'efficacité énergétique et des mesures visant les énergies renouvelables. Ce nouveau financement touchait trois directions du Secteur de l'énergie, dont l'OEE. Par conséquent, en 1998-1999, l'OEE a reçu officiellement 16 millions de dollars de plus par an pour créer trois initiatives :

- le programme ÉnerGuide pour les maisons;
- le Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux (PEBC);
- le programme des Innovateurs énergétiques plus.

Une partie de ces fonds supplémentaires a permis d'intensifier les activités administratives destinées à renforcer l'efficacité et la portée des programmes existants.

Dans son budget de l'an 2000, le gouvernement fédéral a prolongé de trois ans, soit jusqu'au 31 mars 2004, ce fonds temporarisé destiné à l'OEE.

Faits récents

Par suite de la *Convention-cadre sur les changements climatiques des Nations Unies* signée à Rio de Janeiro (1992) et de la Conférence de Berlin (1995), les parties signataires de la Convention se sont réunis à Kyoto, au Japon, du 1er au 10 décembre 1997. De nombreux pays participants ont convenu de ramener leurs émissions de GES aux niveaux de 1990 d'ici 2008-2012. Le Canada s'est engagé à réduire ses émissions de 6 p. 100 par rapport aux niveaux de 1990.

Au cours d'une conférence fédérale-provinciale des Premiers ministres tenue plus tard ce mois-là, les ministres de l'Énergie et de l'Environnement ont été invités à élaborer une nouvelle stratégie dans un délai de deux ans afin de réaliser les objectifs du Protocole de Kyoto. Le Secrétariat national sur les changements climatiques a été mis sur pied afin de coordonner ce travail et d'appuyer l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre axée sur les objectifs fixés à Kyoto.

C'est à la même époque (décembre 1997) que le ministre des Ressources naturelles, Ralph Goodale, a annoncé la création de l'OEE avec le mandat « de renouveler, de renforcer et d'élargir l'engagement du Canada envers l'efficacité énergétique afin d'aider à relever les défis posés par les changements climatiques, en accordant une attention particulière au Protocole de Kyoto ». L'OEE a officiellement commencé ses activités le 1er avril 1998.

Annexe 2. *Contexte de planification*

2.1 Introduction

Les activités de l'OEE sont déterminées par trois éléments :

- les cadres de planification de RNCan et du Secteur de l'énergie;
- les clients et les partenaires de l'OEE;
- le contexte politico-économique de l'organisme.

La présente annexe décrit ces principaux éléments.

2.2 Cadre de planification ministérielle et sectorielle

2.2.1 Cadre de planification de RNCan

Suivant les buts stratégiques de RNCan, le mandat du Ministère s'articule en fonction des priorités du gouvernement fédéral. Le *Budget des dépenses 2000-2001, partie III – Rapport sur les plans et priorités* de Ressources naturelles Canada articule la politique ministérielle en fonction de cinq buts stratégiques. Chacun de ces buts est indiqué ci-après. Le but n° 5 est un objectif de gestion commun à tous les ministères, appuyé par l'exercice de planification des activités. Les programmes de l'OEE concourent principalement à la réalisation des trois premiers buts stratégiques, mais plus particulièrement du but n° 3 : réduire au minimum les répercussions environnementales attribuables à la consommation d'énergie (c.-à-d. les émissions de GES) grâce à une plus grande efficacité énergétique et à l'utilisation de carburants de remplacement.

2.2.1.1 Buts stratégiques de RNCan

But n° 1
Permettre aux Canadiens de prendre des décisions équilibrées au sujet des ressources naturelles.

But n° 2
Préserver les avantages économiques et sociaux dérivés des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures.

But n° 3
Réduire au minimum les répercussions environnementales de l'exploitation et de l'utilisation des ressources naturelles.

But n° 4
Contribuer à la sûreté et à la sécurité des Canadiens.

But n° 5
(commun à tous les ministères du gouvernement fédéral) : Gérer le Ministère avec efficience et efficacité.

(*Source : Budget des dépenses 2000-2001, partie III – Rapport sur les plans et priorités* de Ressources naturelles Canada, page 9.)

2.2.2 Cadre de planification et de rendement du Secteur de l'énergie

Le Secteur de l'énergie a élaboré un cadre de planification et de rendement qui définit la façon dont sa mission concourt à la réalisation des priorités du gouvernement et des buts stratégiques du Ministère. Toutes les directions du Secteur de l'énergie, y compris l'OEE, sont censées s'inspirer des buts et des objectifs stratégiques du secteur dans leur propre plan d'activités et élaborer des mesures du rendement faisant état de leurs progrès dans la réalisation de ces buts et objectifs. Les priorités ainsi que les activités et la mesure du rendement de l'OEE au cours de l'exercice 2000-2001 sont directement reliées aux impératifs du Secteur de l'énergie décrits dans le *Plan d'affaires du Secteur de l'énergie, 1999-2002.*

2.2.2.1 Mission du Secteur de l'énergie

L'énoncé de mission du Secteur de l'énergie reflète la volonté de poursuivre dans la voie du développement durable de façon à répondre aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. La mission du Secteur de l'énergie consiste à créer un « Meilleur avenir énergétique pour le Canada ».

Grâce à ses politiques, à ses programmes, à ses activités scientifiques et technologiques et à ses travaux sur la scène internationale, le Secteur contribue à la lutte contre le changement climatique.

En effet, il favorise des choix judicieux sur le plan de l'environnement et de la consommation, stimule l'innovation technologique, la création d'emploi, la croissance économique et la sécurité publique. Il facilite la protection de l'environnement et aide à assurer aux Canadiens un approvisionnement sûr et fiable en énergie, à des prix compétitifs.

2.2.2.2 Priorités du Secteur de l'énergie

Les priorités du Secteur de l'énergie sont définies selon trois axes :

1) Priorités d'action

Le Secteur de l'énergie contribue de trois façons au développement durable, par le développement économique, la bonne gérance de l'environnement et le bien-être social. En ce qui concerne la bonne gérance de l'environnement, les priorités environnementales internes du Secteur de l'énergie embrassent différentes questions, depuis celles ayant trait à l'utilisation finale – comme l'emploi de combustibles plus écologiques – jusqu'aux questions de mise en valeur ayant une incidence sur l'avenir de l'exploitation du pétrole et du gaz extracôtiers. Sur la scène internationale, l'accent est mis sur la promotion de politiques et de pratiques réduisant au minimum l'incidence de la consommation d'énergie sur l'environnement. Les questions relatives au changement climatique et aux déchets nucléaires dominent le programme politique à court et à moyen terme. Le défi suprême consiste à se doter des moyens d'honorer les obligations du Canada, en vertu du Protocole de Kyoto, sans nuire à l'activité économique du pays.

2) Priorités en matière de perfectionnement du personnel et de développement organisationnel

Le plus grand défi pour le Secteur de l'énergie en ce qui a trait à la gestion du personnel consistera à mettre en œuvre la norme générale de classification (NGC). L'initiative aidera à maintenir un effectif souple et adaptable, mais elle nécessite un engagement considérable de la part des gestionnaires et introduit un changement important pour tous les employés. Il est capital que l'ensemble du personnel du Secteur soit informé au sujet de la NGC et de son processus de mise en œuvre. Parallèlement, le processus de renouvellement organisationnel se poursuit par l'élaboration d'une stratégie ministérielle de rétention, de rajeunissement et de recrutement du personnel (stratégie des 3R). L'un des éléments de cette stratégie consiste à examiner la capacité des différents groupes – science et technologie, politique et autres – à relever les défis actuels et futurs du travail et à répondre aux exigences.

3) Priorités de gestion intégrée

Le Secteur de l'énergie agit en tenant compte de l'ensemble de l'organisation à plusieurs égards, avant tout en pilotant ou en appuyant des initiatives qui dépassent la sphère de responsabilité prévue par son mandat mais aussi, ce qui est tout aussi important, en dirigeant ses activités de façon qu'elles se rattachent aux activités et priorités de l'organisme, à savoir :

- le plan d'action du Ministre pour réussir dans l'économie du savoir;
- la modernisation des initiatives de la fonction de contrôle du Secrétariat du Conseil du Trésor;
- l'initiative de connaissances ResSources.

Les lecteurs qui désirent en apprendre davantage au sujet de ces initiatives sont invités à consulter le *Budget des dépenses 2000-2001, partie III – Rapport sur les plans et priorités* de Ressources naturelles Canada ou le *Plan d'activités du Secteur de l'énergie 1999-2002.*

2.3 Clients et partenaires

Le mandat de l'OEE consiste à faire valoir l'importance et l'intérêt de l'efficacité énergétique et des carburants de remplacement, et à conseiller les Canadiens sur les mesures d'efficacité énergétique qui sont à leur portée. L'OEE a des clients et des partenaires qui l'aident à atteindre ces objectifs tout en traitant l'ensemble des citoyens de façon juste et équitable.

Les sections qui suivent portent sur les clients et les partenaires de l'OEE. La liste inclut la population canadienne et un large éventail de représentants des secteurs public et privé.

2.3.1 Population canadienne

Pour des raisons d'efficacité opérationnelle, l'OEE considère les citoyens en général comme distincts des clients particuliers. Tous les citoyens canadiens ont à cœur le bien-être économique et la santé environnementale du pays, et la fonction publique a comme mandat de servir les intérêts des Canadiens dans leur ensemble. En revanche, un client particulier peut chercher à optimiser ses avantages personnels.

S'il n'est pas satisfait, le client est libre de mettre fin à sa relation avec l'OEE. Il arrive parfois également que certains objectifs des clients soient contraires au bien public, d'ordre plus général. Par conséquent, l'OEE est libre de rompre ses relations avec des clients particuliers en raison de ses obligations plus vastes à l'égard de l'ensemble des citoyens.

2.3.2 Le ministre des Ressources naturelles

L'OEE est tenu de veiller à ce que le Ministre soit bien informé sur les questions relatives à l'efficacité énergétique et aux carburants de remplacement. L'Office est également tenu de présenter les données et les analyses nécessaires à la prise de décisions politiques. Les avis présentés au Ministre doivent être précis et à propos et respecter le niveau de détails approprié.

Le Ministre est le principal ambassadeur de l'OEE dans la cause du développement durable. Les exposés et la présence du Ministre à des événements publics et à d'autres organisés par le secteur privé témoignent de l'importance accordée par le gouvernement du Canada à l'amélioration de l'efficacité énergétique. Les partenaires du secteur privé sont motivés et encouragés à prendre d'autres mesures en raison de la reconnaissance publique que le Ministre accorde à leurs réalisations.

2.3.3 Associations industrielles, professionnelles et bénévoles

Les associations industrielles sont d'importants partenaires de l'OEE dans la prestation de programmes. Mentionnons entre autres le Conseil canadien du commerce de détail, l'Association des collèges communautaires du Canada, l'Association canadienne des constructeurs d'habitations, l'Institut canadien du chauffage, de la climatisation et de la réfrigération, l'Association canadienne des pâtes et papiers, l'Association canadienne des producteurs d'acier, l'Association canadienne du véhicule électrique et l'Association canadienne des constructeurs de véhicules. Le financement par le secteur privé des programmes d'efficacité énergétique est limité. Sans les contributions de RNCan, la somme des activités de promotion de l'efficacité énergétique menées par les associations industrielles serait négligeable.

À l'échelle nationale, le Ministère occupe le haut du pavé et il est le principal coordonnateur de la promotion de l'efficacité énergétique tant auprès des particuliers et des organisations clientes du secteur des transports que dans les secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel.

L'OEE a l'intention d'étendre ses partenariats avec les associations nationales et provinciales, comme celles des ingénieurs et des architectes.

2.3.4 Partenaires internes

Les partenaires internes partagent un intérêt commun. L'OEE travaille avec plusieurs directions du Secteur de l'énergie et de RNCan, à la fois dans le cadre de programmes particuliers et pour apporter un soutien complémentaire d'ordre technique, stratégique ou administratif. L'OEE collabore avec plusieurs partenaires internes.

- La Direction de la politique énergétique (DPE) fournit des renseignements et des avis sur les aspects de la politique ministérielle, interministérielle et pangouvernementale ayant une incidence sur l'OEE. L'OEE fournit à la DPE des informations sur l'évolution de la politique et des programmes actuels dans le domaine de l'efficacité énergétique et des carburants de remplacement, ainsi que sur les analyses et les options d'ajustement des politiques et des programmes. Un échange similaire de données et d'avis se révèle utile dans de nombreux dossiers internationaux sur l'énergie.
- Les représentants de l'OEE travaillent avec leurs collègues de la Direction des ressources énergétiques au maintien d'une approche concertée sur les questions communes (par exemple, le choix des carburants et les systèmes d'énergie) et s'efforce d'assurer une intégration adéquate des politiques et des programmes sur les énergies renouvelables avec ceux de l'OEE.
- La Direction de la technologie de l'énergie de CANMET (DTEC) a pour objectif d'appuyer le développement de technologies ayant une incidence appréciable sur la consommation énergétique totale et présentant un attrait financier pour les consommateurs d'énergie. La DTEC fournit un soutien et des avis techniques à de nombreux programmes de l'OEE. Les avis d'orientation stratégique de l'OEE aident la DTEC à planifier ses activités scientifiques et

technologiques. Dans certains domaines, les activités de l'OEE et de la DTEC sont explicitement liées pour former un programme intégré.

- La Division des services de gestion (DSG) du Secteur assure un service et des avis à l'OEE dans plusieurs domaines, notamment la gestion financière, les procédures d'administration des ressources humaines, la planification, la correspondance administrative et la gestion de la propriété intellectuelle. L'OEE fournit des données dans le cadre de projets et de dossiers du Secteur de l'énergie gérés par la DSG (par exemple, le *Plan d'affaires du Secteur de l'énergie*).
- L'OEE travaille fréquemment avec la Direction des communications de RNCan à la préparation d'activités ministérielles, de discours, de communiqués de presse, de sondages d'opinion publique, d'annonces publicitaires et d'autres activités d'information ou de marketing. L'OEE fournit aussi des données destinées aux dossiers ministériels et interministériels gérés par la Direction de la planification stratégique et de la coordination. Certains programmes de l'OEE, principalement l'Initiative des bâtiments fédéraux et le programme ÉcoRoute, travaillent en étroite coopération avec la Direction de la gestion des biens et des services administratifs de RNCan.

2.3.5 Autres ministères et organismes du gouvernement fédéral

L'OEE, de même que les organismes qui l'ont précédé, a collaboré pendant plusieurs années avec d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral à la prestation de programmes et d'avis d'orientation stratégique. Les principaux partenaires de l'OEE au sein de l'administration fédérale sont Environnement Canada, Transports Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le Conseil national de recherches du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, le Conseil du Trésor du Canada, Finances Canada et Statistique Canada.

2.3.6 Autres pouvoirs publics promoteurs de l'efficacité énergétique

Ministères provinciaux et territoriaux de l'énergie

La compétence en matière de politique énergétique est une compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont la responsabilité de la gestion des ressources énergétiques de leur territoire. L'OEE considère les ministères provinciaux et territoriaux de l'Énergie autant comme des partenaires que comme des clients qui partagent un intérêt commun. Les mécanismes de communication et de coordination mis en place permettent de renseigner les gouvernements provinciaux et territoriaux sur les questions dont l'intérêt dépasse leur compétence territoriale ainsi que sur la politique, les programmes et les activités réglementaires de RNCan. L'OEE, au moyen de ses mécanismes d'entente entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux (par exemple lettres de coopération) s'efforce d'éviter le dédoublement de programmes et de trouver des mécanismes de prestation en collaboration. Ces dernières années, cependant, la plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux ont réagi aux pressions en faveur de la réduction du déficit en réduisant le personnel et le financement affectés aux programmes d'efficacité énergétique.

Secteur municipal

La Fédération canadienne des municipalités regroupe 700 grandes municipalités du Canada.

Les membres de la Fédération travaillent à la promotion de mesures visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES des collectivités. Grâce aux efforts soutenus de coopération entre la Fédération et l'OEE, l'information sur l'efficacité énergétique est partagée et communiquée aux municipalités.

2.3.7 Autres pouvoirs publics ayant la garde de biens

Les services des ministères provinciaux et territoriaux ayant la garde de biens, notamment des bâtiments et des parcs automobiles, sont des clients des programmes de l'OEE qui limitent les émissions attribuables aux activités du secteur public. Au palier

municipal, l'OEE prône des mesures d'efficacité énergétique pour les parcs de véhicules et les bâtiments municipaux, principalement par l'intermédiaire de la Fédération canadienne des municipalités, mais également par contact direct.

2.3.8. Services publics

Électricité

Les programmes de gestion axée sur la demande des sociétés canadiennes de production d'électricité et leur appui à l'élaboration de normes ont été considérablement amputés ces dernières années. La société Power Smart Inc., par exemple, une entreprise spécialisée dans la promotion de l'efficacité énergétique qui était financée par plusieurs sociétés productrices d'électricité, a mis fin à ses activités en 1996. Certains services publics d'électricité continuent toutefois de mettre en œuvre d'importants programmes de promotion de l'efficacité énergétique.

Gaz naturel

L'industrie du gaz naturel au Canada cherche activement de nouveaux marchés. Certaines entreprises jouent un rôle dynamique dans la promotion d'initiatives d'efficacité énergétique, notamment dans les applications résidentielles, et pourraient devenir des partenaires de l'OEE. Dans le secteur des transports, le gaz naturel utilisé en remplacement du carburant diesel présente des avantages en ce qui concerne la réduction des émissions de GES (de l'ordre de 20 p. 100), des émissions de NO_x, des particules et de gaz toxiques (qui contribuent à la formation du smog urbain). Mais les décisions en faveur du gaz naturel sont souvent fondées sur le prix plutôt que sur des considérations ayant trait à l'amélioration de l'efficacité énergétique ou au changement climatique. Néanmoins, il existe des possibilités de partenariat dans les domaines où il est possible de réduire les émissions de GES.

L'infrastructure de distribution du gaz naturel est pratiquement inexistante dans l'est du Canada, puisqu'à l'heure actuelle le gazoduc transcontinental s'arrête à Lévis, près de Québec. Toutefois, le gaz naturel sera bientôt disponible à partir de la côte atlantique (Île de Sable, en Nouvelle-Écosse), ce qui améliorera le bassin de clientèle de cette source d'énergie dans les provinces de l'Atlantique et dans l'est du Québec.

2.4 Contexte politico-économique

Les activités de l'OEE sont également tributaires du contexte politico-économique où elles s'exercent. La présente section décrit les principaux facteurs extérieurs exerçant une influence sur les activités d'élaboration de programmes et de politiques de l'OEE au cours de l'exercice. Une étude de conjoncture est une analyse des facteurs – points forts, lacunes, possibilités et menaces – ayant une incidence sur une organisation et son orientation. Ces facteurs peuvent être d'ordre politique, social, économique, technologique ou environnemental. Il s'agit notamment des engagements internationaux du Canada concernant le changement climatique, des prix de l'énergie, de l'économie, des récents changements relatifs aux activités des partenaires traditionnels, de la réglementation et du financement public.

2.4.1 Changement climatique et engagements du Canada sur le plan international

Le changement climatique a été décrit comme un test pour le développement durable et la gestion des questions horizontales. Bien que le Canada se mobilise pour parvenir, d'ici 2008 à 2012, à réduire de 6 p. 100 ses émissions de GES par rapport aux niveaux de 1990, la demande d'énergie et les émissions qui en résultent continuent d'augmenter en raison de la croissance démographique et économique et du coût relativement faible de l'énergie. Les principaux responsables des émissions de GES sont le secteur des transports et le secteur industriel.

Le changement climatique demeurera une priorité du gouvernement. La question devient d'ailleurs plus complexe à mesure que l'objectif change et que l'on passe du processus de consultation à l'élaboration d'un plan d'action qui sera soumis pour étude aux ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'Énergie et de l'Environnement à l'automne 2000. Le Secteur de l'énergie et l'OEE seront appelés à élaborer et à présenter la plus grande partie du plan d'action adopté par le gouvernement pour honorer ses engagements de Kyoto. Toutefois, on ne saurait atteindre les objectifs de réduction des émissions sans

une mobilisation de toutes les parties concernées : les citoyens en tant que consommateurs d'énergie, les entreprises en tant que productrices et utilisatrices de l'énergie et l'ensemble des pouvoirs publics.

2.4.2 Prix de l'énergie

En raison de la limitation de la production par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), les prix du pétrole brut ont pratiquement triplé en 1999 par rapport aux prix peu élevés en vigueur pendant la plus grande partie des années 1990. Au début de 2000, les prix se sont légèrement stabilisés après que l'OPEP eut convenu d'augmenter la production. Les lois du marché portent à croire que, en dépit de ces récentes fluctuations, les prix du pétrole devraient demeurer assez constants en termes réels jusqu'en 2010.

Au Canada, les prix de détail de l'énergie sont bas comparativement à ceux en vigueur dans la plupart des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cette situation est en partie attribuable au fait que le Canada est un gros producteur d'énergie. Les prix de l'énergie sont relativement stables depuis une dizaine d'années et ne devraient pas augmenter au cours des dix à quinze prochaines années.

L'OEE s'est engagé à promouvoir les mesures d'efficacité énergétique lorsqu'elles sont logiques sur le plan économique. Son rôle est particulièrement important lorsque les prix de l'énergie sont bas. En effet, dans ce contexte, le niveau économique optimal d'efficacité énergétique est nettement inférieur au niveau techniquement réalisable, ce qui rend les initiatives d'efficacité énergétique moins attrayantes aux yeux des consommateurs.

2.4.3 Économie

Les taux d'intérêt sont actuellement à leurs plus faibles niveaux en 30 ans et le taux d'inflation annuel se situe aux environs de 2 p. 100 depuis quatre ans. Le taux de croissance du produit intérieur brut a atteint 4,2 p. 100 en 1999 après une hausse moyenne de 3,7 p. 100 au cours des trois années précédentes. Entre 2000 et 2010, l'économie canadienne devrait connaître un taux de croissance annuelle moyen de 2,3 p. 100. Or, la demande d'énergie suit la courbe de croissance de l'économie. On prévoit que la demande d'énergie d'utilisation finale augmentera de 13 p. 100 (soit près de 1 p. 100 par an) entre 1997 et 2010, si la tendance actuelle se maintient.

2.4.4 Réduction des activités d'efficacité énergétique menées par les partenaires traditionnels

Neuf ministères provinciaux et territoriaux de l'Énergie ont mis sur pied des programmes d'efficacité énergétique ou de promotion des carburants de remplacement. À la suite d'un déclin notable des activités liées à l'efficacité énergétique et aux énergies de remplacement (EEER) au milieu des années 1990, les budgets sont demeurés stables jusqu'en 1998 environ. Ces deux dernières années, toutefois, on a pu observer une augmentation majeure des budgets consacrés à l'EEER dans au moins trois régions – le Québec, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. En particulier, le budget de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec est passé de 2,5 millions de dollars en 1998-1999 à 9 millions en 2000-2001. Cet accroissement des activités de certains gouvernements a accru les possibilités et fait ressortir le besoin d'une action concertée avec d'autres provinces.

Dans le cas des services publics d'énergie, certaines régions ont pratiquement mis fin à leurs programmes de gestion axée sur la demande et ont réduit leurs efforts de promotion des carburants de remplacement.

2.4.5 Contexte réglementaire

La *Loi sur l'efficacité énergétique*, qui est entrée en vigueur en janvier 1993, habilite RNCan a recommander et à appliquer des règlements concernant l'efficacité énergétique des produits consommateurs d'énergie et à promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies de remplacement. En ce qui a trait au matériel, le pouvoir de réglementation vise le commerce interprovincial et international de matériel et d'appareils consommateurs d'énergie. Les règlements provinciaux, lorsqu'ils existent, s'appliquent au matériel et aux produits fabriqués et vendus dans la même province.

L'OEE appuie l'élaboration de normes d'efficacité énergétique pour le matériel consommateur d'énergie, ainsi que pour les maisons et les autres immeubles. L'instauration de normes aide les provinces à arrêter leurs propres règlements. À l'heure actuelle, cinq provinces ont adopté des règlements visant le matériel, cinq réglementent les niveaux d'efficacité énergétique

des maisons neuves et une province (l'Ontario) et une ville (Vancouver) réglementent l'efficacité énergétique dans les bâtiments neufs. Toutefois, l'industrie s'est mondialisée et des pressions croissantes s'exercent sur le gouvernement fédéral en faveur d'une suppression des obstacles aux échanges et aux investissements internationaux. L'OEE collabore avec d'autres pays, en particulier les États-Unis, à l'harmonisation de procédures d'essai, de normes et de règlements relatifs à l'efficacité énergétique du matériel. L'OEE et le département américain de l'Énergie ont conclu un protocole d'entente instituant une collaboration afin d'harmoniser la politique nord-américaine concernant la consommation de carburant des véhicules.

2.4.6 Budget fédéral 2000

Dans son budget de 1997, le gouvernement fédéral annonçait pour l'OEE de nouvelles mesures de financement de l'efficacité énergétique de 16 millions de dollars par an sur trois ans, à compter du 1er avril 1998. Ce financement temporarisé a permis à l'organisme d'adopter de nouvelles initiatives visant à offrir des stimulants financiers pour favoriser l'amélioration de l'efficacité énergique dans les bâtiments commerciaux neufs (Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux/PEBC), la rénovation éconergétique de bâtiments commerciaux (Innovateurs énergétiques plus), l'évaluation de l'efficacité énergétique et l'étiquetage des maisons (ÉnerGuide pour les maisons). Le budget 2000 a prolongé ce financement de trois ans, jusqu'en mars 2004.

Le budget 2000 prévoit également des fonds pour les municipalités. L'OEE aura un certain rôle à jouer dans l'administration de ces fonds dont voici la description :

- le Fonds d'habilitation municipal vert, d'un montant de 25 millions de dollars, est un fonds réparti sur cinq ans qui offre des subventions pour les vérifications et les études de faisabilité à coûts partagés visant les projets destinés à réduire les émissions de GES et à améliorer la qualité de l'air et de l'eau, de même qu'à encourager l'exploitation durable des ressources renouvelables et non renouvelables.
- Le Fonds d'investissement municipal vert, d'un montant de 100 millions de dollars, est un fonds qui permet d'accorder des prêts et des garanties de prêts pour que les bénéficiaires puissent mener à bien, entre autres, des mesures d'efficacité énergétique directes, comme la rénovation éconergétique de bâtiments et la modernisation de réseaux de transport en commun qui entraîneront la réduction des émissions de GES. Les projets pilotes pourront obtenir des subventions financées à même l'intérêt accumulé des fonds.

Les fonds seront gérés par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) de manière indépendante du gouvernement fédéral. L'OEE et les représentants d'Environnement Canada travaillent en étroite collaboration avec la FCM à l'élaboration et à l'établissement d'une structure de gestion à l'appui des activités des fonds. Le conseil d'administration de la Fédération nommera les conseils et les comités chargés de surveiller la gestion des fonds. L'OEE coordonnera la nomination de membres par Ressources naturelles Canada au sein des conseils et des comités. La Fédération canadienne des municipalités devrait recevoir des demandes au cours de l'été puisque l'échéance pour les premières demandes a été fixée au 1er septembre 2000 et les premiers projets seront approuvés en décembre 2000.

Dans le cadre du budget 2000, on a également prolongé pour une période de trois ans, jusqu'au 31 mars 2004, le financement du Fonds d'action pour le changement climatique, au montant de 150 millions de dollars. Ce Fonds appuie certaines des activités de sensibilisation du public menées par l'OEE.

Annexe 3. *Plans de rendement des programmes de l'OEE*

La présente annexe décrit les plans de rendement des 16 programmes de transformation du marché et des quatre programmes de communications générales (activités) de l'OEE. Chaque plan présente les renseignements suivants :

- But
- Description
- Date de lancement
- Budget pour 2000-2001
- Activités – les produits et services directs découlant des activités gouvernementales (c.-à-d. informations fournies, rapports produits, avis donnés, nombre de dossiers traités, chèques payés). Les plans indiquent les réalisations les plus pertinentes pour atteindre le résultat escompté.
- Activités – les incidences et les répercussions des réalisations de l'OEE sur le comportement de groupes cibles (particuliers et organisations). Il s'agit, dans certains cas, à la fois de résultats intermédiaires et de résultats finaux (par exemple, le résultat intermédiaire de l'amélioration de l'efficacité énergétique d'une maison peut conduire au résultat final, soit la réduction de la consommation d'énergie, des coûts de fonctionnement et des émissions de gaz à effet de serre).
- Indicateur – l'unité utilisée pour mesurer la réalisation ou le résultat.
- Objectif – le niveau d'activité prévu ou visé d'ici à la fin de mars 2001 (parfois présenté en tant qu'activité annuelle et parfois sous une forme cumulative).
- Résultats – les résultats les plus récents disponibles visant la période se terminant au 31 mars 2000 (cette information n'est pas disponible pour les programmes de communication générale).

L'annexe 3 inclut les plans de rendement des activités qui suivent, organisés par unité fonctionnelle.

Programmes de transformation du marché

Habitation – Bâtiments neufs
Norme de LA MAISON R-2000

Habitation – Bâtiments existants
ÉnerGuide pour les maisons

Matériel
Règlement sur l'efficacité énergétique
ÉnerGuide pour l'équipement et les appareils de CVC

Secteurs commercial et institutionnel – Bâtiments neufs
Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux (PEBC)

Secteurs commercial et institutionnel – Bâtiments existants
Initiative des Innovateurs énergétiques (IEE)

Activités du gouvernement fédéral
Initiative des bâtiments fédéraux (IBF)

Industrie
Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC)
Initiative des Innovateurs énergétiques industriels

Transport routier – Véhicules personnels
Le bon $ens au volant
ÉnerGuide pour les véhicules
Programme de consommation de carburant des véhicules

Transport routier – Parcs de véhicules
Écoflotte
ÉcoRoute

Transport routier – Carburants
Analyse du marché des carburants de l'avenir
Programme des véhicules au gaz naturel

Communications générales

Stratégie intégrée de l'OEE
Information du public
Conférence sur l'efficacité énergétique et Prix d'efficacité énergétique
Changement climatique – Sensibilisation du public

Norme de LA MAISON R-2000

But

Favoriser la construction de maisons plus éconergétiques en faisant la promotion des changements dans les méthodes de construction.

Description

La Norme de LA MAISON R-2000 est une norme de rendement technique qui incite les constructeurs canadiens à construire des maisons plus éconergétiques et écologiques que ne l'exigent les codes canadiens du bâtiment actuellement en vigueur. Pour s'assurer de la conformité de chaque maison construite selon la norme de rendement énergétique R-2000, RNCan prend en charge la formation des constructeurs d'habitations et d'autres professionnels de l'industrie au Canada en les initiant aux techniques et aux méthodes de construction R-2000, et octroie des permis à la fin de la formation. Le Ministère a recours à une vérification de la qualité par une partie indépendante qui donne lieu à la certification de chaque maison R-2000.

Grâce à la poursuite des travaux de recherche et à une mise à jour périodique du programme, en collaboration avec les partenaires de l'industrie, la Norme de LA MAISON R-2000 demeure d'avant-garde sur le marché de la technologie de l'habitation. RNCan gère le programme pour la Norme de LA MAISON R-2000, en collaboration avec différents partenaires à l'échelle du pays, notamment l'Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH), les associations régionales de constructeurs d'habitations, les pouvoirs publics provinciaux et territoriaux, les services publics producteurs d'énergie et les institutions financières. Le programme comporte plusieurs éléments :

- une norme d'efficacité énergétique pour les maisons neuves, qui est continuellement améliorée;
- une formation complète des constructeurs d'habitations;
- un programme rigoureux d'assurance de la qualité pour toutes les maisons construites selon la norme R-2000;
- des tests et la certification des nouvelles maisons;
- des activités promotionnelles s'adressant aux constructeurs et aux acheteurs du marché de l'habitation.

Des fabricants de produits, des fournisseurs de matériel et d'autres organismes de parrainage du secteur privé font la promotion du programme pour la Norme de LA MAISON R-2000 en contrepartie de la publicité que leur vaut le prestige du programme. La portée du programme s'élargit en fonction de l'évolution des besoins des consommateurs pour intégrer des questions dépassant le cadre de l'efficacité énergétique, comme la qualité de l'air ambiant, des maisons plus saines, des maisons évolutives et des progrès technologiques. L'incidence du programme dépasse de beaucoup le nombre de maisons R-2000 construites jusqu'à ce jour, soit 9 000, puisque de nombreuses caractéristiques d'efficacité énergétique qui ont vu le jour dans LA MAISON R-2000 sont maintenant reproduites dans une proportion importante de maisons récemment construites.

Date de lancement

Janvier 1982

Budget pour 2000-2001

1,24 million de dollars

Plan de rendement – Norme de LA MAISON R-2000

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
ACTIVITÉS			
Financement des intervenants pour la prestation du Programme de LA MAISON R-2000 dans les régions au Canada.	Nombre d'ententes de contribution.	Ententes de contribution d'une valeur de 15 000 à 70 000 $ en vigueur dans toutes les provinces ainsi qu'avec l'Institut canadien du chauffage, de la climatisation et de la réfrigération (l'ICCCR) et l'Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH).	Ententes de contribution en vigueur pour la prestation du Programme de LA MAISON R-2000 dans toutes les provinces.
Formation des professionnels et des constructeurs de LA MAISON R-2000 en fonction de la nouvelle norme.	Pourcentage de constructeurs en activité détenteurs d'un permis R-2000 et de professionnels formés à la nouvelle norme.	Former tous les professionnels (106) de LA MAISON R-2000 en activité et 313 constructeurs à la nouvelle norme.	Enquête de 1999 auprès des constructeurs membres de l'ACCH rapporte que : • 35 p. 100 ont suivi la formation R-2000; • 30 p. 100 sont devenus des constructeurs R-2000 autorisés; • Seulement 15 p. 100 ont enregistré des maisons R-2000 au cours des trois dernières années.
Processus d'assurance de la qualité.	Nouveau processus d'assurance de la qualité élaboré. Lignes directrices administratives mises à jour.	Réviser et rationaliser le processus d'assurance de la qualité en place partout au Canada.	Processus fait l'objet d'une révision et d'une rationalisation en fonction de la nouvelle norme.
Base de données R-2000.	Base de données mise à jour.	Établir un lien à partir des sites Web à la base de données pour les professionnels.	Base de données mise à jour intégrant l'information exacte des provinces et des territoires.

Plan de rendement – Norme de LA MAISON R-2000 (suite)

Description	Indicateur	Objectif – Mars 2001	Résultats – Mars 2000
RÉSULTATS			
Construction de maisons R-2000.	Nombre de maisons certifiées R-2000, par rapport au nombre total de mises en chantier au Canada.	Faire en sorte que la proportion demeure au-dessus de 0,1 p. 100.	1997 = 502 (0,341 p. 100) 1998 = 364 (0,265 p. 100) 1999 = 235 (0,160 p. 100)
Amélioration du rendement énergétique des nouvelles maisons (c.-à-d. réduction des GJ/m²).	Intensité énergétique estimative de la nouvelle maison moyenne.	D'ici à 2010, porter à 80 points le rendement moyen d'efficacité énergétique des maisons neuves (norme actuelle R-2000) mesuré par l'échelle de cotation ÉnerGuide pour les maisons.	Les nouvelles maisons construites selon les principes traditionnels ont actuellement une cote de 70 à 73 points.
Évolution constante des méthodes de construction domiciliaire pour améliorer le rendement énergétique des maisons neuves.	Part des technologies éconergétiques de LA MAISON R-2000 dans les maisons neuves : • fenêtres à haut rendement énergétique • ventilateurs récupérateurs de chaleur • générateurs de chaleur à haut rendement	Porter la part à 100 p. 100 d'ici à 2010.	Une enquête menée en 1999 a révélé que les maisons construites selon des normes autres que celles de LA MAISON R-2000 présentent toujours ou fréquemment les caractéristiques suivantes : • 70 p. 100 ont des fenêtres à haut rendement énergétique • 50 p. 100 ont des ventilateurs récupérateurs de chaleur • 65 p. 100 ont des générateurs à air chaud à haut rendement

ÉnerGuide pour les maisons

But

Inciter les Canadiens à améliorer l'efficacité énergétique de leur maison.

Description

Le programme ÉnerGuide pour les maisons incite les Canadiens à améliorer l'efficacité énergétique de leur maison, en particulier dans le cadre de projets de rénovation domiciliaire et d'entretien. À la demande du propriétaire, un conseiller qualifié en matière d'efficacité énergétique recueille les données relatives à l'énergie au cours d'une inspection des lieux et entreprend une analyse informatique de l'efficacité énergétique de la maison. Le conseiller remet au propriétaire un rapport qui inclut une estimation des besoins énergétiques annuels de la maison, les améliorations recommandées au chapitre de l'efficacité énergétique ainsi qu'une étiquette et une cote indiquant le niveau d'efficacité énergétique de la maison – la cote ÉnerGuide pour les maisons. Le rapport peut être utilisé pour :

- planifier les améliorations éconergétiques et les rénovations;
- obtenir un prêt pour les travaux d'amélioration;
- permettre aux acheteurs de maison d'obtenir une « hypothèque verte » auprès d'une institution financière;
- comparer les cotes ÉnerGuide de différentes maisons, à l'achat ou à la vente d'une maison.

Le propriétaire peut obtenir une seconde évaluation après les rénovations pour mesurer l'amélioration du rendement énergétique. Ce programme sensibilise les consommateurs aux avantages de l'efficacité énergétique, notamment les économies de coût, un confort supérieur, la qualité de l'air ambiant, la durabilité et la valeur de revente de la maison. Une partie indépendante assure la prestation du programme par l'intermédiaire d'un permis délivré par RNCan. Cette entreprise, qui prend en charge le marketing et la prestation du programme à l'échelle locale, engage et forme les conseillers en matière d'efficacité énergétique et le personnel responsable du contrôle de la qualité. RNCan assure la coordination, le soutien technique, l'assurance de la qualité, les outils logiciels ainsi que la formation, les documents d'informations générales et le marketing à l'échelle nationale.

Date de lancement

Avril 1998

Budget pour 2000-2001

2,98 millions de dollars

Plan de rendement – ÉnerGuide pour les maisons

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
ACTIVITÉS			
Évaluations domiciliaires et étiquettes.	Nombre de maisons évaluées et d'étiquettes remises.	5 000 en 1998-1999 7 377 en 1999-2000 10 000 en 2000-2001	5 000 en 1998-1999 9 500 en 1999-2000
RÉSULTATS			
Mise en œuvre d'améliorations éconergétiques par les propriétaires de maison.	Proportion de maisons évaluées où ont été mises en œuvre des améliorations éconergétiques.	Faire en sorte que 50 p. 100 des propriétaires des maisons évaluées apportent les améliorations éconergétiques recommandées.	La vérification d'assurance de la qualité des maisons évaluées a révélé que 70 p. 100 des propriétaires ont mis en œuvre au moins une amélioration éconergétique après l'évaluation.
Amélioration par les propriétaires de l'efficacité énergétique des habitations canadiennes de faible hauteur.	Économies d'énergie estimées et changement dans l'intensité avant et après les améliorations éconergétiques des maisons évaluées (mesurées en GJ/m² par année, d'après une seconde évaluation).	Améliorer de 20 p. 100 l'efficacité énergétique moyenne des maisons auxquelles les propriétaires ont apporté des améliorations éconergétiques.	Janvier 2000 : économies d'énergie annuelles moyennes estimatives de 11,5 p. 100 pour les maisons auxquelles on a apporté des améliorations éconergétiques.

Règlement sur l'efficacité énergétique

But

Éliminer du marché les appareils inefficaces en matière d'efficacité énergétique en imposant par règlement un rendement énergétique minimum en vertu de la *Loi sur l'efficacité énergétique.*

Description

Le Règlement découle de normes adoptées à la suite d'un consensus national sur les procédures de mise à l'essai permettant de déterminer le rendement énergétique du matériel visé. RNCan favorise l'élaboration de ces normes par l'octroi d'un financement et en participant aux comités de rédaction des normes homologuées à l'échelle nationale, administrés par la CSA International.

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral a promulgué quatre séries de normes. La première série de normes visant 20 produits (principalement résidentiels) est entrée en vigueur en février 1995. Une deuxième série de normes, applicables à diverses lampes à usage principalement résidentiel et commercial, est entrée en vigueur en février 1996. Les deux premières séries de normes de rendement énergétique minimum s'appliquent aux produits consommateurs d'énergie qui représentent environ 73 p. 100 de la demande d'énergie résidentielle.

La troisième série de normes, qui est entrée en vigueur en novembre 1997, établit des niveaux de rendement supérieur pour les moteurs électriques d'une puissance de 1 à 200 HP principalement en usage dans les secteurs commercial et industriel. La plus récente série de normes introduite également en harmonie avec les États-Unis et les provinces canadiennes est entrée en vigueur le 31 décembre 1998. Elle régit le rendement énergétique d'une plus grande variété de matériel principalement utilisé dans le secteur commercial. Le *Guide d'interprétation du Règlement sur l'efficacité énergétique* donne une description à jour des produits réglementés, des niveaux de rendement énergétique prescrits et des normes d'essai.

Les étapes générales d'élaboration du Règlement sont les suivantes :

- examen préliminaire du produit pour déterminer les possibilités d'améliorer le rendement énergétique des nouveaux produits;
- détermination de la stratégie et échéancier;
- élaboration et parachèvement de la norme d'essai;
- collecte de données commerciales et évaluation des répercussions économiques de l'adoption d'autres niveaux de rendement énergétique;
- détermination du niveau de rendement minimum adéquat;
- consultation de l'industrie;
- publication préliminaire du Règlement;
- publication du Règlement.

Date de lancement

Septembre 1992

Budget pour 2000-2001

685 000 $

Plan de rendement – *Règlement sur l'efficacité énergétique*

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
ACTIVITÉS			
Nouvelles normes de rendement énergétique minimum et normes révisées pour les produits consommateurs d'énergie importés au Canada ou expédiés d'une province à une autre.	Nombre de produits réglementés et part de la consommation d'énergie. Niveaux de rendement prescrit.	Prépublication de modifications au Règlement visant quatre produits : • ballasts; • transformateurs à sec; • lampes; • climatiseurs individuels.	Les consultations et l'analyse portant sur les chaudières à gaz naturel ont été menées à bien. Les consultations et l'analyse sur les transformateurs à sec et à liquide ont été menées à bien. Rédaction d'une norme plus stricte sur les réfrigérateurs (25 p. 100) et du *Résumé de l'étude d'impact de la réglementation.*
Maintien des priorités ministérielles en matière de réglementation.	Pourcentage de documents d'importation et de rapports en vertu de l'article 5 (prévu par la *Loi sur l'efficacité énergétique*) traités dans un délai acceptable. Pourcentage de cas de conformité traités dans un délai acceptable. Nombre de normes mentionnées dans le Règlement qui sont mises à jour.	Traitement de tous les documents d'importation dans les deux mois suivant leur réception. Traitement de tous les rapports exigés par l'article 5 dans les deux semaines suivant leur réception. La réponse initiale préparée en moins de deux semaines pour tous les cas de non-conformité signalés. Mettre à jour 20 normes nationales.	

Plan de rendement – *Règlement sur l'efficacité énergétique (suite)*

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
RÉSULTATS			
Élimination du matériel à faible efficacité énergétique du marché canadien.	Économies d'énergie annuelles estimées (comparaison de la consommation d'énergie pour les nouveaux produits mis en vente) avant et après l'entrée en vigueur des normes.	Obtenir les chiffres estimatifs relatifs aux économies d'énergie en vue du *Résumé de l'étude d'impact de la réglementation.*	
Création d'un marché pour de nouveaux appareils ménagers et les produits commerciaux à haut rendement énergétique dès qu'ils deviennent économiques.	Consommation d'énergie par unité de temps (par exemple, annuelle) de fonctionnement du produit.	Faire en sorte que le marché canadien des produits à haut rendement énergétique s'améliore aussi rapidement que le permet l'adoption de technologies économiques.	

ÉnerGuide pour l'équipement et les appareils de CVC

But

Promouvoir la fabrication, l'achat et l'utilisation d'équipement ménager à plus haut rendement énergétique (principaux appareils ménagers, de même que les appareils de chauffage, de ventilation et de climatisation [CVC]).

Description

Le Règlement en vertu de la *Loi sur l'efficacité énergétique* du Canada exige l'apposition sur les gros appareils électroménagers et le climatiseur individuel neufs d'une étiquette ÉnerGuide à l'avant du produit, avant qu'ils ne soient mis en vente. L'étiquette ÉnerGuide donne la cote de consommation d'énergie du produit, calculée d'après une procédure d'essai normalisée, et la compare sur une échelle d'efficacité énergétique avec les cotes des produits de taille et de catégorie identiques situés aux deux extrémités de l'échelle. Le programme ÉnerGuide pour l'équipement et les appareils de CVC travaille en étroite collaboration avec les fabricants et les distributeurs pour assurer la conformité au Règlement. Le programme fournit des mises à jours annuelles aux fabricants et aux distributeurs de même que de l'information à inclure sur les étiquettes ÉnerGuide et dans les répertoires de produits qui présentent les cotes ÉnerGuide de tous les gros appareils électroménagers et des climatiseurs individuels vendus au Canada. RNCan mène des campagnes de publicité et d'éducation pour faire connaître l'étiquette ÉnerGuide à la fois aux groupes de consommateurs et aux commerçants.

Le second volet du programme ÉnerGuide pour l'équipement et les appareils de CVC est le Système de cotation de l'efficacité énergétique des appareils de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC). Ce programme, qui est cogéré par l'Institut canadien du chauffage, de la climatisation et de la réfrigération (ICCCR), exige des fabricants de chaudières à gaz et à propane, de climatiseurs centraux et de thermopompes géothermiques qu'ils affichent une cote ÉnerGuide au verso de la dernière page de leurs dépliants sur les produits. Les cotes sont fondées sur une procédure d'essai normalisée et sont comparées sur une échelle avec les cotes des modèles à rendement maximum et minimum vendus au Canada. L'Institut est chargé d'informer les fabricants et les distributeurs des exigences du Système de cotation de l'efficacité énergétique des appareils de CVC, de contrôler l'utilisation de la cote ÉnerGuide, et de présenter tous les deux ans à RNCan des rapports sur les cotes d'efficacité énergétique moyennes pondérées des produits de CVC vendus au Canada. RNCan organise des campagnes de publicité et d'information pour faire connaître les avantages d'appareils de chauffage et de climatisation plus éconergétiques.

Date de lancement

ÉnerGuide pour l'équipement : 1978
ÉnerGuide pour les appareils de CVC : avril 1996

Budget pour 2000-2001

615 000 $

Plan de rendement – ÉnerGuide pour l'équipement et les appareils de CVC

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
ACTIVITÉS			
Étiquette ÉnerGuide pour les gros appareils ménagers et les climatiseurs individuels.	Nombre de produits pour lesquels l'étiquette est prescrite.	Réévaluer et accroître, dans la mesure du possible, le nombre de produits prescrits.	Février 2000 – sept produits étiquetés : réfrigérateurs, congélateurs, cuisinières, lave-vaisselle, laveuses, sécheuses et climatiseurs individuels. Une étude de faisabilité a été réalisée pour déterminer la possibilité d'étiqueter les foyers à gaz, les chauffe-eau et les chaudières commerciales.
Information publicitaire ÉnerGuide.	Degré de compréhension de l'étiquette ÉnerGuide et importance de l'information dans les décisions d'achat.	Faire mieux comprendre aux consommateurs et au personnel de vente l'étiquette ÉnerGuide et généraliser son utilisation.	1999 : un comité mixte ÉnerGuide a été établi pour promouvoir l'étiquette ÉnerGuide en tant que source d'information la plus crédible et la meilleure sur le rendement énergétique des produits et des services.
	Mois ÉnerGuide (mai).	Promouvoir le programme à l'échelle nationale et mieux faire connaître les avantages de l'achat d'appareils à haut rendement énergétique.	1999 : plus de 100 articles ont été publiés dans les journaux de toutes les régions du Canada; participation de quatre grands détaillants touchant plus de 5 millions de consommateurs.
	Nombre d'exemplaires du *Répertoire ÉnerGuide d'appareils ménagers* et du *Répertoire ÉnerGuide des climatiseurs individuels* et d'autres publications distribués.	Élargir la diffusion des publications ÉnerGuide (imprimées et en ligne) auprès de différents groupes cibles.	D'avril 1999 à janvier 2000 : 1 713 appels ont été traités par la ligne sans frais et 15 412 publications ont été commandées visant huit documents différents. Plusieurs des commandes émanent des services publics qui distribuent les documents ÉnerGuide.

Plan de rendement – ÉnerGuide pour l'équipement et les appareils de CVC (suite)

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
ACTIVITÉS			
	Nombre de trousses d'information ÉnerGuide distribuées.	Augmenter le nombre de points de vente au détail recevant les trousses d'information ÉnerGuide et les mises à jour.	Les trousses et les mises à jour ont été distribuées (en fonction des modifications apportées au Règlement) aux principaux grands magasins et à des centaines de magasins de détail indépendants du Canada.
Introduction du programme Energy Star® Endorsement au Canada.	Participation officielle de RNCan.	Parachever les détails de l'entente avec l'Environmental Protection Agency et le Department of Energy des États-Unis en juin 2000.	
	Reconnaissance du programme à la Conférence canadienne sur l'efficacité énergétique, en octobre 2000.	Lancement du programme en octobre 2000 à la Conférence canadienne sur l'efficacité énergétique.	
	Affectation de ressources financières pour la promotion de Energy Star.	Affectation de plus de 200 000 $, sans compter les salaires, aux efforts de promotion de Energy Star.	
Système de cotation de l'efficacité énergétique pour les appareils de CVC.	Part du marché couverte par les cotes ÉnerGuide dans les dépliants sur les produits.	Accroître la part du marché couverte par les fabricants qui font état des cotes ÉnerGuide dans les dépliants sur les produits.	1997-1998 : Les fabricants qui représentent 96 p. 100 du marché pour le matériel de chauffage et de climatisation ont publié des cotes ÉnerGuide dans leurs dépliants sur les produits.

Plan de rendement – ÉnerGuide pour l'équipement et les appareils de CVC (suite)

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
ACTIVITÉS			
	Nombre de produits intégrés au Système de cotation de l'efficacité énergétique ÉnerGuide des appareils de CVC.	Publier des modifications au Règlement prévoyant l'étiquetage des foyers à gaz. Entreprendre des consultations en vue de rendre obligatoire l'étiquetage des fenêtres. Élaborer le texte de l'étiquette des chauffe-eau domestiques.	Négociation de l'intégration des chaudières à mazout au programme de cotes. La mise en œuvre a été retardée en raison d'une mauvaise compréhension de la norme d'essai.
Information publicitaire sur l'étiquette.	Proportion d'entrepreneurs recevant les dépliants du programme pour les aider à faire valoir les avantages d'un appareil de CVC à plus haut rendement énergétique.	Accroître la proportion d'entrepreneurs en activité recevant les dépliants du programme.	Distribution d'environ 10 000 brochures par l'intermédiaire de l'ICCCR. Tenue d'un sondage d'ici au 31 mars 2000 pour déterminer l'utilisation et l'efficacité des dépliants et des trousses d'outils du programme.
	Proportion d'entrepreneurs recevant les trousses d'outils ÉnerGuide pour les appareils de CVC pour les aider à promouvoir les appareils de CVC à plus haut rendement énergétique.	Accroître la proportion d'entrepreneurs en activité qui achètent et utilisent les boîtes d'outils ÉnerGuide.	Décembre 1999 : 400 boîtes ont été distribuées. Tenue d'un sondage d'ici au 31 mars 2000 pour déterminer l'utilisation et l'efficacité des dépliants et des trousses d'outils du programme.

Plan de rendement – ÉnerGuide pour l'équipement et les appareils de CVC (suite)

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
RÉSULTATS			
Conformité aux exigences d'étiquetage.	Taux de conformité relatif à l'étiquetage.	Conformité continue de 100 p. 100 pour tous les produits prescrits.	1997 : Le sondage réalisé auprès des détaillants des quatre principales villes du Canada a indiqué un taux de conformité de 88 p. 100 aux exigences d'étiquetage.
ÉnerGuide incite les fabricants à fabriquer et les consommateurs à acheter des appareils ménagers plus éconergétiques.	Part des modèles étiquetés affichant des cotes de consommation énergétique par unité qui sont supérieures de 10 p. 100 ou plus à la norme minimale énoncée par règlement (on peut également utiliser les données sur les ventes de l'Association canadienne des fabricants de gros appareils ménagers).	Accroître la part des modèles fabriqués affichant une cote de consommation d'énergie par unité supérieure de 10 p. 100 ou plus à la norme minimale prévue par règlement.	Part des modèles d'appareils affichant une cote de consommation supérieure d'au moins 10 p. 100 à la norme minimale en 1997 : • 31 p. 100 des réfrigérateurs-congélateurs surmontés l'un sur l'autre; • 35 p. 100 des lave-vaisselle et des laveuses; • 25 p. 100 des lave-vaisselle standard.
Le Système de cotation de l'efficacité énergétique des appareils de CVC incite les consommateurs à acheter et les fabricants à produire des appareils de chauffage, de ventilation et de climatisation plus éconergétiques.	Part des produits vendus dans les catégories de rendement énergétique supérieur.	Accroître la part de produits au gaz vendus dans les catégories de rendement énergétique supérieur (données disponibles uniquement pour les chaudières à gaz) : • à contre-pression à 40 p. 100; • à condensation à 60 p. 100.	Juin 1996 : • chaudières à gaz à contre-pression à 55 p. 100; • chaudières à gaz à condensation à 45 p. 100. Décembre 1998 : • chaudières à gaz à contre-pression à 60 p. 100; • chaudières à gaz à condensation à 40 p. 100

Plan de rendement – ÉnerGuide pour l'équipement et les appareils de CVC (suite)

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
RÉSULTATS			
	Cotes d'efficacité énergétique pondérées en fonction de la capacité des produits de CVC étiquetés.	Accroître la cote moyenne d'efficacité énergétique pondérée en fonction de la capacité des produits de CVC vendus : • rendement énergétique annuel à 87 d'ici à 2001; • taux de rendement énergétique saisonnier des thermopompes et des climatiseurs à 12 d'ici à 2001 (aucune donnée disponible sur la taille moyenne des systèmes).	Juin 1996 : • rendement énergétique annuel des chaudières à gaz : 84,80; • taux de rendement énergétique saisonnier des thermopompes : 11,04; • taux de rendement énergétique saisonnier pour les climatiseurs : 10,57; Décembre 1998 : • rendement énergétique annuel des chaudières à gaz : 84,99; • taux de rendement énergétique saisonnier des thermopompes : 11,38; • taux de rendement énergétique saisonnier pour les climatiseurs : 10,64

Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux (PEBC)

But

Améliorer l'efficacité énergétique des nouveaux bâtiments commerciaux et institutionnels en modifiant les méthodes de conception de façon à ce que le principe d'efficacité énergétique soit systématiquement intégré à la conception des nouveaux bâtiments.

Description

Le PEBC offre des stimulants financiers aux propriétaires de bâtiments admissibles qui construisent des bâtiments commerciaux ou institutionnels offrant un rendement énergétique de 25 p. 100 supérieur à celui de bâtiments similaires construits en vertu du *Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments* (CMNEB). Le but est de compenser le coût de conception supplémentaire associé à l'intégration des principes d'efficacité énergétique aux plans des bâtiments. Le PEBC appuie la formation permettant la conception de bâtiments à haut rendement énergétique et l'étiquetage du rendement énergétique des bâtiments. De même, il constitue un banc d'essai pour la prochaine génération de codes de l'énergie visant les bâtiments. La prestation du programme est assurée par le gouvernement fédéral et le marketing est mené conjointement par les organisations de professionnels du bâtiment et les fournisseurs de produits de construction.

Le PEBC fournit un stimulant financier ponctuel équivalant à trois fois la différence entre le coût estimatif annuel de l'énergie pour des plans approuvés par le programme et le coût estimatif annuel de l'énergie pour des plans élaborés en vertu du CMNEB. Le paiement initial correspond à 80 p. 100 du montant de la contribution approuvée sur présentation d'un plan adéquat et le solde de 20 p. 100 est payable sur réception de la preuve de construction du bâtiment selon les spécifications du projet. Le montant maximum est de 80 000 $ par projet.

Pour les grands bâtiments, les demandeurs doivent soumettre les données du plan proposé au logiciel de simulation du rendement énergétique approuvé par le PEBC, ce qui permettra de déterminer si le plan satisfait au critère des 25 p. 100. Pour les constructeurs de petits bâtiments commerciaux, le PEBC prévoit des programmes normatifs d'amélioration de l'efficacité énergétique visant des catégories particulières de bâtiments. Lorsque ces améliorations sont intégrées au plan, les responsables du PEBC considèrent que ce dernier répond au critère des 25 p. 100 exigés.

Date de lancement

Le 1er avril 1998

Budget pour 2000-2001

3,24 millions de dollars

Plan de rendement – Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux (PEBC)

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
ACTIVITÉS			
Stimulants financiers pour la conception de bâtiments éconergétiques (ayant un rendement énergétique de 25 p. 100 supérieur aux normes du CMNEB).	Nombre d'ententes de contribution établies, de bâtiments visés et valeur des stimulants accordés.	Conclure des ententes de contribution supplémentaires visant 40 bâtiments, pour un total de 1,967 million de dollars.	1999-2000 : signature de 33 ententes visant 33 bâtiments, pour une valeur de plus de 1,7 million de dollars de stimulants financiers versés. Les bâtiments conçus affichent un rendement énergétique de 35 p. 100 supérieur en moyenne à la norme prescrite par le Code (la fourchette se situe entre 26 et 65 p. 100).
Ateliers de formation et outils techniques.	Nombre d'ateliers conçus et présentés.	Donner 15 ateliers de formation supplémentaires. Parvenir à former 750 professionnels.	Tenue de 12 ateliers de formation.
	Outils techniques élaborés.	Élaborer un cédérom de formation interactive autonome.	
Logiciel de simulation EE4.	Nombre d'utilisateurs demandant de l'aide de l'OEE pour entreprendre une simulation.	Réduire ce nombre par rapport au 100 p. 100 actuels.	
	Nombre de téléchargements de la version évoluée par l'OEE.	Augmenter.	
	Mise à jour et mise au point du logiciel de simulation EE4 par l'OEE.	Mettre en circulation la version actualisée et mise au point d'EE4 (v1.23).	

Plan de rendement – Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux (PEbC) (suite)

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
RÉSULTATS			
Construire des bâtiments commerciaux et institutionnels à haut rendement énergétique.	Sur l'ensemble des bâtiments mis en chantier, proportion de bâtiments construits selon une norme de rendement énergétique supérieure de 25 p. 100 à celle prescrite par le Code de l'énergie.	Huit pour cent des nouveaux bâtiments présentent un rendement énergétique supérieur à la norme prescrite par le CMNEB.	Conception d'enquêtes pour recueillir des données de référence (c.-à-d. la consommation d'énergie/m²) pour les bâtiments existants et les bâtiments récemment construits.
Banc d'essai pour les révisions au CMNEB.	Changements au code du bâtiment au fil du temps.	D'ici à 2005, rehausser les niveaux du CMNEB de façon à ce qu'ils dépassent de 25 p. 100 la norme du CMNEB exigée en 1997.	

Initiative des Innovateurs énergétiques

But

Inciter les organisations des secteurs commercial et institutionnel à investir dans l'efficacité énergétique pour améliorer leur productivité et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Description

L'Initiative des Innovateurs énergétiques s'attaque aux obstacles d'ordre technique, financier, informationnel et organisationnel qui empêchent l'investissement dans des projets d'efficacité énergétique rentables dans les secteurs commercial et institutionnel. Les groupes d'Innovateurs énergétiques s'engagent au niveau de la direction à recenser et à mettre en œuvre des investissements dans l'amélioration de l'efficacité énergétique et à établir des plans d'action en vue de leur présentation à l'organisme Mesures volontaires et Registre (MVR) inc. En contrepartie, les Innovateurs sont jumelés à des chefs de groupe au sein de chacun des secteurs – vente au détail, hôtellerie, immeubles de bureaux, établissements de soins de santé et établissements d'enseignement – qui leur assurent des services techniques et financiers, ainsi que des services de passation de marchés et de formation pour les aider à cerner des projets d'efficacité énergétique, à établir un plan, à les mettre en œuvre et à en faire la publicité.

Les chefs de groupe travaillent également à l'échelon sectoriel par l'intermédiaire de partenariats avec l'Association canadienne des commissions ou conseils scolaires, la Building Owners and Managers Association et neuf autres associations à cerner les obstacles, à élaborer des produits adaptés au secteur et à recruter les Innovateurs.

Les principaux éléments et les réalisations du programme sont les suivants :

- stimulants financiers pour financer jusqu'à 25 p. 100 du coût d'un projet pilote d'efficacité énergétique, qui est ensuite reproduit dans au moins 25 p. 100 des établissements de l'Innovateur;
- un site Web s'adressant aux collèges, élaboré en collaboration avec l'Association des collèges communautaires du Canada, présentant un plan d'action type et permettant le partage d'information;
- des guides de référence pour les secteurs de l'enseignement collégial, de la vente au détail, de l'hôtellerie, des soins de santé et le secteur scolaire afin de permettre aux Innovateurs de mesurer leur rendement par rapport à des entités similaires;
- des évaluations de besoins dans les secteurs de l'éducation et des soins de santé;
- l'introduction de facteurs relatifs à l'efficacité énergétique dans un guide de cotation des hôtels verts.

Les résultats du programme sont mesurés grâce à la collecte de données des Innovateurs par les chefs de groupes, grâce aux données recueillies par l'intermédiaire de projets pilotes et au moyen d'études d'évaluation annuelle.

Date de lancement

Mars 1992

Budget pour 2000-2001

6,4 millions de dollars

Plan de rendement – Initiative des Innovateurs énergétiques

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
ACTIVITÉS			
Projets pilotes.	Nombre de projets approuvés.	Aucun objectif n'a été fixé étant donné que le budget est insuffisant pour entreprendre de nouveaux projets. Tous les fonds des projets pilotes sont requis pour le financement de plus de 30 projets lancés en 1999-2000.	48 projets de rénovation éconergétique ont été approuvés (ententes de contributions signées).
Partenariats avec des associations.	Nombre de partenariats qui fournissent un recrutement sectoriel et des produits.	11 partenariats avec des associations dans 7 secteurs.	Neuf partenariats avec des associations ont été établis dans six secteurs.
Services de formation, de promotion et d'information.	• Nombre d'ateliers Le gros bon $ens et de participants	Nombre d'ateliers : 37. Participants : 300 des secteurs commercial et institutionnel.	39 ateliers. 247 participants.
	• Pourcentage d'ateliers affichant un taux de satisfaction de 80 p. 100	Taux de satisfaction : 80 p. 100.	
	• Pourcentage de participants ayant l'intention de passer à l'action au chapitre de l'efficacité énergétique.	Projets concrets : 80 p. 100.	
	• Nombre d'études de cas de secteur précis.	20 études.	Quatre études de cas ont été publiées, six autres sont rédigées.
	• Nombre de publications envoyées. Degré de satisfaction des lecteurs variant de bon à excellent.	150 000 documents. Taux de satisfaction de 75 p. 100.	
Guide de référence et de pratiques exemplaires.	Nombre de guides élaborés.	Deux guides terminés, trois mis en chantier.	Deux guides terminés, un autre est prêt pour la publication et un autre est au stade de la révision.

Plan de rendement – Initiative des Innovateurs énergétiques (suite)

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
RÉSULTATS (les pourcentages indiqués se rapportent à la part de la facture énergétique annuelle totale des secteurs commercial et institutionnel regroupés [9,43 milliards de dollars]*)			
Recrutement d'Innovateurs énergétiques.	Proportion d'entreprises recrutées par rapport à la facture énergétique du secteur.	Augmentation : • regroupés : passer de 4 p. 100 à 30 p. 100; • institutionnel : passer de 4 p. 100 à 40 p. 100; • commercial : passer de 3 p. 100 à 25 p. 100.	
Plans de gestion de l'énergie.	Proportion d'entreprises recrutées par rapport à la facture énergétique du secteur ayant des plans de gestion de l'énergie enregistrés auprès de MVR inc.	Augmentation : • regroupés : passer de 4 p. 100 à 15 p. 100; • institutionnel : passer de 3 p. 100 à 30 p. 100; • commercial : passer de 4 p. 100 à 10 p. 100.	
Projets d'efficacité énergétique.	Proportion d'entreprises recrutées par rapport à la facture énergétique du secteur faisant état de projets.	Augmentation : • regroupés : passer de 3 p. 100 à 13 p. 100; • institutionnel : passer de 3 p. 100 à 25 p. 100; • commercial : passer de 3 p. 100 à 10 p. 100.	
Projets d'efficacité énergétique.	Économies de coûts mentionnées et réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Élaborer de nouveaux indicateurs de rendement. À l'heure actuelle, seulement 40 p. 100 des Innovateurs font état des données des projets (en dehors des projets pilotes).	
Intensité énergétique.	Changement estimatif dans l'intensité énergétique (GJ/m^2) avant et après les projets de rénovation éconergétique.	Améliorer la consommation moyenne d'énergie (GJ/m^2) de 20 p. 100 dans les locaux rénovés.	Changement dans l'intensité énergétique (GJ/m^2) de 19 p. 100 selon les estimations des clients. À examiner au moyen de vérifications.

* l'indicateur de rendement utilise le pourcentage de la facture énergétique du secteur ciblé plutôt qu'un nombre absolu pour attirer l'attention sur les plus gros consommateurs d'énergie d'abord et permettre une mesure plus significative face à la restructuration organisationnelle commune aux secteurs commercial, de la santé et de l'éducation.

Initiative des bâtiments fédéraux (IBF)

But

Aider les ministères et organismes de l'administration fédérale à mettre en œuvre des améliorations de l'efficacité énergétique afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les coûts de fonctionnement.

Description

L'Initiative des bâtiments fédéraux vise à faciliter la rénovation et les améliorations éconergétiques de grande envergure des bâtiments gérés par les ministères, les organismes fédéraux et les sociétés d'État par l'intermédiaire de mécanismes comme des partenariats public-privé avec des entreprises de gestion de l'énergie.

L'IBF offre une gamme complète de produits et de services permettant aux organismes de mettre en œuvre des programmes complets d'amélioration de l'efficacité énergétique. L'Initiative donne notamment accès à des informations, des avis et des services-conseils sur l'état de préparation de l'organisme intéressé et la conception de projets. Elle propose une liste d'entreprises de gestion de l'énergie qualifiées pour mener à bien des projets, des solutions de financement, un réseau national de formation sur la gestion de l'énergie, des documents d'appels d'offres types et des produits de sensibilisation des employés. L'IBF compte des gestionnaires qui travaillent auprès de ministères, depuis l'étape de la conception du projet jusqu'à l'élaboration et à l'attribution du marché, en passant par la célébration et la reconnaissance du succès, le contrôle et le suivi.

L'IBF appuie des partenariats avec des entreprises de gestion de l'énergie qui assurent un service clés en main incluant le service technique, le financement privé par un tiers, les programmes de formation complets et des garanties de rendement. Selon le modèle de financement par un tiers de l'IBF :

- une entreprise de gestion de l'énergie finance le projet, installe le nouveau matériel et garantit les économies d'énergie;
- le ministère ou l'organisme de l'administration fédérale acquitte ses propres factures énergétiques (qui ont diminué); et
- les économies servent à payer l'entreprise de gestion de l'énergie jusqu'à ce que les coûts des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique soient remboursés.

Le ministère ou l'organisme de l'administration fédérale ne débourse jamais plus que le montant de la facture énergétique qu'il acquittait avant les améliorations et, une fois absorbé le coût de ces améliorations, les économies lui reviennent. Dans certains cas, les économies d'énergie sont partagées entre le ministère et l'entreprise pendant toute la durée du contrat.

Les résultats du programme proviennent des évaluations et des données sur les projets recueillies annuellement auprès des ministères et organismes publics, et publiées dans le rapport annuel présenté par le gouvernement fédéral à Mesures volontaires et Registre (MVR) inc.

Date de lancement

Novembre 1991

Budget pour 2000-2001

749 000 $

Plan de rendement – Initiative des bâtiments fédéraux (IBF)

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
ACTIVITÉS			
Facilitation des projets : ateliers, avis, formation et services-conseils.	Prospects du gouvernement fédéral dont les projets d'efficacité énergétique sont admissibles.	15 à 20 prospects admissibles.	
Marketing et promotion : marketing du programme, événements et activités selon un calendrier établi.	Événements.	Quatre événements.	
	Conférences.	Six conférences.	
	Articles dans les journaux.	Quatre articles dans les journaux.	
	Études de cas.	15 études de cas.	
	Site Web.		
Gestion du programme : produits et services répondant aux besoins du programme et des clients.	Services et produits.	Liste des fournisseurs qualifiés.	
	Maintenance et mise en valeur.	Produits et services de formation.	
	Rapports sur le programme.	Répétition du programme.	
	Élaboration et mise à jour continue de la base de données.	Système de suivi des données.	
		Présentation de rapports.	
	Analyse des politiques.	Gestion et résolution des problèmes.	

Plan de rendement – Initiative des bâtiments fédéraux (IBF) (suite)

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
RÉSULTATS			
Projets de l'IBF.	Nombre de projets de l'IBF et de bâtiments fédéraux faisant l'objet de contrats de gestion de l'énergie.	Attribuer des contrats pour 10 nouveaux projets de l'IBF.	L'IBF assure le suivi de plus de 160 projets menés par 11 ministères, qui en sont à diverses étapes de la mise en œuvre. L'envergure des projets varie de 1 à 650 bâtiments. Plus de 5 500 bâtiments font l'objet de contrats de gestion de l'énergie.
Investissement du secteur privé.	Investissement du secteur privé dans des projets d'IBF.	Passer de 10 à 20 millions de dollars.	Investissement cumulatif estimé à 180 millions de dollars.
Économies d'énergie.	Économies annuelles au chapitre des coûts d'énergie.	2,5 millions de dollars.	
Réduction de l'intensité énergétique.	Intensité énergétique estimée (GJ/m^2) avant et après la réalisation des projets d'amélioration éconergétique de l'IBF.	Améliorer de 20 p. 100 en moyenne l'intensité dans les établissements visés par des contrats d'IBF.	Résultats d'enquête attendus en 2000-2001.
Réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Réduction des émissions de gaz à effet de serre.	En cours.	

Efficacité énergétique dans le secteur industriel – PEEIC et Initiative des Innovateurs énergétiques industriels

But

Aider l'industrie canadienne à investir dans l'efficacité énergétique pour améliorer sa compétitivité et servir les objectifs du Canada dans la lutte contre le changement climatique.

Description

Il y a deux programmes industriels : le Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC) et l'Initiative des Innovateurs énergétiques industriels. Le PEEIC est un programme sectoriel et l'Initiative des Innovateurs énergétiques industriels est un programme du secteur privé. Les deux programmes visent à traiter des obstacles à la planification, à la mise en œuvre et au suivi de projets d'efficacité énergétique dans l'industrie. Les principaux éléments des deux programmes sont les suivants :

- établissement d'objectifs d'amélioration de l'efficacité énergétique;
- préparation de plans d'action en matière d'efficacité énergétique;
- suivi des améliorations de l'efficacité énergétique par unité de production;
- présentation de rapports sur les résultats;
- élaboration et prestation de produits et de services qui éliminent les obstacles à l'amélioration continue de l'efficacité énergétique.

Le PEEIC s'appuie sur le soutien et l'action collective de plus de 30 associations professionnelles représentant plus de 90 p. 100 de la demande d'énergie secondaire du secteur industriel au Canada. La direction générale est assurée par un conseil d'administration constitué des directeurs généraux et des vice-présidents de certains des plus gros consommateurs d'énergie de l'industrie. Les groupes de travail du PEEIC dans 23 secteurs mettent à profit les événements, les publications, les séances de formation et le réseautage pour promouvoir l'efficacité énergétique. Il existe des liens étroits avec l'organisme Mesures volontaires et Registre (MVR) inc. puisque le PEEIC recrute les participants auprès de MVR inc. et que de nombreux membres du PEEIC participent au conseil d'administration de l'organisme, au comité consultatif technique et au conseil des champions.

Par l'intermédiaire des deux initiatives industrielles, l'OEE assure des services de soutien directement aux différents organismes qui mettent en oeuvre des programmes d'efficacité énergétique. Ces services incluent l'aide à la planification de la gestion de l'énergie, au suivi et à la présentation de rapports réguliers, mais aussi la tenue des ateliers portant sur tous les aspects de la gestion de l'énergie et divers services techniques, financiers et d'information.

On évalue les résultats du programme de deux façons, au moyen d'une enquête annuelle sur la consommation d'énergie, menée en collaboration avec Statistique Canada, et au moyen d'évaluations continues des besoins.

Date de lancement

1992

Budget pour 2000-2001

3,1 millions de dollars

Plan de rendement – PEEIC et Initiative des Innovateurs énergétiques industriels

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
ACTIVITÉS			
Stimulation du programme.	Nombre de réunions du conseil exécutif du PEEIC.	Deux réunions du conseil exécutif.	
	Nombre de réunions du Conseil des groupes de travail du PEEIC.	Huit réunions du Conseil des groupes de travail.	
	Nombre d'Innovateurs énergétiques.	Recruter 20 entreprises.	
	Groupe de travail dans le secteur d'amont.	Recruter le secteur d'amont pour qu'il participe au PEEIC.	
	Ensemble de services des Innovateurs énergétiques industriels.	Mettre en place l'ensemble des services.	
	Initiatives d'analyse comparative sectorielle.	Rapports finaux d'analyse comparative pour le ciment, les produits laitiers, l'industrie des pâtes et papiers.	
		Projet de rapport d'analyse comparative pour l'aluminium.	
		Projet de rapport sur la technologie intersectorielle.	
Étude de marché du secteur industriel.	Collecte de données et suivi.	Rapports d'information pour 1999.	
	Profils des champions de l'efficacité énergétique.	Élaborer un service d'évaluation des entreprises.	
		Intégrer les profils et l'évaluation à des ateliers.	
	Analyses Le gros bon $ens.	Terminer l'évaluation des ateliers.	
	Information en fonction des besoins.	Mener à bien cette recherche.	

Plan de rendement – PEEIC et Initiative des Innovateurs énergétiques industriels (suite)

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
ACTIVITÉS			
Promotion du programme.	*Rapport annuel du PEEIC.*	Distribuer 4 000 exemplaires du rapport.	
	L'Enjeu PEEIC.	Publier 24 numéros et distribuer plus de 2 000 exemplaires.	
	Plant	Publier 12 numéros et distribuer 30 000 exemplaires.	
	Journal industriel du Québec.	Publier 12 numéros et distribuer 10 000 exemplaires.	
	Electric Business (Energy Manager)	Publier 6 numéros et distribuer 8 000 exemplaires.	
	Programme de communications du PEEIC.	Mettre en œuvre un plan de communications du PEEIC.	
Développement de l'information.	Guides sur les possibilités d'efficacité énergétique des Innovateurs industriels.	Produire 6 guides sur les possibilités d'efficacité énergétique pour porter à 41 p. 100 la proportion de consommateurs d'énergie touchés.	
	Nombre d'ateliers Le gros bon $ens.	250 participants aux ateliers, degré de satisfaction de 85 p. 100.	
	Nombre de guides généraux.	Rédiger des ouvrages pour les secteurs de l'acier, de la chaux, de la transformation des aliments et de la fabrication générale.	

Plan de rendement – PEEIC et Initiative des Innovateurs énergétiques industriels (suite)

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
RÉSULTATS			
Groupes de travail sectoriels sur l'efficacité énergétique.	Nombre de groupes de travail en place.	Un nouveau groupe de travail pour 2000-2001. Concentrer les efforts sur les groupes de travail en place plutôt que sur le recrutement de nouveaux groupes.	Avril 1999 : 21 Mars 2000 : 23
	Nombre de groupes de travail établissant des objectifs d'amélioration de l'efficacité énergétique.	Trois groupes de travail supplémentaires ayant des objectifs.	Janvier 2000 : 20 groupes de travail ayant établi comme objectif une amélioration de 1 p. 100 par an, de 1995 à 2000.
	Nombre de groupes de travail disposant de plans d'action.	Trois groupes de travail supplémentaires ayant des plans d'action.	Janvier 2000 : 20 groupes de travail ayant présenté un plan d'action.
Le marché adopte de nouvelles technologies ou des technologies perfectionnées améliorant l'intensité énergétique dans le secteur industriel, dès que celles-ci deviennent économiques.	Pourcentage d'amélioration de l'intensité énergétique du secteur industriel.	Amélioration générale de 1 p. 100 par an de l'intensité énergétique dans le secteur industriel jusqu'en 2005.	De 1990 à 1998, l'intensité énergétique globale du secteur industriel s'est améliorée de 1,26 p. 100 par an en moyenne.

Plan de rendement – PEEIC et Initiative des Innovateurs énergétiques industriels (suite)

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
RÉSULTATS			
Participation des Innovateurs énergétiques industriels et adoption de mesures.	Nombre d'Innovateurs recrutés.	Obtenir l'adhésion de 20 nouvelles entreprises. Axer les efforts sur les Innovateurs participants plutôt qu'en recruter de nouveaux.	Le chiffre cumulatif correspond au retrait ou à la restructuration des entreprises : 1997-1998 : 245 (+9) 1998-1999 : 249 (+9) Février 2000 : 251 (+12)
	Nombre de plans d'action élaborés.	20 nouveaux plans d'action.	Le chiffre cumulatif correspond au retrait ou à la restructuration des entreprises : 1997-1998 : 182 (+5) 1998-1999 : 199 (+17) Février 2000 : 208 (+6)
	Nombre de rapports d'étape reçus.	Obtenir 94 rapports d'étape.	Nombre de rapports d'étape reçus annuellement : 1997-1998 : 57 1998-1999 : 76 Février 2000 : 64
Les entreprises adoptent de nouvelles technologies ou des technologies perfectionnées améliorant l'intensité énergétique dans le secteur industriel, dès que celles-ci deviennent économiques.	Amélioration de l'efficacité énergétique mesurée par les changements de l'intensité énergétique du secteur industriel au fil du temps.	Établissement d'objectifs sectoriels par l'intermédiaire du PEEIC, de 1 p. 100 par an d'ici à 2005.	Changement dans l'intensité réelle : 1,26 p. 100 par an en moyenne, de 1990 à 1998.

Le bon $ens au volant

But

Améliorer les pratiques d'efficacité énergétique des automobilistes canadiens par des informations sur la conduite des véhicules.

Description

Le programme Le bon $ens au volant vise à donner des conseils utiles pour l'achat, la conduite et l'entretien des véhicules automobiles. Le programme fait la promotion de pratiques éconergétiques qui interviennent au moment du choix d'un véhicule ainsi que dans l'entretien et la conduite des véhicules personnels, et il met l'accent sur la façon dont les conducteurs peuvent à la fois réaliser des économies et réduire la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Par l'intermédiaire d'alliances stratégiques avec les secteurs public et privé, et au moyen de trousses, de guides, et d'activités de diffusion de l'information, Le bon $ens au volant aide les automobilistes à comprendre comment le choix d'un véhicule ainsi que les habitudes de conduite et d'entretien se répercutent sur l'environnement.

Le bon $ens au volant appuie également des initiatives du secteur privé visant à promouvoir l'économie de carburant. Le programme favorise la prise de décisions écologiques et efficaces en matière d'efficacité énergétique par la diffusion de documents d'information sur la conduite et l'entretien des véhicules et par la tenue d'initiatives conjointes avec des partenaires des secteurs public et privé.

Date de lancement

Octobre 1994

Budget pour 2000-2001

800 000 $

Plan de rendement – Le bon $ens au volant

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
ACTIVITÉS			
Trousse du programme Le bon $ens au volant pour l'élève automobiliste.	Nombre de trousses distribuées.	Distribuer la trousse à 900 instructeurs de conduite.	760 instructeurs de conduite utilisent la trousse.
	Nombre de nouveaux conducteurs sensibilisés.	225 000 élèves automobilistes.	188 000 nouveaux conducteurs ont suivi la formation Le bon $ens au volant destinée aux élèves automobilistes. Une étude de référence donnera une idée du nombre de personnes potentielles à sensibiliser.
Diffusion d'information.	Nombre d'appels au numéro sans frais, de publications et de visites du site Web (Le bon $ens au volant et ÉnerGuide pour les véhicules partagent la même ligne téléphonique sans frais et le même site Web).	Il y aura des répercussions sur le nombre de demandes globales et l'utilisation des outils Le bon $ens au volant et ÉnerGuide en 2000-2001, car aucune initiative d'information des consommateurs n'est prévue, si ce n'est la formation des élèves automobilistes.	
		Nouveaux objectifs : nombre d'appels au numéro sans frais : 4 500.	Ligne téléphonique sans frais :
			les appels en 1999-2000 ont plus que doublé par rapport à l'exercice de 1998-1999, pour atteindre 13 445, en partie en raison de la campagne de sensibilisation ÉnerGuide menée de janvier à mars 2000.
		Publications : 550 000.	Publications :
			1997-1998 : 340 000
			1998-1999 : 640 000
			1999-2000 : 640 000

Plan de rendement – Le bon $ens au volant (suite)

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
ACTIVITÉS			
		Site Web : 75 000 visites.	Site Web : 1998-1999 : 50 000 séances de l'utilisateur 1999-2000 : 210 000 séances de l'utilisateur
RÉSULTATS			
Sensibilisation des élèves automobilistes au programme et aux incidences des habitudes d'entretien des véhicules, des habitudes de conduite et des décisions d'achat sur la consommation de carburant des véhicules.	Degré de sensibilisation des élèves automobilistes au programme et aux questions liées à la consommation de carburant des véhicules.	Sensibiliser davantage les automobilistes qui sont exposés aux cours de conduite écoénergétique dans le cadre du programme Le bon $ens au volant.	Surveiller les effets des cours de conduite pour élèves automobilistes par un sondage auprès de ces personnes au cours de l'été 2000.
Réduction de la consommation de carburant sur la route par la population (y compris les nouveaux conducteurs) ayant obtenu et appliqué les conseils du programme Le bon $ens au volant.	Pourcentage d'automobilistes sensibilisés par le programme parvenant à réduire de façon systématique la consommation de carburant de leur véhicule.	Pourcentage d'automobilistes parvenant à réduire de façon systématique la consommation de carburant de leur véhicule.	Sondage prévu pour 2001 (tous les trois ans) reporté en raison du manque de financement. On explorera la possibilité d'ajouter des mesures quantitatives et qualitatives dans le prochain sondage de référence.
Rétention des messages contenus dans le programme Le bon $ens au volant par les anciens élèves automobilistes sensibilisés.	Niveau de rétention des messages.	Accroître la rétention des messages.	Aucun sondage n'est prévu pour 2000-2001. En attendant un financement additionnel, on pourrait mener un sondage un ou deux ans après l'introduction des outils du programme afin de déterminer la rétention des messages transmis.

ÉnerGuide pour les véhicules

But

Permettre aux consommateurs d'acheter le véhicule léger le plus éconergétique répondant à leurs besoins.

Description

Ce programme renseigne les consommateurs sur la consommation de carburant des véhicules légers neufs afin de les aider à choisir le véhicule le plus éconergétique répondant à leurs besoins. Dans le cadre d'une entente volontaire, les constructeurs de véhicules apposent l'étiquette de consommation de carburant ÉnerGuide sur les automobiles, les fourgonnettes et les camions légers. La cote de consommation de carburant du véhicule en ville et sur la route ainsi que le coût annuel estimatif en carburant figurent sur l'étiquette standardisée apposée sur la vitre latérale de chaque véhicule neuf. Le *Guide de consommation de carburant*, publié chaque année et disponible auprès des concessionnaires ainsi que sur Internet, fournit la même information pour tous les véhicules automobiles. Décernés chaque année, les Prix ÉnerGuide pour les véhicules les plus éconergétiques font connaître aux consommateurs les véhicules les plus éconergétiques de l'année modèle dans chaque catégorie de taille. Le programme travaille en étroite collaboration avec Le bon $ens au volant, avec lequel il partage le site Web et un numéro sans frais qui diffuse les publications.

Date de lancement

Le 1er avril 1998

Budget pour 2000-2001

820 000 $

Plan de rendement – ÉnerGuide pour les véhicules

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
ACTIVITÉS			
Campagne de sensibilisation et de promotion.	Nombre de Canadiens touchés par la publicité parue dans les magazines.	Maximiser la portée tout en respectant le budget publicitaire.	La campagne de 1999-2000, d'une valeur de 230 000 $, a sensibilisé 8,1 millions d'abonnés et 12 millions de lecteurs de 17 magazines.
Étiquette ÉnerGuide pour les véhicules.	Nombre de constructeurs participants.	Assurer la participation de tous les constructeurs.	L'enquête menée en 1999-2000 a révélé que tous les constructeurs ont participé, sauf Ferrari, Rolls-Royce (Canada) Limitée et Volvo Canada Ltée.
Guide de consommation de carburant.	Production et distribution opportunes du Guide par les concessionnaires de véhicules neufs.	Terminer la production et la distribution de l'édition visant l'année modèle 2001 d'ici la mi-novembre.	Production et distribution du Guide de l'année modèle 2000 dans les délais.
	Nombre de guides distribués par les concessionnaires.	Accroître la distribution des guides à 225 000 exemplaires.	1999 – distribution de 216 085 exemplaires par les concessionnaires.
Prix ÉnerGuide pour les véhicules les plus éconergétiques.	Participation des constructeurs automobiles et des médias à la cérémonie annuelle de remise des prix.	S'assurer de la participation de tous les constructeurs de véhicules primés et maximiser la participation des médias à l'événement.	Participation de six constructeurs lauréats et de 18 représentants des médias à la cérémonie en février 2000.
RÉSULTATS			
Apposition de l'étiquette sur les véhicules neufs se trouvant sur le terrain du concessionnaire et dans le hall d'exposition.	Nombre de véhicules neufs portant l'étiquette sur le terrain du concessionnaire et dans le hall d'exposition.	Porter à 85 p. 100 le nombre d'étiquettes apposées sur les véhicules sur le terrain du concessionnaire et à 70 p. 100 le nombre d'étiquettes apposées sur les véhicules dans le hall d'exposition.	Selon l'enquête menée en 1999-2000, 64 p. 100 des véhicules se trouvant sur le terrain du concessionnaire et 47 p. 100 des véhicules du hall d'exposition portaient l'étiquette.
Présentation et distribution du *Guide de consommation de carburant.*	Nombre de concessionnaires présentant et distribuant le Guide.	Porter à 85 p. 100 la proportion de concessionnaires distribuant le Guide et à 75 p. 100 ceux qui le présentent dans le hall d'exposition.	Selon l'enquête menée en 1999-2000, 76 p. 100 des concessionnaires distribuent le Guide, mais 40 p. 100 seulement le présentent.

Plan de rendement – ÉnerGuide pour les véhicules (suite)

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
RÉSULTATS			
Sensibilisation au programme et à ses outils.	Degré de sensibilisation du public au programme et à ses outils.	Accroître de 10 p. 100 le degré de sensibilisation au programme et à ses outils.	Selon le sondage mené auprès des Canadiens en mars 2000, 38 p. 100 des répondants connaissaient le programme ou ses outils. Nota : Aucun sondage n'est prévu pour 2000-2001.
	Nombre de séances de l'utilisateur sur le site Web.	90 000 séances de l'utilisateur.	Séances d'utilisateurs : 27 002 en 1998-1999 105 471 en 1999-2000.
Promotion des outils du programme.	Nombre de reportages gratuits des médias sur le programme et ses outils.	Obtenir la même couverture médiatique qu'en 1999-2000.	1999-2000 : plus de 110 articles gratuits ou publicités qui ont touché plus de 24 millions de lecteurs.
	Promotion des véhicules primés par les constructeurs de véhicules.	Tous les constructeurs font la promotion de leurs véhicules primés pour l'année modèle 2001.	Les six constructeurs lauréats ont fait la promotion de leurs véhicules primés pour l'année modèle 2000 dans plusieurs médias.
Utilisation des outils ÉnerGuide pour prendre des décisions concernant l'achat d'un véhicule neuf.	Utilisation des outils lors des décisions d'achat, selon les répondants canadiens.	Accroître le niveau d'utilisation de l'étiquette ÉnerGuide, du *Guide de consommation de carburant* et de l'information sur les véhicules les plus éconergétiques au moment de la décision d'achat de véhicules neufs.	15 p. 100 des répondants au sondage de mars 2000, ayant acheté ou loué un véhicule neuf au cours des trois mois précédant le sondage, se sont servi de l'un des outils du programme. *Nota :* Aucun sondage n'est prévu pour 2000-2001.

Plan de rendement – ÉnerGuide pour les véhicules (suite)

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
RÉSULTATS			
Importance de la consommation de carburant dans le choix du véhicule au moment de l'achat.	Classement de la consommation de carburant parmi les facteurs influençant le choix d'un véhicule au moment de l'achat.	Améliorer le classement de la consommation de carburant parmi les facteurs influençant le choix d'un véhicule au moment de l'achat, d'après les résultats de 1998.	Selon le sondage Le bon Sens au volant de 1998, la consommation de carburant s'est classée au quatrième rang. Le prochain sondage est prévu pour 2001-2002.
	Pourcentage de Canadiens influencés par les messages et les outils du programme.	Accroître le pourcentage de Canadiens influencés par le programme.	81 p. 100 des répondants au sondage de mars 2000, ayant acheté ou loué un véhicule neuf au cours des trois mois précédant le sondage et ayant utilisé les outils d'information ÉnerGuide, ont indiqué que cette information avait eu du poids dans le choix du véhicule acheté.
Réduction de la consommation de carburant du parc de véhicules légers neufs.	Consommation moyenne de carburant du parc de véhicules neufs (L/100 km).	Respecter les normes en vigueur concernant la consommation moyenne de carburant de l'entreprise (CMCE) (8,6 L/100 km pour les automobiles et 11,4 L/100 km pour les camions légers).	En 2000-2001, établissement d'un point de référence pour la consommation moyenne par catégorie ainsi que la consommation la plus faible de la catégorie (L/100 km).
	Déplacement des ventes par catégorie de véhicules en faveur de véhicules plus éconergétiques.	Amélioration en faveur des véhicules les plus éconergétiques dans leurs catégories au cours des années à venir.	En 2000-2001, établissement d'un indicateur de vente de référence par rapport auquel on pourra analyser les ventes futures de véhicules par catégorie.

Programme de consommation de carburant des véhicules

But

Encourager les améliorations du rendement énergétique des véhicules, notamment en intégrant des technologies éconergétiques aux véhicules neufs.

Description

Le Programme de consommation de carburant des véhicules, qui s'inspire de l'ancien Programme de consommation de carburant des véhicules mo (PCCVM) amorcé vers le milieu des années 70, encourage les constructeurs automobiles à fabriquer des véhicules qui respectent des normes annuelles d'application volontaire de consommation moyenne de carburant de l'entreprise (CMCE) pour les véhicules neufs vendus au Canada. La *Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles* a été adoptée par le Parlement en 1981, mais n'a pas été promulguée étant donné que les constructeurs canadiens de véhicules ont proposé de respecter volontairement les objectifs. Les constructeurs ont atteint les objectifs du programme.

Vers la fin de 1995 et au début de 1996, RNCan a signé un protocole d'entente avec des constructeurs canadiens et étrangers de véhicules en vue de renouveler et d'élargir le PCCVM. Le protocole d'entente établit le cadre d'une relation de travail avec l'industrie par le truchement du Comité gouvernement-industrie sur l'énergie utilisée par les véhicules automobiles afin de trouver des possibilités d'améliorer le rendement énergétique des véhicules neufs et déjà en circulation (opérationnels) et de promouvoir l'économie de carburant auprès des acheteurs et utilisateurs de véhicules.

Dans le cadre de cette initiative, Transports Canada administre la surveillance et la conformité décrites dans la *Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles*, entre autres la collecte de données annuelles sur la consommation de carburant des véhicules neufs. Ces données sont utilisées par RNCan et Transports Canada afin :

- de surveiller la conformité des constructeurs aux objectifs de CMCE;
- d'appuyer la publication annuelle du *Guide de consommation de carburant*, qui donne la cote de consommation de carburant des véhicules neufs;
- d'appuyer le programme ÉnerGuide pour les véhicules et les Prix ÉnerGuide pour les véhicules les plus éconergétiques, qui sont décernés annuellement;
- d'évaluer les tendances de la consommation de carburant des véhicules neufs et de technologies particulières.

Cette initiative est gérée par RNCan en collaboration avec Transports Canada et l'industrie automobile. RNCan est responsable de l'analyse et de l'élaboration de politiques, ainsi que des activités de sensibilisation et d'information des consommateurs.

Date de lancement

1976 (programme initial)

Automne 1995 (nouveau protocole d'entente)

Budget pour 2000-2001

385 000 $

Plan de rendement – Programme de consommation de carburant des véhicules

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
ACTIVITÉS			
Entente conclue avec les constructeurs de véhicules concernant la consommation de carburant des véhicules et la gestion du Secrétariat du Comité gouvernement-industrie sur l'énergie utilisée par les véhicules automobiles.	Participation des constructeurs au Comité gouvernement-industrie sur l'énergie utilisée par les véhicules automobiles, à ses sous-comités et à ses activités.	Accroître la participation des constructeurs aux activités coparrainées et aux nouveaux engagements.	Les comptes rendus des réunions du Comité gouvernement-industrie sur l'énergie utilisée par les véhicules automobiles présentent les décisions et les nouvelles mesures.
Présentation des données sur la consommation de carburant par les constructeurs automobiles.	Nombre de constructeurs présentant des données complètes et opportunes.	Taux de présentation de 100 p. 100 et communication rapide de données.	Transports Canada examine les possibilités de rendre obligatoire la présentation de données.
Gestion de la base de données sur le Système d'information sur les véhicules (SIV) de RNCan.			La base de données sur le SIV a été entièrement passée en revue et mise à jour en 1999-2000.
Analyse des tendances de la consommation de carburant des véhicules et de la technologie.	Achèvement de l'analyse de la consommation de carburant des véhicules légers (de 1979 à 1998).	Terminer le rapport avant le printemps 2000.	
Entente avec le Department of Energy des États-Unis concernant la consommation de carburant des véhicules et les efforts de collaboration.	Quantité de recherche en collaboration.	Accroître le nombre de réunions conjointes et de projets en collaboration.	En 1999-2000, l'OEE a rencontré à deux reprises les responsables américains, rencontre qui a conduit à l'étude conjointe sur la réduction de la consommation de carburant, qui sera menée en 2000-2001.

Plan de rendement – Programme de consommation de carburant des véhicules (suite)

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
RÉSULTATS			
Réduction de la consommation de carburant du parc de véhicules légers neufs.	Consommation de carburant (L/100 km) des véhicules légers neufs.	L'objectif actuel repose sur les normes CMCE en vigueur. En 2000-2001, des négociations seront amorcées avec les constructeurs de véhicules concernant une entente volontaire visant à réduire d'ici à 2010 la consommation moyenne de carburant des véhicules neufs et des parcs de 25 p. 100 par rapport aux normes en vigueur.	Depuis les améliorations apportées au début du programme, la consommation moyenne de carburant des véhicules neufs et des parcs n'a guère été réduite. En raison de la part accrue du marché détenue par les camions légers, la consommation moyenne de carburant des parcs de camions neufs s'est accrue. En 1998, la consommation moyenne de carburant combinée était la plus forte depuis 1986.
Conformité des constructeurs automobiles à la norme CMCE pour les véhicules légers neufs.	Norme CMCE pour les automobiles.	8,6 L/100 km pour les automobiles (la norme a été établie en 1978 et révisée en 1985 pour être fixée à son niveau actuel).	Presque toutes les entreprises ont respecté la norme CMCE pour les automobiles en 1998. Six entreprises représentant deux pour cent de l'ensemble des ventes de voitures neuves ne l'ont pas respectée. 1998 : la CMCE moyenne réelle était de 8 L/100 km pour les automobiles.
Conformité des constructeurs de véhicules à la norme CMCE pour les camions légers neufs.	Norme CMCE pour les camions légers.	11,4 L/100 km pour les camions légers (établie en 1990, révisée en 1995 pour être fixée à son niveau actuel). Amener presque toutes les entreprises représentant au moins 75 p. 100 du marché ou plus à respecter la norme CMCE pour les camions de l'année modèle 2001.	En 1998, quatre entreprises représentant 37 p. 100 de l'ensemble des ventes de camions neufs n'ont pas respecté la norme. En 1998, la CMCE réelle était de 11,4 L/100 km pour les camions légers.

Écoflotte

But

Améliorer le rendement des carburants des parcs automobiles qui n'appartiennent pas à l'administration fédérale.

Description

Écoflotte vise à améliorer le rendement des carburants des parcs automobiles qui n'appartiennent pas à l'administration fédérale et à encourager l'utilisation de carburants de remplacement dans ces parcs. Il offre des documents d'information, des ateliers, des démonstrations techniques ainsi que des programmes de formation des conducteurs afin d'aider les exploitants de parcs à évaluer et à exploiter les possibilités d'accroître l'efficacité énergétique de leurs activités. RNCan gère le programme Écoflotte en partenariat avec des associations industrielles et de parcs et d'autres pouvoirs publics.

Le programme aide les exploitants de parcs à évaluer les possibilités de réduire la consommation de carburant de leur parc. L'objectif à court terme du programme consiste à recruter des participants et à améliorer la connaissance statistique qu'a RNCan de la consommation d'énergie des parcs. L'objectif à long terme consiste à travailler avec les gestionnaires des parcs afin de les aider à améliorer le rendement des carburants et à établir des points de référence concernant l'amélioration du rendement des carburants dans le domaine du transport de produits.

Date de lancement

Avril 1997

Budget pour 2000-2001

960 000 $

Plan de rendement – Écoflotte

Description	Indicateur	Objectif – Mars 2001	Résultats – Mars 2000
ACTIVITÉS			
Formation Conducteur averti.	• Nombre de formateurs donnant la formation Conducteur averti.	• Tous les formateurs au Canada, soit environ 4 000.	• 558 formateurs utilisent chaque année le matériel Conducteur averti pour former environ 53 000 conducteurs.
	• Nombre de conducteurs ayant suivi la formation.	• 440 000 conducteurs de toutes les régions du pays.	
Trousse Écoflotte.	Nombre de trousses distribuées.	Distribuer la trousse sur demande à tous les clients et partenaires d'Écoflotte.	Distribution de 1 096 trousses depuis le lancement du programme.
Données sur la consommation de carburant et profils des segments du parc.	Qualité des données et nombre de profils des segments du parc obtenus.	Commencer à recueillir des données des parcs afin d'élaborer un cadre de référence pour établir des points de repère pour la consommation de carburant selon la vocation du parc et la catégorie d'utilisation.	Distribution de 5 000 études de cas et de profils de parc aux clients d'Écoflotte. Réalisation d'un sondage auprès des exploitants de parcs de 279 commissions scolaires. Réalisation prochaine d'une première enquête de référence pour les véhicules des catégories 7 et 8 en 2000-2001 afin d'aider à établir les données de référence de l'industrie.
Ateliers sur la gestion de l'énergie.	Nombre d'ateliers.	Tenir des ateliers sur demande dans toutes les régions du Canada.	Tenue de sept ateliers en 1999-2000.
Recrutement de parcs commerciaux.	Nombre de parcs inscrits au programme.	Inscrire tous les parcs qui communiquent avec l'OEE.	À ce jour, 578 parcs représentant plus de 122 332 véhicules commerciaux se sont inscrits au programme.
	Nombre de visites sur le site Web d'Écoflotte.		
	Nombre de publications faisant la publicité d'Écoflotte.		

Plan de rendement – Écoflotte (suite)

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
RÉSULTATS			
Amélioration du rendement des carburants des parcs de véhicules commerciaux selon la vocation (foresterie, construction, etc.).	Nombre de litres par tonne-kilomètre selon la vocation et les corridors routiers empruntés.	Établir des points de référence selon le corridor routier emprunté et la vocation. Les parcs pourront comparer leur rendement.	Enquête annuelle selon le corridor routier, la vocation et l'utilité du parc. La première enquête de référence portait principalement sur les catégories de camions 7 et 8 et sur 22 corridors routiers au Canada.
Amélioration du rendement moyen des carburants de tous les parcs de véhicules commerciaux.	Consommation moyenne de carburant (litres par tonne-kilomètre).	Les parcs pourront comparer leur rendement.	Il n'existe pas encore de cadre de mesure.

ÉcoRoute

But

Aider les ministères fédéraux à augmenter le rendement des carburants de leur parc automobile et promouvoir la *Loi sur les carburants de remplacement* auprès des parcs fédéraux.

Description

Le programme ÉcoRoute aide les gestionnaires de parcs automobiles de l'administration fédérale à améliorer leur efficacité opérationnelle (incluant l'énergie) et à accélérer l'adoption de carburants de remplacement afin :

- d'atteindre l'objectif fédéral de réduire de 30 p. 100 avant l'an 2000 les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre (GES) enregistrés en 1995 qui sont attribuables aux véhicules;
- d'atteindre les objectifs d'Écologisation du gouvernement en matière d'énergie et d'environnement;
- de satisfaire aux exigences relatives à l'acquisition des véhicules en vertu de la *Loi sur les carburants de remplacement* et de la Politique du Secrétariat du Conseil du Trésor sur les véhicules moteurs.

Ce programme offre gratuitement ou à faible coût aux gestionnaires de parc une évaluation des parcs, des campagnes en vue d'encourager les exploitants à opter pour des carburants de remplacement et des conseils techniques sur les carburants de remplacement et les véhicules fonctionnant avec ces carburants. Quatre organismes planifient le programme et en rendent compte : le Secrétariat du Conseil du Trésor, RNCan, Environnement Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. RNCan est responsable de la mise en œuvre du programme.

Date de lancement

Octobre 1995

Budget pour 2000-2001

175 000 $

Plan de rendement – ÉcoRoute

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
ACTIVITÉS			
Appui à la *Loi sur les carburants de remplacement.*	Nombre de demandes d'aide concernant le produit d'évaluation Q-Tool afin de déterminer l'admissibilité à l'utilisation de carburants de remplacement.		Demandes : 1998-1999 : 10 1999-2000 : 11
Conseils sur l'efficacité énergétique des parcs, l'achat de véhicules et les carburants de remplacement.	Nombre de demandes reçues. Numéros du bulletin ÉcoRoute.		• Demandes : 1998-1999 : 77 1999-2000 : 180 • Bulletins : 1998-1999 : deux 1999-2000 : un
Surveillance et rapport sur les activités du parc automobile de l'administration fédérale.	Nombre de véhicules du parc automobile de l'administration fédérale.	Réduire le nombre de véhicules dans le parc automobile fédéral.	Véhicules : 1995-1996 : 24 854 1997-1998 : 22 796 1998-1999 : 21 898 1999-2000 : rapport attendu en septembre 2000.
	Nombre de kilomètres parcourus par véhicule.	Accroître le kilométrage annuel moyen par véhicule.	Kilométrage annuel moyen : 1995-1996 : 24 707 1997-1998 : 22 732 1998-1999 : 22 001 1999-2000 : rapport attendu en septembre 2000.

Plan de rendement – ÉcoRoute (suite)

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
RÉSULTATS			
	Quantité totale de carburant utilisé.	Réduire la quantité totale de carburant utilisé pour le parc automobile.	Contenu énergétique de carburant utilisé : 1995-1996 : 3,0 PJ 1997-1998 : 2,6 PJ 1998-1999 : 2,2 PJ 1999-2000 : rapport attendu en septembre 2000.
Les achats de véhicules neufs satisfont aux exigences de la *Loi sur les carburants de remplacement* lorsque c'est rentable et possible.	En vertu de la *Loi sur les carburants de remplacement*, un certain pourcentage des véhicules neufs achetés chaque année doivent fonctionner avec un carburant de remplacement lorsque c'est rentable et possible.	1997-1998 : 50 p. 100 1998-1999 : 60 p. 100 1990-2000 : 75 p. 100 2000- : 75 p. 100	La vérification de la rentabilité et de la faisabilité a donné les résultats suivants : • 1997-1998 : 45 véhicules admissibles, ajout de 131 véhicules – objectif dépassé de 191 p. 100 • 1998-1999 : 126 véhicules admissibles, ajout de 161 véhicules – objectif dépassé de 23 p. 100 • 1999-2000 : rapport attendu en septembre 2000.
Réduction de la consommation moyenne de carburant des véhicules à l'essence et au diesel du parc automobile fédéral.	Consommation moyenne de carburant évaluée pour les véhicules légers du parc automobile fédéral (à l'aide des données sur la consommation de carburant en ville et sur la route tirées du *Guide de consommation de carburant*).	Réduire la consommation moyenne de carburant des véhicules légers neufs.	• 1995-1996 : 14,6 L/100 km • 1997-1998 : 14,8 L/100 km • 1999-2000 : non mesurée.

Plan de rendement – ÉcoRoute (suite)

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
RÉSULTATS			
	Consommation moyenne de carburant des véhicules légers en service du parc automobile fédéral (calculée d'après les achats bruts de carburant et les kilomètres parcourus).		• 1995-1996 : 18 L/100 km • 1997-1998 : 16,2 L/100 km • 1999-2000 : rapport attendu en septembre 2000.
Réduction des émissions attribuables au parc automobile fédéral.	Équivalents CO_2 produits par le parc automobile fédéral.	Réduire de 30 p. 100 la production de CO_2 du parc automobile entre 1995 et 2000.	Estimations de CO_2 : • 1995-1996 : 210 000 tonnes • 1997-1998 : 178 000 tonnes • 1998-1999 : 166 000 tonnes • 1999-2000 : rapport attendu en septembre 2000.
Poursuite de l'amélioration du rendement moyen des carburants du parc automobile fédéral et accroissement de l'utilisation de carburants de remplacement.	Consommation moyenne de carburant du parc par unité de distance parcourue.	Réduire de manière durable de 30 p. 100 le niveau annuel d'émissions de CO_2 par rapport aux niveaux de base.	Consommation d'énergie au kilomètre : • 1995-1996 : 4,9 MJ/km • 1997-1998 : 5 MJ/km • 1999-2000 : non mesurée.
	Consommation de carburants de remplacement par rapport à la consommation totale annuelle de carburant du parc.		Utilisation de carburants de remplacement en pourcentage : • 1995-1996 : 0,01 p. 100 • 1997-1998 : 0,02 p. 100 • 1999-2000 : non mesurée.

Analyse du marché des carburants de l'avenir

But

Favoriser la mise en valeur et l'utilisation des carburants de remplacement et de l'avenir au Canada grâce à des analyses des politiques; à des projets conjoints avec les intervenants et les pouvoirs publics; et à des initiatives ayant pour but de réduire les obstacles commerciaux visant les technologies automobiles et l'infrastructure de ravitaillement.

Description

Cette initiative encourage la mise en valeur, la production et l'utilisation de technologies automobiles et de carburants de remplacement et de l'avenir. Les carburants de remplacement sont entre autres le propane, le gaz naturel, l'alcool, l'électricité et l'hydrogène. L'initiative offre une aide aux exploitants de parc des secteurs public et privé au moyen d'études de marché et économiques; d'évaluations des émissions et de la sécurité; d'essais de prototypes sur le marché; d'activités de communication et de sensibilisation; et d'information technique et générale sur les divers carburants offerts au Canada. L'initiative parraine des ateliers avec l'industrie et d'autres pouvoirs publics en vue d'examiner les questions commerciales, techniques et politiques.

Date de lancement

Janvier 1994

Budget pour 2000-2001

220 000 $

Plan de rendement – Analyse du marché des carburants de l'avenir

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Resultats Mars 2000
ACTIVITÉS			
Communication d'information technique et économique à l'industrie et au secteur privé.	Réponse aux demandes de renseignements.	Continuer à promouvoir les possibilités sur le marché pour les carburants de remplacement, les politiques stratégiques et les outils d'analyse.	Non encore disponibles.
Appui au processus d'analyse et à la politique sur les transports routiers dans le contexte du changement climatique.	Élaboration de modèles d'analyse des émissions pendant le cycle complet du carburant et des mesures stratégiques.	Continuer à maintenir et à mettre à jour les modèles analytiques.	Modèles utilisés pour les études de la Table des transports sur les changements climatiques portant sur les véhicules et les carburants et pour l'élaboration d'autres politiques.
Participation au groupe de travail sur les carburants du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) et au British Columbia Cleaner Technology Vehicle Task Force.	Adoption, par les ministères fédéraux et provinciaux, d'une approche concertée en matière de politiques et de programmes visant les carburants de remplacement.	Formuler des avis sur l'établissement de normes pour les véhicules et les carburants, et obtenir de la rétroaction sur l'élaboration de politiques concernant les carburants de remplacement.	Nouvelles normes sur les émissions de véhicules permettant l'entrée de nouvelles technologies de moteur sur le marché canadien. Régime fiscal fédéral ou provincial favorable aux carburants de remplacement et de l'avenir.

Plan de rendement – Analyse du marché des carburants de l'avenir (suite)

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
RÉSULTATS			
Utilisation de propane dans les véhicules.	Volume de vente de propane destiné aux véhicules.	Encourager les fabricants à offrir des véhicules d'origine.	Consommation de propane : 1997 : 28,2 PJ 1998 : 27,2 PJ 1999 : non encore disponible.
Utilisation d'éthanol dans l'essence.	Volume d'éthanol mélangé à de l'essence.	• Augmenter la quantité d'éthanol-carburant mélangée à l'essence (pas d'objectif puisqu'il n'y a pas de fonds prévu au programme).	Quantité d'éthanol-carburant mélangée à l'essence chaque année : 1997 : 40 ML 1998 : 60 ML 1999 : 175 ML
Capacité nationale de production d'éthanol-carburant.	Capacité canadienne de production d'éthanol (millions de litres par an).	• Accroître la capacité de production d'éthanol (aucun objectif puisqu'il n'y a aucun fonds prévu au programme).	Capacité de production d'éthanol-carburant : 1997 : 30 ML 1998 : 39 ML 1999 : 164 ML
Stations-service vendant de l'éthanol.	Nombre et emplacement des stations.		Nombre de stations vendant des mélanges à l'éthanol : 1997 : 700 1998 : 929 1999 : 1 000
Marché durable pour les carburants de remplacement et de l'avenir et les véhicules fonctionnant avec ces carburants.	Ventes annuelles de carburants de remplacement et de l'avenir et de véhicules fonctionnant avec ces carburants.	Accroître chaque année de manière soutenue l'utilisation des carburants de remplacement et de l'avenir et des véhicules fonctionnant avec ces carburants.	Selon la tendance, l'utilisation de propane diminue, celle de véhicules fonctionnant au gaz naturel est stable et celle de l'éthanol augmente.

Programme des véhicules au gaz naturel

But

Promouvoir l'exploitation et l'utilisation du gaz naturel au Canada.

Description

Le Programme des véhicules au gaz naturel vise les régions du Canada où est acheminé le gaz naturel albertain. Il offre des contributions de 2 000 $ à chaque véhicule d'origine fonctionnant au gaz naturel; 500 $ pour les véhicules routiers convertis au gaz naturel; une contribution afin d'aider à favoriser les nouveaux postes de ravitaillement, en plus de mener des activités de marketing et de sensibilisation ainsi que des activités de recherche et développement cofinancées. Les incitations sont financées à même le fonds du Programme d'incitation à l'expansion des marchés du gaz (PIEMG), créé au début des années 80 à l'aide des recettes provenant des producteurs albertains de gaz naturel en amont, en vue d'élargir le marché.

Date de lancement

Renouvelé le 1er février 1999. Sera en place jusqu'au 31 janvier 2002.

Budget pour 2000-2001

95 000 $ (exclut les incitations, qui proviennent du fonds du PIEMG).

Plan de rendement – Programme des véhicules au gaz naturel

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
ACTIVITÉS			
Sensibilisation accrue au gaz naturel en tant que carburant.	Degré de sensibilisation selon le marché ciblé.	La Canadian Natural Gas Vehicle Alliance offre ce volet du programme. Son plan de marketing stratégique est prévu dans l'entente de contribution annuelle.	Le rapport annuel du Canadian Natural Gas Vehicle Alliance décrit les progrès réalisés.
Programme plus efficace.	Intérêt accru pour la conversion des véhicules et les achats de véhicules neufs.	Mise en place du programme restructuré à l'automne 2000.	
Traitement des demandes de subventions.	Nombre de subventions pour les véhicules neufs d'origine.	Achats de 2 500 véhicules d'origine entre le 1er février 1999 et le 31 janvier 2002.	1998-1999 : pas de programme 1999-2000 : 64 véhicules neufs.
	Nombre de subventions pour la conversion de véhicules.	1 000 conversions de véhicules entre le 1er avril 1999 et le 31 janvier 2002.	1998-1999 : pas de programme 1999-2000 : 293 conversions.
	Nombre de subventions pour les stations-service distribuant du gaz naturel.	Le résultat est fonction de la demande jusqu'à épuisement du budget de 500 000 $ alloué pour les stations-service distribuant du gaz naturel.	1998-1999 : pas de programme 1999-2000 : trois demandes.

Plan de rendement – Programme des véhicules au gaz naturel (suite)

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
RÉSULTATS			
Utilisation accrue du gaz naturel comme carburant.	Consommation de gaz naturel par les véhicules.	Le résultat est fonction de la demande.	Gaz naturel pour les véhicules : 1996 : 2,22 PJ 1997 : 2,55 PJ 1998 : 2,68 PJ 1999 : en cours.
Marchés soutenus pour le gaz naturel en tant que carburant et les véhicules fonctionnant au gaz naturel dans des régions précises.	Ventes annuelles de gaz naturel en tant que carburant. Ventes annuelles de véhicules fonctionnant au gaz naturel.	Accroître de façon soutenue sur une base annuelle l'utilisation du gaz naturel comme carburant et des véhicules fonctionnant au gaz naturel.	

Stratégie intégrée de l'OEE

But

Faire mieux connaître l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) comme centre multiservice sur l'efficacité énergétique à la maison, au travail et sur la route.

Description

La stratégie intégrée vise à faire connaître l'Office de l'efficacité énergétique. Les entreprises, les associations, les médias et les autres paliers de gouvernement constituent le principal public visé. L'énoncé de vision de l'OEE est le suivant : *Engager les Canadiens sur la voie de l'efficacité énergétique à la maison, au travail et sur la route.* L'OEE fait la promotion de l'efficacité énergétique au moyen de divers outils de communication et de marketing comme la publicité, les bulletins, les événements spéciaux, les relations avec les médias, les articles promotionnels et les feuillets d'information. Ces outils appuient tous les programmes et initiatives de l'OEE.

Date de lancement

Avril 1998

Budget pour 2000-2001

693 000 $

Plan de rendement – Stratégie intégrée de l'OEE

ACTIVITÉS			
Campagne de publicité pour faire connaître l'OEE.	Nombre d'annonces parues dans les principaux magazines spécialisés et revues professionnelles.	20 annonces.	29 annonces.
Activités de relations avec les médias.	Nombre de membres des médias contactés.	300 membres contactés.	350 membres contactés.
	Nombre d'événements médiatiques organisés.	15 événements.	5 événements.
Production et distribution du bulletin de l'OEE.	Nombre de bulletins imprimés (quatre numéros par an).	20 000 (5 000 exemplaires par numéro).	10 000 exemplaires du bulletin.
RÉSULTATS			
Meilleure connaissance des programmes de l'OEE.	Nombre de demandes de renseignements reçues par courriel, au numéro sans frais sur le site Web.	350 demandes.	216 demandes.
Plus grande couverture médiatique des activités de l'OEE.	Nombre d'articles de journaux sur l'OEE et ses programmes.	75 rapports des médias.	25 rapports des médias.
Sensibilisation accrue aux bienfaits de l'efficacité énergétique, à l'OEE, à ses programmes, à ses données et à sa capacité d'analyse des politiques.	Mesures de référence au moyen d'un sondage auprès des lecteurs.	Rétroaction quantitative : 400 Rétroaction qualitative : 25.	Points de référence établis – 400 quantitatifs et 25 qualitatifs.

Information du public

But

Sensibiliser les Canadiens à l'efficacité énergétique et les encourager à utiliser l'énergie de manière plus efficace à la maison, au travail et sur la route.

Description

L'OEE fait la promotion de l'efficacité énergétique au moyen de divers outils de communication et de marketing, notamment des publications, des expositions, un calendrier, une ligne d'appel sans frais et le site Web de l'OEE. Ces outils appuient tous les programmes et initiatives de l'OEE et portent sur des sujets ayant trait à l'efficacité énergétique dans tous les secteurs de l'économie. L'OEE offre plus de 1 000 publications gratuites sur l'efficacité énergétique et les carburants de remplacement.

Date de lancement

1991

Budget pour 2000-2001

780 000 $.

Plan de rendement – Information du public

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
ACTIVITÉS			
Conception, production, entreposage et distribution de publications ayant trait au consommateur.	Nombre de publications imprimées.	À déterminer avant août 2000.	
Conception, production et distribution du calendrier 2001 « L'énergie et l'environnement ».	Nombre de calendriers imprimés.	165 000 calendriers.	
Conception, production et distribution du formulaire de commande de l'OEE *InfoSource*.	Nombre d'exemplaires imprimés d'*InfoSource*.	À déterminer avant juillet 2000.	
Examen et tenue à jour du site Web de l'OEE, y compris la bibliothèque virtuelle.	Nombre de visiteurs du site Web et de la bibliothèque virtuelle.	149 000 et 11 905 respectivement.	
	Nombre de publications de l'OEE disponibles en ligne pour les consommateurs.	75 publications disponibles en ligne.	
RÉSULTATS			
Les consommateurs commandent des publications de l'OEE.	Nombre de demandes de renseignements et de documents publiés.	À déterminer avant août 2000.	
	Nombre de demandes de renseignements sur l'efficacité énergétique au moyen du numéro sans frais.		
Meilleure connaissance de l'efficacité énergétique et des gaz à effet de serre.	Élaboration d'indicateurs.	À déterminer avant août 2000.	
Meilleure connaissance du programme de l'OEE.	Nombre de visites du site Web de l'OEE qui accède au site des programmes de l'OEE.	À déterminer avant août 2000.	
Plus grande diffusion de l'information électronique.	Élaboration d'indicateurs.	À déterminer avant août 2000.	

Conférence sur l'efficacité énergétique et Prix d'efficacité énergétique

Buts

- Faciliter le partage des connaissances ayant trait à l'efficacité énergétique entre les pouvoirs publics, le secteur privé et les organisations non gouvernementales;
- Placer dans un contexte mondial les efforts déployés par le Canada dans le domaine de l'efficacité énergétique;
- Recenser, souligner et faire connaître les réalisations technologiques et de programmes dans le domaine de l'efficacité énergétique;
- Mettre en lumière les politiques, programmes et technologies propres à aider les particuliers et les organisations à accroître leur efficacité énergétique;
- Faire mieux comprendre le rôle de l'efficacité énergétique dans la lutte contre le changement climatique.

Description

L'OEE organise et anime la Conférence canadienne sur l'efficacité énergétique à l'intention des particuliers et des organisations évoluant dans le domaine de l'efficacité énergétique au pays et dans le monde entier – entre autres les représentants des secteurs résidentiel, institutionnel, commercial, industriel et de celui des transports; les pouvoirs publics canadiens et étrangers; les producteurs d'énergie et les services publics; les organismes environnementaux et non gouvernementaux; les chercheurs; les étudiants; et les médias.

Les participants à la Conférence sont invités à assister aux exposés présentés par des conférenciers invités, aux séances plénières, à des séances simultanées, à des séances d'affiches et à des visites de sites de la région ayant adopté des pratiques éconergétiques. C'est à cette occasion également que sont organisés le Salon commercial et la cérémonie de remise des Prix d'efficacité énergétique du Canada. Les prix soulignant l'innovation et les réalisations canadiennes dans le domaine de l'efficacité énergétique sont décernés dans huit catégories : équipement et technologie, habitation, bâtiments, industrie, transports (sur la voie publique), sensibilisation du public, médias et un concours pour étudiants. Des possibilités de commandite sont offertes aux organisations intéressées.

Date de lancement

Avril 1998

Budget pour 2000-2001

1 992 000 $

Plan de rendement – Conférence sur l'efficacité énergétique et Prix d'efficacité énergétique

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
ACTIVITÉS			
Conception et organisation de la conférence, des prix, du salon commercial ainsi que des activités techniques.	Nombre et qualité des conférenciers pour les séances plénières, les séances simultanées, les expositions, les activités techniques, le programme des prix et la cérémonie.	Cinq conférenciers pour les séances plénières, vingt séances simultanées, un débat, un salon commercial, une cérémonie de remise des prix, six activités techniques, huit catégories de prix, dix-neuf sous-catégories. Traitement efficace et dans les délais des mises en candidature pour les prix.	
Production et distribution du matériel promotionnel sur la conférence, les prix et le salon commercial.	Nombre de produits promotionnels, leur qualité et leur pertinence.	Production dans les délais voulus de produits de qualité : • envoi direct d'une brochure sur les prix • brochure sur le salon commercial • envoi direct d'une brochure sur la conférence et du programme de la conférence.	
Hébergement et location des locaux.	Nombre de dîners, de déjeuners, de pauses et de réceptions.	Un dîner, deux déjeuners, quatre pauses et deux réceptions.	
	Nombre de salles de conférence louées au Centre des congrès d'Ottawa et à l'hôtel Westin.	15 salles; installations de qualité, services de restauration, boissons.	
Toutes les autres activités (y compris les relations avec les médias et la demande de commandites).	Nombre de firmes contactées en vue d'une commandite, nombre de contacts demandés avec les médias et de trousses des médias distribuées.	Communiquer avec 400 entreprises en vue d'une commandite et 100 entreprises médiatiques, distribuer 500 trousses.	

Plan de rendement – Conférence sur l'efficacité énergétique et Prix d'efficacité énergétique (suite)

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
RÉSULTATS			
Satisfaction des clients.	Degré de satisfaction des • participants • exposants	Événement jugé de haute qualité : • 75 p. 100 des participants • 75 p. 100 des exposants	
Participation à la conférence, aux prix, au salon commercial, aux séances d'affiches et visites sur le site Web.	Nombre : • d'inscriptions payées • de stands loués • de mises en candidature pour les prix • de finalistes des prix • de lauréats des prix • d'étudiants participants • de séances d'affiches Participation : • aux visites de sites techniques • aux séances simultanées • aux séances plénières • à la cérémonie de remise des prix.	• 375 inscriptions • 87 stands • 264 mises en candidature (augmentation de 50 p. 100) • 38 finalistes • 19 lauréats • 40 étudiants • 50 séances d'affiches par 25 étudiants • 94 délégués pour les visites de sites • 50 délégués à chaque séance simultanée • 75 p. 100 de délégués aux séances plénières • 600 participants à la cérémonie de remise des prix.	
Matériel de haute qualité.	Degré de satisfaction des délégués à l'égard des publications.	75 p. 100 des participants jugent que le contenu des publications est détaillé et de haute qualité et que la présentation est très bonne.	
Satisfaction des clients à l'égard des repas et des locaux prévus pour la conférence et la cérémonie de remise des prix.	Degré de satisfaction des délégués à l'égard des repas et des locaux.	75 p. 100 des participants sont très satisfaits de la qualité des repas et des locaux prévus pour la conférence et la cérémonie de remise des prix.	
Couverture médiatique, participation au programme de commandite.	Recettes tirées des commandites (en nature et en espèces). Valeur pécuniaire de la couverture médiatique.	Recettes provenant des commandites : 162 000 $ en argent. Recettes provenant des commandites : 12 000 $ en nature. Couverture médiatique évaluée à 115 000 $.	

Changement climatique – Sensibilisation du public

But

Mieux faire connaître et comprendre au public le phénomène du changement climatique et encourager la prise de mesures précoces afin de s'attaquer à ce problème.

Description

Dans son budget de 1998-1999, le gouvernement du Canada a instauré le Fonds d'action pour le changement climatique (FACC). Ce fonds triennal de 150 millions de dollars octroie 30 millions de dollars à un programme d'éducation et de sensibilisation du public (PESP), soit 10 millions de dollars par an pendant trois ans, en vue d'informer les Canadiens sur le changement climatique et de les inciter à modifier leur comportement dans les collectivités, les écoles et les entreprises.

Sous l'égide d'Environnement Canada, le programme est exécuté en collaboration avec l'OEE. Il comporte deux volets principaux : un volet information, qui vise à sensibiliser les gens au changement climatique et à mieux faire comprendre ce phénomène, et un volet financement, qui vise à appuyer les projets qui prennent des mesures précoces pour lutter contre le changement climatique.

Date de lancement

1998

Budget pour 2000-2001

463 000 $ (n'inclut pas les fonds du FACC administrés par cette activité).

Plan de rendement – Changement climatique – Sensibilisation du public

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
ACTIVITÉS			
Élaboration et mise en œuvre des stratégies et plans de communication et de sensibilisation concernant le changement climatique.	Stratégies et plans.	Stratégie de communication – juin 2000.	
	Publicité du gouvernement du Canada.	L'édition Actualité Canada publiée chaque trimestre; activités de publicité – automne/hiver 2000.	
	Événements et annonces. Activité et rétroaction sur le site Web du gouvernement du Canada consacré au changement climatique.	Remaniement du site Web du gouvernement du Canada consacré au changement climatique – août 2000.	
	Activité et rétroaction sur le site Web de RNCan consacré au changement climatique.	Remaniement du site Web – octobre 2000.	
	Nombre de publications distribuées sur le changement climatique.		
Gestion conjointe par RNCan du fonds du PESP du FACC.	Stratégies sectorielles élaborées et approuvées.	Planification et réalisation du Plan d'activités en vue de prolonger les fonds octroyés par le FACC jusqu'en 2004 – septembre 2000.	
	Nombre de projets examinés et approuvés.	phases 6 et 7 du PESP – terminées en août 2000.	
	Nombre de projets gérés par RNCan.		

Plan de rendement – Changement climatique – Sensibilisation du public (suite)

Description	Indicateur	Objectif Mars 2001	Résultats Mars 2000
RÉSULTATS			
Meilleure connaissance et compréhension du changement climatique et volonté d'agir.	Résultats du sondage sur l'opinion publique.		Résultats du sondage mené par EKOS Research Associates Inc. – octobre 2000. Sondage COMPAS mené auprès des chefs d'entreprises – novembre 2000.
Appui du FACC aux activités d'efficacité énergétique faisant intervenir les publics cibles de l'OEE.	Résultats des projets qui renforcent et améliorent les activités ministérielles.		Rapport d'étape du PESP – juin 2000. Évaluation semestrielle – septembre 2000.